



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

**Compte rendu de la réunion du Conseil national de la transition écologique
du 19 janvier 2024 portant sur le projet de loi
relatif à la souveraineté énergétique de la France**

Annexes :

- 1 – Avis voté du CNTE
- 2 - Liste des participants
- 3 – Explications de vote

Thomas LESUEUR (CGDD) ouvre la séance en remerciant pour leurs présences Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et président du Conseil national de la transition écologique (CNTE), et Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Il laisse la parole à Christophe BECHU.

Christophe BECHU salue les membres du CNTE. Il présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et partage son plaisir de la commencer en leur compagnie. Il tient à rappeler qu'il connaît l'attachement des membres du CNTE à voir le ministre participer aux séances plénières du Conseil, c'est pourquoi il est présent à nouveau aujourd'hui et ce en présence également de Bruno LE MAIRE, qui était déjà venu dans le cadre de la saisine sur le projet de loi relatif à l'industrie verte. A titre d'introduction, le ministre souhaite partager quelques mots de contexte.

Premièrement, l'année 2023 sera une année record sur le plan des baisses d'émission de gaz à effet de serre (EGES). Les chiffres ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble de l'année, mais il y a déjà une baisse de 4,6% de GES sur les trois premiers trimestres de l'année 2023.

Deuxièmement, la question est désormais de savoir comment accélérer la transition écologique. L'outil de l'accélération, c'est la territorialisation de la planification écologique. 2024 est l'année qui va conduire à construire des stratégies avec les collectivités, grâce aux COPs territoriales. L'année 2023 a permis l'élaboration d'une planification nationale, cependant pour que le plan fonctionne il est essentiel que les élus locaux se l'approprient et puissent mettre des priorités là où ils l'estiment nécessaire, selon les territoires et leurs besoins.

L'année 2024 sera également celle de l'adaptation. C'est à priori la première fois qu'un Président de la République, lors d'une allocution télévisée, cite le mot "adaptation" comme un enjeu écologique. Ceci traduit la situation dans laquelle nous sommes, où il est nécessaire de sortir du déni, d'assumer une trajectoire d'augmentation des températures de 4°C en 2100 et d'en tirer les conséquences. C'est un sujet sur lequel il travaille de façon étroite avec Bruno LE MAIRE, qui a pris l'initiative d'organiser une journée sur le thème de l'adaptation à Bercy en fin d'année 2023 avec les entreprises, en abordant les questions lourdes autour du régime des catastrophes naturelles, des primes d'assurances, de la soutenabilité de tels dispositifs...

Enfin, cette nouvelle année sera également occupée par des sujets cruciaux liés à la biodiversité avec le déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB).

Pour le CNTE, cette année sera celle du déploiement de la commission spécialisée dédiée à la planification écologique, présidée par le député Pierre Cazeneuve. Elle aura l'occasion d'assurer son plein rôle de suivi et d'amélioration de la démarche. L'ensemble de ces actions se dérouleront dans un contexte où le secrétariat général à la planification écologique a été conforté et où le Premier ministre reste chargé de la planification écologique, ce qui est le bon signal pour que tous les ministères se sentent concernés.

Le ministre remercie les membres du CNTE pour leur attention et donne la parole à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Bruno LE MAIRE remercie le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et indique qu'il était important pour lui d'être présent ce jour, dans un contexte où beaucoup d'inquiétudes ont été émises à la suite de l'inclusion de l'énergie dans son portefeuille ministériel. Il souhaite répondre à ces questions dès à présent pour avancer le plus rapidement possible avec comme seul objectif le climat. Il rappelle que Bercy n'est pas une forteresse hostile à la transition climatique, bien au contraire. Le ministère est totalement engagé dans cette transition. Il assure être déterminé à travailler pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à se battre pour la sobriété et l'efficacité énergétiques. La foi des convertis est en général celle qui soulève des montagnes. S'il n'est pas un environnementaliste depuis le premier jour de sa vie politique, en revanche sa conscience climatique, la nécessité de changer radicalement de mode de production, est venue progressivement, solidement nourrie par des rencontres avec les membres du CNTE et des discussions partout sur le territoire. Il ne souhaite laisser aucune place au doute : il est un ministre de l'Économie et des Finances résolument engagé pour la transition climatique.

Il rappelle que l'objectif commun est d'atteindre les objectifs européens : réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. C'est un défi politique, humain, scientifique, financier considérable qu'il faut relever tous ensemble. S'il y a bien un domaine où il faut avancer collectivement, c'est celui du climat. En tant que ministre de l'Économie, il y voit également un autre défi : celui de faire de la France le premier pays décarboné en Europe et d'inventer ainsi un modèle économique qui puisse servir au reste du monde : prouver qu'il est possible à la fois de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'être une grande puissance mondiale. C'est un défi qui doit embarquer tout le monde et faire place à la discussion, au débat scientifique, à la raison, pour trouver les meilleures solutions. La transition climatique comprend trois sujets intimement liés : industriel, financier et de planification.

Le sujet industriel est à la fois national et européen, et se résume en un défi : comment passer d'ici 2050 de 27% à 55% de part d'électricité dans notre mix énergétique ? Depuis les années 1960, jamais la France ne s'est lancée dans un tel programme industriel. C'est un défi humain, de formation, qualifications, technologie, génie civil, ingénierie, comme la France n'en a pas connu depuis un demi-siècle. Comment faire évoluer notre mix énergétique qui aujourd'hui est composé à 60% d'énergie fossile ? C'est un défi qui donne le vertige. On savait le faire dans les années 1970 et 1980, sait-on encore le faire aujourd'hui ? Pour cela il faut s'appuyer sur toutes les énergies décarbonées. L'énergie nucléaire, d'une part, qu'il a toujours défendue. Mais il faut s'appuyer également sur les énergies renouvelables. Ces deux types d'énergie sont complémentaires. Cependant, il tient à souligner que le déploiement des énergies renouvelables est autant industriel que social. Par exemple, plus d'un tiers de la capacité installée d'énergie éolienne terrestre se trouve dans le quart nord-est du pays. Il faut continuer à développer l'éolien terrestre mais en tenant compte de la question sociale et de la répartition sur le territoire. Il faut également développer l'éolien offshore. Le défi est là aussi vertigineux techniquement et scientifiquement. L'éolien offshore flottant est un sujet passionnant, mais pour lequel les aspects

techniques et financiers ne sont pas encore totalement maîtrisés. Concernant l'énergie hydraulique, elle doit être mieux utilisée. Sur ce point, le défi est plus juridique que technique, et se traite avec la commission européenne. Sur ce domaine, il est bienvenu que la personne chargée de l'énergie ait le poids suffisant pour négocier avec cette instance.

Le ministre partage sa conviction que le coût de la transition écologique est bien plus important qu'actuellement évalué, et il faut y préparer la population. Cela n'a de sens de s'engager dans la décarbonation d'une entreprise comme ArcelorMittal que si l'acier provenant de Turquie ou d'ailleurs est taxé à l'importation. Cela n'a de sens de s'engager pour les véhicules électriques produits en France, que si les aides sont réservées aux véhicules électriques qui respectent les normes environnementales les plus strictes. C'est une proposition qu'il a présenté personnellement au Premier ministre et au président de la République, gage de son engagement pour le climat. Il est important que les conditions économiques et financières soient soutenables pour nos économies. Il n'est pas envisageable de demander des surcoûts de 30% aux industriels français et laisser le marché libre à la concurrence internationale. C'est un combat qu'il faut mener au niveau européen. Les appels d'offres et les marchés publics doivent demander une part minimale de production européenne, sinon la transition écologique ne sera pas soutenable économiquement. En Chine, 96 % des installations d'éoliennes offshore sont chinoises, il n'y a donc pas de raison pour qu'en Europe nous ne soyons pas capables de défendre aussi nos intérêts économiques. Sur ce sujet également, il est pertinent que le ministre de l'Energie soit aussi celui responsable du commerce international.

Le deuxième défi est financier. Sans toucher au levier des prélèvements, puisque le gouvernement ne souhaite pas augmenter les impôts, il est possible de mobiliser davantage l'épargne des Français et l'union des marchés de capitaux. La France a fait des investissements majeurs avec le budget 2024. Il faut cependant se poser la question du coût supplémentaire que cela pourrait avoir sur les prochaines années et comment il est possible de le financer.

Enfin le troisième est celui de la planification. Sur ce point, qui a sans doute soulevé le plus d'inquiétude, le ministre tient à témoigner de son engagement total pour le climat et expliciter la clarté de sa stratégie. Sur des investissements aussi importants, il est essentiel d'avoir une planification bien construite avec l'ensemble des parties prenantes et non dans la précipitation. C'est pourquoi la décision a été prise de retirer le titre programmatique du projet de loi qui a fait l'objet de la saisine de ce conseil. Maintenir le calendrier initial dans un contexte de changement de ministre de l'Energie, c'est irresponsable. Il est nécessaire d'avoir le temps du dialogue, de la décentralisation pour discuter avec les élus locaux, dans un souci également d'efficacité. Le ministre s'engage à élaborer une loi de programmation, mais après avoir consulté les citoyens, les élus locaux, les scientifiques et les territoires.

Il remercie l'ensemble des membres pour leur attention.

Christophe BECHU remercie le ministre pour son intervention et ajoute que l'année 2024 sera également celle du déploiement de la géothermie à l'Hôtel de Roquelaure. Les études ont été lancées il y a quelques mois et la concrétisation aura lieu prochainement. Sur ces sujets de production d'énergie, comme sur d'autres, en particulier ce matin où il est question de la territorialisation de la planification écologique qui concerne tous les élus et d'un projet de loi défendu par Bruno LE MAIRE, l'Etat se doit d'être exemplaire. Energie et Climat permettent de marcher sur deux jambes à la fois, avec des enjeux importants de production locale, il est donc logique compte tenu des enjeux industriels que l'énergie soit portée par Bercy. C'est en ce sens que le ministre s'est rendu mi-janvier avec Bruno LE MAIRE sur le site d'ArcelorMittal à Grande-Synthe.

Bruno LE MAIRE remercie le ministre pour ces précisions et complète son propos en insistant sur la bonne relation qu'il entretient avec Christophe BECHU depuis de nombreuses années, ce qui sera un atout important pour le travail à accomplir.

Christophe BECHU ouvre un temps de questions et donne la parole à France Nature Environnement.

Alain CHABROLLE (FNE) remercie les ministres pour leur présence et précise qu'il prendra une minute de parole supplémentaire pour Surfrider et le CFEEDD qui ne peuvent être présents.

Il commence par rappeler que le CNTE est une instance unique de concertation issue du Grenelle de l'environnement, comme l'était un feu grand ministère de l'Environnement, que FNE regrette.

L'association s'est exprimée sur la suppression du titre I du projet de loi dans un communiqué de presse et ne reviendra donc pas sur ce point, en particulier à la suite des explications de Bruno LE MAIRE. Il rappelle l'objectif clé qui est la diminution des émissions de gaz à effet de serre, par notamment la sortie des énergies fossiles, pour lutter contre le dérèglement climatique. Il insiste sur la baisse de l'empreinte carbone nationale, indicateur général très important, qui doit faire l'objet d'objectifs planifiés. Avec la baisse de la consommation d'énergie, la sobriété et l'efficacité énergétique constituent pour nous le socle et doivent être le fil conducteur prioritaire d'une loi énergie-climat. Sans oublier le levier majeur de l'éducation pour les changements de comportement et l'acceptabilité des solutions. Initialement, cette loi attendue devait aussi comprendre l'enjeu de l'adaptation au changement climatique. Il est entendu que le plan national d'adaptation au changement climatique est en cours et devrait être partagé prochainement. Cependant, il aurait été bon d'évoquer ce sujet dans le texte de loi ou l'exposé des motifs. L'association attend ainsi un acte 2 avec une loi programmatique. FNE est prêt à proposer des solutions pour alimenter ce futur projet de loi. La formulation "tendre vers" n'est pas acceptable et serait le pire signal montré dans les territoires.

A la lecture du titre I, tous les analystes observent un changement de paradigme dans les orientations de la politique énergie-climat au regard des objectifs jusqu'à présents inscrits dans le code de l'énergie, en particulier concernant l'énergie nucléaire. Ce changement a été confirmé par le discours du président de la République à Davos où il prône l'importance d'une énergie stable, pilotable et décarbonée grâce au nucléaire. FNE déplore la place prioritaire accordée au nucléaire, notamment car les énergies renouvelables et les économies d'énergie sont les principaux leviers pour le bouclage énergétique jusqu'en 2035. Ce n'est pas être anti-nucléaire de penser que face au risque que fait peser le changement climatique sur le devenir de la société, le plan de relance du nucléaire civile est à cet égard une dangereuse chimère. Le système EPR français conçu dans les années 1990 est peu opérationnel. L'époque du gigantisme est révolue. La condition de la démocratie est d'avoir une utilisation cohérente avec son époque et la réalité objective est le changement climatique. Les SMR sont une technologie vieille de 70 ans, à laquelle il faudra consacrer au moins 15 ans pour la perfectionner, ce qui nécessite des dizaines de milliers de travailleurs du nucléaire dont la France ne dispose pas. Il rappelle que dans les 6 scénarios RTE, 3 sont sans nouveau EPR. C'est donc un choix politique.

Les centrales vieillissantes, les installations de traitement des déchets et de retraitement des combustibles en limites de capacité et le démantèlement improbable (exemple de Brennilis) font peser des risques technologiques et économiques énormes. Il demande à ne pas les multiplier déraisonnablement pour les générations futures. Justement, il considère que les jeunes doivent être appelés à travailler à la sobriété énergétique, aux nouveaux modes d'énergie beaucoup moins coûteux, plus propres et plus sûrs à mettre en œuvre. Il remercie les ministres pour leur écoute et la main tendue pour l'acte 2 sur la programmation énergie-climat.

Fabienne ROUCHY (CGT) souhaite tout d'abord aborder un problème de méthode quant aux travaux qui ont été réalisés dans l'urgence, non seulement par les membres du CNTE, mais aussi par ceux du conseil économique social et environnemental (CESE), pour aboutir et voter à l'unanimité un avis, dans le cas du CESE. Ce sont des textes argumentés de qualité qui aujourd'hui peuvent être jugés comme inutiles parce qu'ils ont été élaborés avant la suppression de titre I du projet de loi, dont l'information leur a été partagée que très récemment. Ces événements interrogent sur la conception du débat public et du rôle des corps intermédiaires par le nouveau gouvernement, sur sa vision de la participation de la société civile organisée à la vie de la nation, au débat. Cela peut être compris comme du mépris et la CGT attend des messages clairs de la part des ministres afin de rassurer les organisations représentées dans cette instance et dans la 3e chambre qu'est le CESE, sur la pertinence et la pérennité de ces structures comme des espaces d'échanges qui résultent des saisines gouvernementales et plus largement d'un véritable dialogue social.

Elle ajoute que la CGT souhaite que les travaux et propositions de ces instances soient prises en compte. Puisque monsieur le ministre Bruno LE MAIRE est aujourd'hui présent et suite à son introduction, la confédération l'invite à tenir compte de l'excellent avis du CESE voté à l'unanimité sur le financement de la transition écologique qui contient des préconisations partagées. L'une d'entre elles tient particulièrement à la CGT : la mise en œuvre de la conditionnalité à des critères sociaux et environnementaux des 200 milliards d'euros annuels publics attribués aux entreprises, ce qui serait indéniablement source de progrès dans la poursuite des objectifs de décarbonation de notre économie.

Virginie NEUMAYER (CGT) complète en soulignant que la sortie des énergies fossiles est bien sûr un objectif essentiel. Il faut travailler sur des secteurs comme le transport, mais quand on voit la situation de fret SNCF, la CGT est dubitative sur les ambitions du gouvernement. De même pour le logement qui traverse une crise profonde. Concernant l'accès à l'électricité, il s'agit bien sûr d'un changement de paradigme nécessaire et indispensable. Le besoin en électricité bas carbone sera plus important, cette transition va se faire dans un contexte géopolitique incertain, avec notamment un enjeu d'accès aux matières premières qui est aussi un sujet à traiter dans le cadre d'une loi programmatique. Mais la France dispose de points d'appui, comme l'hydroélectricité, sans écarter la question de la gestion des conflits d'usage de l'eau. Il y a aussi la question du nucléaire, 3^{ème} filière industrielle française, composée de 220 000 salariés. Cette filière, qui a trop souffert des moratoires, reste un point d'appui important avec le besoin de disposer d'un programme clair. Une filière sans programme est une filière sans avenir. Sophie Binet a interpellé monsieur LE MAIRE sur l'intégration de General Electric Steam Power (GESP) et les turbines Arabelle au sein d'EDF pour un retour sur pavillon français, pour envisager un avenir plus serein et pour engager son programme. La CGT attend des éléments complémentaires voire un point de rendez-vous sur ce dossier. Elle termine en indiquant avoir également des propositions concernant la question de l'adaptation des capacités industrielles, notamment les centrales de Cordemais et de Gardanne, qui pourront faire l'objet d'un rendez-vous dédié.

Anne BRINGAULT (RAC) remercie sincèrement les ministres pour leur présence, importante pour les ONG, dans cette instance de dialogue environnemental issue de Grenelle de l'environnement.

Alors que la production d'énergie change de ministère, il est important pour le RAC de rappeler pourquoi il faut accélérer la transition énergétique. Il y a évidemment des enjeux climatiques, que les ministres ont rappelés, mais aussi des enjeux de pression sur les ressources naturelles qui sont à intégrer. Un deuxième enjeu est la souveraineté énergétique, que chacun a pu constater avec la guerre en Ukraine concernant l'importation d'énergie fossile et le déficit important de la balance commerciale dont elle est l'une des principales causes. Le troisième enjeu est l'accès à l'énergie à un prix abordable, à la fois pour les entreprises mais aussi pour les ménages, puisqu'il y a encore des millions de personnes en France qui souffrent de précarité énergétique et ne peuvent pas se chauffer correctement ou se déplacer. Un autre

enjeu, cette fois spécifique à la France, est le parc nucléaire fragile, en témoigne l'arrêt l'hiver dernier de la moitié des réacteurs nucléaires du fait de décalage de maintenance à cause de la crise sanitaire et de problèmes de corrosion sous contrainte. Ceci traduit une difficulté avec un gisement d'énergie renouvelable qui n'a pas été mis à profit, comme il aurait pu l'être, plus tôt.

Pour répondre à tous ces enjeux, tous les scénarios d'expert, dont l'ADEME, montrent qu'il faut absolument baisser la consommation d'énergie de manière globale pour baisser nos émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'objectif initialement prévu dans cet avant-projet de loi de 30 % de baisse de consommation d'énergie en 2030 était un objectif qui paraissait tout à fait positif au RAC, et qu'il soutient complètement. L'association considère qu'il faut également un objectif de développement des énergies renouvelables compatible avec les objectifs européens de 42,5% de part d'énergie renouvelable et de baisse des émissions de gaz à effet de serre de 55 % en 2030. Développer ces énergies renouvelables et développer la baisse de la consommation d'énergie sont les deux leviers pour la souveraineté énergétique d'ici à 2035 ou 2040, puisque les nouveaux EPR ne pourront pas produire d'électricité avant cette période. Les transformations à mener dans les années à venir sont considérables. Il faut embarquer tous les acteurs en donnant un cap et en le portant politiquement. Elle souligne que des travaux préparatoires, groupes de travail pour la SFEC et LPEC ont déjà eu lieu. Il y a des travaux à poursuivre sur la biomasse avec la nécessité de mieux la préserver, en forêt notamment, pour développer la biodiversité et les capacités de puits de carbone. Par ailleurs, dans certains secteurs des questions techniques restent en suspens. C'est le cas de l'aviation : comment remplacer le kérosène ? Pour l'instant il n'y a pas de réponse satisfaisante à part réduire fortement le trafic aérien. Le RAC pense qu'il ne sera pas possible d'éviter de répondre à ce type de question.

Globalement, le besoin d'établir un cap général sur le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie fait consensus. Elle cite à ce propos RTE : « la maîtrise de la demande en électricité est indispensable sur ces deux composantes : efficacité énergétique et sobriété. [...] L'accélération du développement des énergies renouvelables est un levier essentiel pour accroître rapidement le productible décarboné ». Pour conclure, elle demande aux ministres : quand la France disposera-t-elle d'un cap, c'est-à-dire un objectif de baisse de consommation d'énergie pour 2030, et un objectif de part d'énergie renouvelable en 2030 ? Elle remercie les ministres pour leur attention.

Luc BENOIT-CATTIN (MEDEF) remercie les ministres de leur présence et de la clarification apportée sur le volet programmatique de la stratégie énergétique de la France. Du point de vue du MEDEF, il faut engager sans tarder les investissements nécessaires à la production d'énergie décarbonée de demain avec tous les volets possibles, c'est-à-dire le nucléaire les énergies renouvelables, l'hydrogène et la chaleur décarbonée. A ce titre, MEDEF rappelle son attachement à la neutralité technologique et ce pour assurer la sécurité des approvisionnements et assurer l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone. Le MEDEF souhaite évoquer cinq points.

Tout d'abord, il salue la volonté exprimée d'assurer la stabilité des prix pour l'ensemble des consommateurs, de renforcer l'attractivité du territoire par la compétitivité du parc de production électrique français en en faisant bénéficier tous les acteurs, tout en garantissant la liberté de choix du fournisseur d'électricité.

Le second point tient à l'équilibre des contrats. Le MEDEF se félicite des propositions relatives à l'information et la protection de consommateur mais appelle cependant l'attention sur la nécessité de préserver la sécurité des contrats. C'est également un point très important pour la soutenabilité du dispositif.

Troisièmement, le MEDEF supporte fortement le dispositif de surveillance et de régulation du marché qui est une condition essentielle du bon fonctionnement du marché de l'électricité et de l'acceptabilité de la réforme.

Quatrièmement, il salue sincèrement la volonté du gouvernement de sortir de l'impasse sur le volet hydroélectrique. Simplement, le MEDEF appelle à concerter les éventuelles futures ordonnances avec les entreprises consommatrices d'électricité.

Enfin, il souligne que la loi ne traite pas complètement la question de la compétitivité des entreprises électrosensibles exposées à la concurrence internationale. Or la compétitivité du prix d'électricité reste un très vif motif de préoccupation pour ces entreprises. Elles attendent donc des garanties qu'un cadre plus large viendra compléter le dispositif avec la mobilisation des leviers permettant d'apporter plus de visibilité sur un coût complet d'accès à l'électricité qui soit compétitif pour les consommateurs. Ceci pourrait être garanti par exemple par la signature de contrats de long terme par les entreprises ou bien la capacité pour certaines à s'organiser en consortium. Ce point est évidemment essentiel pour le succès de la stratégie de compétitivité.

Il remercie les ministres pour leur attention.

Christian METAIRIE (AMF) remercie les ministres de leur présence et des éléments d'information donnés en début de séance. Il rappelle que les maires sont à la fois conscients et volontaires pour s'engager dans ces questions de transition au sens large. Leur présence est nécessaire même si elle n'est pas suffisante pour avancer suffisamment vite. Il salue l'importance donnée à l'adaptation locale et à la territorialisation de la planification écologique. Il se félicite qu'Antoine Pellion, secrétaire général à la planification écologique, ait accepté de venir échanger avec la commission transition écologique de l'AMF. Il s'interroge cependant sur l'association des maires aux COPs territoriales. Selon les régions, les maires disposent de peu voire pas d'information sur la façon dont et quand elles ont lieu, et quelle place ils y auront. A titre d'exemple, il partage ne pas savoir quand aura lieu la COP francilienne, qui le concerne directement en tant que maire d'Arcueil.

Christophe BECHU remercie les membres du Conseil pour ces premières questions auxquelles il va répondre avec Bruno LE MAIRE.

Il commence par répondre à l'AMF en indiquant que la COP Île-de-France est programmée, pour le moment, le 22 janvier après-midi. Il rappelle que l'organisation de ces événements est à la main des préfetures et des Conseils régionaux, avec jamais moins de 200 personnes et jusqu'à 500. Ensuite, il est prévu de poursuivre à l'échelle des bassins de vie, des communes, à partir de février. Pour donner suite à l'AMF, il assure se préoccuper du sujet des invitations à la COP Île-de-France au plus vite. Cette phase des COPs est cruciale puisqu'elle constitue une étape de dialogue avec les collectivités territoriales jusqu'à l'été. Il partage ne pas vouloir annoncer de nouvelles mesures sans les avoir travaillées au préalable avec les élus locaux.

Concernant le rôle du CNTE évoqué par la CGT, qu'il salue et remercie pour sa fidélité à cette instance, sa présence et celle de Bruno LE MAIRE ce jour traduit l'importance accordée à cette instance, qui plus est dans un contexte où il aurait été aisé de justifier leur absence (attente de nomination des ministres délégués et secrétaires d'Etat). Il assure accorder également une grande importance aux corps intermédiaires et à leur association aux travaux de l'administration, c'est notamment pourquoi le CESE a été missionné sur les questions d'eau et de résilience.

Il poursuit en saluant FNE qu'il remercie pour leur engagement et leur travail sur l'adaptation. Dans 72h aura lieu la fermeture spatio-temporelle du golfe de Gascogne pour la préservation des dauphins et des marsouins communs. C'est un marqueur des évolutions de la place que prend la biodiversité. Par ailleurs, un des sujets complexes sur les sujets énergétiques, notamment des énergies renouvelables, c'est le conflit d'intérêt entre énergie et biodiversité, notamment pour l'éolien. Sur l'hydroélectricité, c'est un problème européen pour lequel le poids de Bruno LE MAIRE sera très précieux. Sur la petite

hydroélectricité, il y a le sujet de la continuité écologique, qui est en particulier sensible dans les territoires de montagne et où il faut trouver des compromis.

Pour répondre au RAC, il assure que la sobriété est la mère de toutes les batailles. Cela a été dit au moment du conflit Ukrainien : ce n'est pas seulement pour passer l'hiver, c'est une lutte contre le gaspillage dans laquelle il faut s'inscrire. La rénovation thermique sert aussi à aller vers une sobriété non subie qui permet de garder un confort. C'est une lutte contre tous les gaspillages qu'il faut remettre dans l'agenda écologique, et éviter le sentiment d'une écologie punitive. Aussi, le sujet de la biomasse est un des gros enjeux à aborder en 2024. C'est en particulier crucial pour la forêt. Des discussions sont en cours avec le monde agricole. Le sujet mérite d'être discuté plus amplement dans un autre cadre.

Il ajoute que la question de l'adaptation et des centrales nucléaires est prise en compte. La question de l'eau est également au cœur des préoccupations du ministre, nourries par un récent rapport de la cour des comptes sur ces sujet de l'accompagnement et de l'adaptation. A partir de la semaine prochaine, le ministre indique qu'il évoquera davantage le sujet de l'adaptation au changement climatique et que le CNTE sera évidemment saisi du sujet, après un premier temps de consultation publique envisagé pour le printemps. Il précise qu'avant de consulter le public, le CNTE sera associé.

Bruno LE MAIRE s'associe aux propos de Christophe BECHU et salue la mobilisation des membres du Conseil durant les fêtes de fin d'année.

Il partage l'objectif de faire de l'empreinte carbone une cible clé, ce qui implique de réduire les émissions importées, d'introduire des bonus réservés à des objets industriels produits dans les conditions environnementales qui doivent être les meilleurs possibles. C'est en ce sens que le ministre a introduit le bonus véhicules électriques, dont il espère qu'il deviendra une règle européenne.

Il exprime une différence avec FNE sur le nucléaire. Il propose de s'intéresser à la situation de la Finlande. Lorsqu'il était directeur du cabinet du premier ministre, il s'était rendu sur le site de Olkiluoto. Aujourd'hui si la Finlande est indépendante de la Russie c'est parce qu'elle dispose de l'énergie nucléaire. L'EPR2 dispose de règles techniques plus simples, plus standardisés, on peut ainsi espérer que ce soit un modèle plus robuste pour la suite, bien qu'il ne conteste pas qu'il s'agit d'un défi industriel et technologique très important.

Ce point fait le lien avec un des points évoqués par la CGT, un des grands points d'accord qu'il partage avec la confédération, la défense du nucléaire et de l'industrie. Il demande ainsi de croire en son implication totale sur ces points. Concernant le sujet GESP, il partage ne pas vouloir parler de négociations en cours, qui sont difficiles. Il confirme que le titre 2 est maintenu puisque la protection du consommateur est le cœur du projet de loi. Quant à la conditionnalité, il rappelle que pour le site d'ArcelorMittal, l'intégralité des aides qui ont été versées, allant jusqu'à 850 millions d'euros, sont conditionnées aux succès à la décarbonation du site. Il y a ce qu'on appelle une clause de "clawback" qui permet de récupérer l'argent public si jamais la décarbonation du site n'est pas atteinte.

Pour répondre au RAC, la précarité énergétique est bien entendu un sujet majeur. Sur ce point, le ministre reviendra sur la position du gouvernement dans les jours qui viennent concernant les tarifs de l'électricité. Pour clarifier la situation, il explique qu'il y a une taxe qui était mise en place sur l'électricité en 2003 et qui a été transformée en taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Avant la crise énergétique, le montant de cette taxe était de 32 € par kilowattheure, servant à financer une grande partie des programmes de lutte contre la précarité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables. Pendant la crise, pour soutenir les Français, le gouvernement a réduit cette contribution à 1 € à titre provisoire. Le gouvernement a toujours été clair sur le fait qu'à la sortie de la crise, cette contribution serait rétablie progressivement.

Par ailleurs, sur la consommation d'énergie, il partage la volonté d'avoir une cible, tout comme un objectif de sobriété énergétique. Sur ce point le ministre ne souhaite laisser aucune ambiguïté, il est convaincu que sans objectif de sobriété, même avec une meilleure production nucléaire et renouvelable, il ne sera pas possible de réaliser le bouclage énergétique. De même pour le déploiement des ENR, sur lequel il a beaucoup travaillé avec la DGEC qu'il remercie. Il est vertigineux de développer 18 GWh d'éolien en mer, et multiplier par 5 à 6 le déploiement des panneaux photovoltaïques, à partir d'une production industrielle majoritairement locale. Il ajoute que le sujet du maintien et développement de l'industrie française et européenne pour la transition climatique, dans un contexte où par exemple l'offre chinoise est 20% moins chère, doit être à l'agenda des prochaines concertations. Enfin, concernant l'aviation, il considère qu'il faut structurer la filière, avec un sujet de disponibilité et conflit d'usage pour les carburants SAF. Il partage également les propos du RAC sur l'amointrissement du puits de carbone forestier.

Il revient ensuite sur les questions posées par le MEDEF. Sur les contrats EDF, il partage tout ce qui a été dit, y compris l'organisation en consortium. Il est également favorable à la mise en place de contrats sécurisés qui protègent mieux les consommateurs. Sur l'hydroélectricité, il partage être ouvert à l'idée de contrats de long terme avec les industriels, mais insiste sur l'importance de travailler tous ensemble pour trouver la bonne solution, en tenant compte des contraintes européennes qui sont extrêmement fortes et du rôle indispensable de la CRE pour réguler le marché.

Le ministre aborde un dernier point concernant l'accord trouvé entre EDF et l'Etat, à la suite d'un an de négociation, qui a abouti au dispositif post-ARENH pour lequel il s'est battu. Il partage que ce dispositif ne peut pas être un tarif régulé par l'Etat, le plus bas possible pour les industriels, quitte à ce qu'il soit défavorable à EDF. La dette d'EDF s'élève désormais à 65 milliards d'euros, il était ainsi nécessaire de trouver un équilibre entre compétitivité pour les industriels et rentabilité pour EDF. Si demain la dette d'EDF augmente et que l'Etat doit recapitaliser le groupe, cela pourrait se faire au détriment de projets d'énergie renouvelable, ce qu'il considère être inenvisageable. Il précise que pour le consommateur, la stabilité des prix sera garantie.

Anne BRINGAULT (RAC) précise simplement, pour éviter tout malentendu, que son intervention ne portait pas sur la taxe sur l'électricité. Cependant si cette taxe venait à augmenter, le RAC souhaiterait que cela soit accompagné d'une hausse du chèque énergie.

Bruno LE MAIRE indique vouloir profiter de cette séance pour aborder le sujet qui sera discuté plus globalement dans les prochains jours. Il affirme que la question financière énergétique va devenir une question majeure et pense que les coûts directs et surtout les coûts indirects la transition climatique sont probablement sous-évalués, en regard de l'impact sur les chaînes de valeur, la réorganisation des chaînes, le réapprovisionnement et la sécurité de ces chaînes.

Isabelle LAUDON (WWF) salue la présence des ministres. Elle revient sur la déclaration de Bruno LE MAIRE à propos de son attachement aux énergies renouvelables et de la place qu'il souhaite leur donner. Elle tient à souligner l'incompréhension totale du CNTE sur la différence de traitement entre le nucléaire et les ENR qu'il y avait dans le titre I du projet de loi, puisqu'elle traduit des choix contraires à tous les travaux d'experts, aux travaux de la planification écologique et à l'équation technique pour 2035 que d'autres membres ont rappelée précédemment. Ce projet de loi, qui faisait des ENR une source d'énergie d'appoint au nucléaire, était fondamentalement erroné d'un point de vue technique, mais aussi politique car il ne permet pas d'assurer la souveraineté énergétique à l'horizon 2035. Toutes les expertises récentes (RTE, Ademe, Negawatt) se rejoignent sur ce point, il y aura à horizon 2035 une croissance de la consommation d'électricité et le nouveau nucléaire ne produira pas d'électricité avant 2035. La prolongation des réacteurs actuels, si autorisée, ne permettrait pas de réaliser le bouclage électrique. Le

secrétariat général à la planification écologique a conclu dans ses publications : « une forte ambition sur le nucléaire existant et nouveau permet de couvrir 55% de l’approvisionnement en 2035 ». Ainsi, tous ces scénarios s’appuient sur un fort développement jusqu’en 2050, et montrent que sans un fort déploiement des ENR jusqu’en 2030, voire 2035, le bouclage électrique n’est pas assuré. Elle considère ainsi qu’avec la réduction de la consommation d’énergie, les ENR doivent être au cœur de la programmation énergétique et climatique, pour garantir la souveraineté énergétique, boucler le mix électrique à horizon 2035 et atteindre les objectifs européens de décarbonation.

Elle adresse deux questions à Bruno LE MAIRE :

- Sur quels textes et sous quel format les prochaines consultations annoncées ce matin pour élaborer la programmation énergie-climat porteront-elles ?
- L’élaboration d’une loi de programmation énergie et climat est-elle prévue ? Si c’est le cas, sera-t-elle rééquilibrée en donnant une place centrale aux ENR avec un objectif clair de capacité installée pour 2030, décliné par type d’énergie ?

Elle conclut en indiquant attendre des paroles fortes en ce sens.

Hamid OUMOUSSA (FNPF) salue les ministres et les membres du CNTE. Il souhaite orienter son propos sur la question de l'hydroélectricité qui a été évoquée à plusieurs reprises ce matin. La FNPF représente la pêche de loisirs avec 4 000 associations membres. C’est une fédération nationale qui a été consacrée avec la loi sur l'eau de 2006 et porteuse des engagements européens en matière de qualité des eaux. La FNPF partage l'importance de l'hydroélectricité dans le mix énergétique mais souhaite alerter sur l'état écologique des cours d'eau qui est désastreux. En effet, 43 % des cours d'eau sont en bon état, ce qui veut dire que la France n’a pas atteint ses objectifs en matière de qualité des eaux. Plus de 100 000 ouvrages de toute nature barrent la continuité écologique. Un poisson sur cinq est en grosse difficulté. Pour les poissons migrateurs, particulièrement exigeants en matière d'écologie, 8 sur 9 sont en très grosse difficulté. Il alerte sur la disparition en cours du saumon, espèce emblématique du territoire. Depuis deux ans, tous les indicateurs sont alarmants. Si l'hydroélectricité est importante en France, la FNPF souhaite vivement que la priorité soit mise à l'optimisation de l'existant, les cours d'eau étant déjà saturés. Il conclut en rappelant l’avis du CNTE relatif à un précédent projet de loi sur l'énergie et le climat qui avait bien constaté l’état largement saturés de tous ces ouvrages. Il remercie les ministres et les membres du Conseil pour leur attention.

Christophe BECHU prend la parole pour répondre sur ce point avant de devoir quitter la séance. Il partage qu’une des raisons pour lesquelles il n'a pas suivi une partie des associations d’élus, qui demandait l’autorisation de la petite hydroélectricité jusqu’à 150 kWh, est précisément pour tenir compte de la continuité écologique. Il précise qu’il s’agit là d’un sujet d’incompréhension avec des élus de montagne. Cela rejoint la complexité évoquée tout à l’heure pour éviter des conflits entre biodiversité et énergie renouvelable.

Il salue les membres du CNTE qu’il remercie encore pour leur travail et leur présence.

Bruno LE MAIRE indique qu’il accepte encore deux questions avant de devoir quitter la séance également.

Nathalie ROY (U2P) remercie les ministres pour leur présence. Elle souhaite axer son propos sur le titre II, et salue l'action et la mobilisation des ministères concernés sur le soutien apporté aux TPE au plus fort de la crise de l'énergie. Elle ajoute que le sens étymologique du mot crise - qui signifie faire le tri, juger et

puis organiser le changement – s’applique entièrement dans ce projet de loi au travers du titre II qui répond aux difficultés rencontrées par les petites entreprises. Ce titre vise à renforcer la protection, l’information, la stabilité, la prévisibilité des prix. Avec néanmoins quelques difficultés pour le moment pour l’U2P à appréhender toutes les implications des articles 3 et 4 pour les petites entreprises. L’U2P souhaiterait que les articles 3 et 4 puissent s’appliquer aux TPE quelle que soit la puissance de compteur souscrite. L’U2P indique qu’une concertation aurait été utile pour l’élaboration de ce titre II et aurait peut-être permis d’enrichir l’étude d’impact, en particulier sur les conséquences des dispositions sur les petites entreprises. Elle remercie le ministre et les membres du Conseil pour leur attention.

Dominique ALLAUME-BOBE (UNAF) salue monsieur le ministre. Elle indique que l’UNAF a toujours défendu un mix énergétique composé du nucléaire et des énergies renouvelables, mais aussi l’importance de la sobriété pour tous, les entreprises ou les familles, et l’efficacité des procédés et des appareils. Sans sobriété, l’UNAF considère qu’il ne sera pas possible d’atteindre les objectifs nationaux, en particulier avec la montée en puissance de l’utilisation de l’électricité, non seulement pour le chauffage domestique mais aussi pour les transports. Relancer la production d’énergie nucléaire suppose que l’approvisionnement en uranium ne soit pas perturbé, elle est donc étonnée que ce point n’ait pas encore été abordé. Elle ajoute que le sujet des déchets nucléaires, stockés pour des centaines voire des milliers d’années, constitue un problème d’acceptabilité.

Concernant la France d’outre-mer, l’UNAF ayant spécifiquement un représentant de la France d’outre-mer, elle considère qu’il est plus que temps de les rendre autonome le plus rapidement possible, avec l’aide de la solidarité nationale.

Le programme de construction de nouvelles centrales nucléaires prévoit de produire plus d’électricité que la France n’en consomme, d’après la ministre alors en charge de la transition énergétique. Cet investissement considérable, que l’UNAF approuve sur le fond, sera payé par les contribuables français. Si finalement, la France revend son électricité à perte, il n’y aura pas eu de retour sur investissement, bien au contraire. Il pourrait même y avoir un lourd déficit, notamment si entre-temps les énergies renouvelables fournissent de l’énergie à moindre coût, ce qui semble être le cas.

L’UNAF approuve les propositions en faveur de l’information, de la protection des consommateurs mais alerte sur la volatilité des prix qui risque de voir les contrats renouvelés à des niveaux de prix très supérieurs et potentiellement insupportables pour les familles modestes.

L’UNAF souhaite que soit encouragée la sobriété solidaire pour lutter contre la précarité énergétique, en prolongeant notamment le chèque énergie à un niveau plus significatif pour les familles modestes.

Enfin, considérant les conditions de travail sur ce projet de loi, les hésitations concernant son contenu, et malgré les excuses présentées les ministres, l’UNAF ne prendra pas position aujourd’hui et attendra un moment plus favorable, comme cela a été proposé par monsieur le ministre.

Bruno LE MAIRE répond aux différentes interventions avant de devoir quitter la séance.

Pour répondre à l’UNAF, il indique qu’il n’y a pas d’hésitation concernant le projet de loi. En tant que nouveau ministre en charge de l’Energie, il considère que le projet de loi doit être recalibré, le sujet de la programmation énergie-climat mérite d’être étudié et concerté en profondeur avant d’être présenté au Parlement, sans précipitation. Sur la question du retour sur investissement, il assure que l’intérêt du nucléaire c’est son caractère pilotable, qui donne de la visibilité et de la stabilité.

Concernant la question posée par l’U2P, l’élément tangible dans la loi et pour lequel le ministre s’est battu, c’est la sortie du 36 kVA comme critère d’accès à un tarif régulier. Désormais les tarifs réguliers seront accessibles à toutes les entreprises de moins de 10 salariés. Par ailleurs, il ajoute qu’il faut que sur

les autres contrats vous ayez effectivement un certain nombre de garanties sur lesquelles le ministère travaille. Sur la question des départements d'outre-mer, où il partage qu'il faut accélérer la décarbonation de l'énergie, le rétablissement progressif de la taxe mentionnée précédemment à son niveau d'avant crise permettra notamment de financer les projets énergétiques dans les zones non-interconnectées.

Il souhaite aussi répondre au WWF sur plusieurs points. Le premier, c'est que la semaine prochaine il se rendra sur un champ éolien offshore pour marquer son attachement à ces projets. Deuxièmement, il partage le raisonnement de WWF sur le bouclage énergétique et le besoin d'avoir une programmation sur les ENR. Il poursuit en indiquant que WWF est peut-être même trop optimiste en disant que le premier nouveau réacteur nucléaire fonctionnera en 2035. C'est l'objectif, mais c'est un objectif ambitieux. Par conséquent les ENR sont la seule façon d'augmenter la production d'électricité décarbonée entre maintenant et 2035. En 2030 pour les panneaux photovoltaïques il faut passer de 18 à 57 GWh, pour l'éolien terrestre de 22 à 34 GWh, l'éolien en mer de 1 à 4 GWh et le nucléaire de 61 à 63 GWh. Au total ce sont donc 92 GWh en 2023 d'électricité décarbonée qui deviennent 158 GWh en 2030, presque exclusivement grâce aux ENR. Le ministre assure être résolu à avancer dans cette direction. Troisièmement, il affirme que la consultation est nécessaire et qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il rappelle avoir été élu en Normandie pendant quinze ans et connaît ainsi les réserves qu'il peut y avoir sur les projets d'énergie renouvelable.

Il remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur présence et leur travail, indique que la DGEC reste disponible pour répondre aux questions et que le commissaire général au développement durable reprend l'animation de la séance.

Thomas LESUEUR (CGDD) remercie le ministre pour sa présence aux côtés de Christophe BECHU et ouvre un nouveau temps de prises de parole.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (H&B) se réjouit d'entendre ce matin un discours qui reprend de manière globale et systémique l'ensemble des questions de la transition énergétique, c'est-à-dire les questions de sobriété, d'efficacité et le choix entre les différentes formes d'énergie avec leurs avantages et inconvénients respectifs. Il salue également la volonté de prendre le temps nécessaire pour que l'ensemble des acteurs, scientifiques, élus locaux et autres prennent la mesure de ces enjeux. Son message porte sur le besoin de disposer de données plus concrètes, pas seulement techniques, mais aussi économiques sur ce qu'implique la transition en termes de coût pour chacun. La volonté politique est essentielle, la volonté de concerter l'ensemble des acteurs est à saluer, mais elle est pertinente seulement si elle est accompagnée d'éléments chiffrés et argumentés. Aussi, il indique que Bruno LE MAIRE a évoqué le sujet du financement de la transition énergétique, sans en préciser un calendrier ou un cadre de travail. Humanité et Biodiversité demande ainsi des précisions sur ce sujet. Enfin, il déclare que compte tenu de la volonté affichée du ministre d'organiser une nouvelle concertation et des conditions de saisine du CNTE déjà évoquées, Humanité et Biodiversité ne prendra pas part au vote de l'avis du CNTE.

Denis MERVILLE (AMF) souhaite témoigner en tant qu'ancien élu et ancien président de commission de l'environnement de l'AMF. Il indique que les maires sont désormais très sensibles aux questions posées par le changement climatique, parfois malheureusement à cause d'inondations ou d'incendies, mais aussi du fait du prix de l'énergie. Sur ce point, ils font des efforts en matière de sobriété, des travaux dans leurs bâtiments communaux. Cependant ces efforts ont un coût qu'il est nécessaire d'évaluer et pour lequel il faut prévoir des dispositifs d'accompagnement. Il salue par ailleurs l'association des maires aux travaux de territorialisation de la planification écologique, dont la présence est essentielle pour assurer la concrétisation des projets localement, où il peut y avoir des enjeux d'acceptabilité.

Julie LAERNOES (Assemblée Nationale) salue la présence des ministres même si elle regrette qu'ils n'aient pu rester plus longtemps. Elle constate que la question, posée notamment par le WWF, sur un calendrier d'élaboration d'une nouvelle loi de programmation énergie et climat n'est pas clarifiée. Bien qu'elle salue la visite à venir du ministre sur un parc d'énergie renouvelable, elle rappelle que le Conseil a été perturbé par les méthodes de travail proposées dans le cadre de cette saisine, qu'il a su se montrer flexible et qu'il attend une communication claire concernant une prochaine saisine sur le sujet programmatique. Elle regrette l'absence de précision quant à la répartition des compétences sur l'efficacité énergétique, la sobriété et la baisse de la consommation. La question climatique nécessite une action transversale, avec des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation déclinés pour l'agriculture, le logement, les transports... Elle regrette que cette déclinaison n'apparaisse pas en l'état. Elle rappelle que de nombreux travaux soulignent la problématique de sécurité d'approvisionnement énergétique pour 2035, puisqu'il n'y aura pas de nouveaux réacteurs nucléaires d'ici là, ce qui nécessite l'élaboration d'une programmation sur les ENR mais aussi sur la baisse de la consommation énergétique. Pour revenir sur le projet de loi en tant que tel, elle s'interroge sur l'impact du complément de rémunération, qui s'appliquera désormais également au nucléaire, sur l'augmentation d'installation d'énergies renouvelables. Elle considère également qu'un calendrier de programmation pluriannuelle sur le financement de la transition énergétique (ENR, sobriété...), en particulier sur la question du logement qui a fait l'objet d'un récent rapport, avec plusieurs recommandations, pour lequel elle a été co-rédactrice. Elle remercie le Conseil pour son attention.

Laure PELLETIER (CFDT) salue le Conseil et regrette que les ministres soient déjà partis. Elle souhaite rappeler l'importance d'une transition juste coconstruite démocratiquement. Elle partage avoir entendu les réponses du ministre de l'Economie sur les prochaines concertations pour construire une loi de programmation garantissant la transition énergétique et climatique juste, notamment sur la question sobriété. Cependant, comme madame la députée l'a rappelé, les réponses sur les échéances et la méthode n'ont pas été clairement exprimées. Elle souligne l'importance d'associer les forces syndicales à la future concertation, car la transition n'aura pas lieu sans les travailleurs. Elle souligne que les sujets emplois, compétences et conditions de travail doivent être complètement intégrés aux objectifs, ce qui implique des agendas sociaux sur toutes les filières stratégiques de la transition écologique pour sortir des énergies fossiles et aboutir à un mix décarboné pour les générations futures. Elle rappelle que la CFDT est engagée dans les COPs régionales malgré la difficulté rencontrée à obtenir de la visibilité sur le déroulé des travaux. Elle alerte sur le besoin d'un dialogue social territorial pour concrétiser les objectifs de planification écologique.

Madeleine GILBERT (CFE-CGC) remercie les ministres pour leur présence conjointe et pour leurs déclarations sur leur souhait de s'engager pour le climat et d'avoir une transition efficace. Elle souhaite partager quatre points avec les membres du Conseil. La CFE-CGC regrette le choix initial de la formulation « tendre vers » concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui est bien moins contraignante. Le ministre l'a lui-même rappelé, il est indispensable de se conformer aux objectifs européens en la matière. Deuxièmement, la CFE-CGC rappelle que la crise énergétique n'est pas finie et souligne son attachement à un mix équilibré et pilotable. Les ENR sont également indispensables pour passer la pointe de consommation électrique à venir et avoir une production efficace. Elle alerte sur le sujet des réseaux de transport où il faut une maîtrise importante et avoir une planification. Le troisième point qu'elle souhaite partager concerne l'acceptabilité par rapport à la transition des métiers, avec un dialogue social qui devrait être plus important sur la mutation des métiers dans le cadre de la transformation industrielle qui va avoir lieu. Cette transition amène un besoin de formation qui doit ainsi donner lieu à un dialogue social dans l'entreprise, sujet qu'elle considère absent dans ce projet de loi où il y a pourtant de nouvelles attributions environnementales dans les CSE. Enfin, elle alerte sur le besoin

de stabilité du prix de l'électricité, qui est un facteur fort pour permettre aux gens de mieux comprendre le système.

Olivier DAUGER (FNSEA) remercie les ministres pour leur présence. Bien qu'il salue le message clair prononcé par Bruno LE MAIRE, il juge qu'il manque cependant de concret par rapport aux réalités de la situation. Il considère que le texte était déséquilibré dès le départ, qu'il s'est déséquilibré davantage au fur et à mesure des mois jusqu'à aboutir à un texte amputé. Dans un tel contexte, avec beaucoup de questions non répondues, la FNSEA s'abstiendra de voter l'avis du CNTE en l'attente de plus d'information sur les suites promises par Bruno LE MAIRE. Il souligne à ce sujet que la précédente ministre de la Transition énergétique avait organisé une concertation sur la SFEC et PPE, avec des groupes de travail. Dire aujourd'hui qu'il faut organiser une concertation nationale avant d'élaborer le projet de loi peut être jugé comme irrespectueux du travail réalisé par les parties prenantes ces derniers mois.

Il souhaite revenir sur deux points.

Tout d'abord, il rappelle que dans un mix énergétique il n'y a pas que l'électricité, il faut également aborder la question de tous les carburants. Cela a été évoqué pour l'aviation mais ce n'est pas le seul secteur pour lequel il faut trouver des alternatives, avec un sujet d'évolution des carburants vers une deuxième génération. Il y a aussi la question du biogaz pour laquelle la France dispose de possibilités pour produire différents gaz verts, ce qui permettrait de réduire la consommation de gaz fossile. Concernant l'énergie photovoltaïque, la FNSEA attend en urgence les textes sur l'agrivoltaïsme. Il rappelle que l'agrivoltaïsme consiste à autoriser, sur les zones agricoles, de produire de l'électricité tout en protégeant la production alimentaire. Le sujet traîne, et plus il traîne plus il y a une pression forte sur le terrain pour des projets photovoltaïques au détriment de l'agrivoltaïsme. Il souligne qu'il ne faut pas opposer l'agriculture à la transition énergétique et que les souverainetés énergétique et alimentaire sont liées.

Le second sujet concerne la biomasse, pour l'agriculture et la sylviculture. Il souhaite un texte qui donne des objectifs programmatiques par type d'énergie renouvelable.

Globalement, la FNSEA demande à ce que soient éclaircis les liens entre transition énergétique et transition agricole.

Nathalie BASSIRE (Assemblée Nationale) fait part de ses meilleurs vœux pour la nouvelle année au Conseil. Le cyclone Belal a mis en lumière les vulnérabilités du réseau électrique réunionnais face aux catastrophes naturelles. Habitante d'une zone non-interconnectée, elle salue la volonté de développer les ENR dans ces territoires. La Réunion dispose de sources d'énergie inépuisables : éolien, solaire, énergie marine, géothermie. Cependant, pour la plupart, ce sont des énergies intermittentes. Elle considère qu'il faut donc développer des solutions de stockage, autre que des batteries. Il existe d'autres moyens plus propres comme l'hydrogène vert, préconisé par La Réunion. Elle souhaite que la loi s'adapte à ces nouvelles technologies, pour qu'elles s'inscrivent et participent à la souveraineté énergétique du pays. Elle appelle également à une simplification des processus administratifs. La mise en place de projets ENR à La Réunion prend sept à douze ans. Elle juge important de réduire ces délais de développement de projets ENR et d'accélérer les processus d'approbation. Elle souhaite que La Réunion soit un territoire d'expérimentation pour devenir un modèle européen.

Thomas LESUEUR (CGDD) remercie les membres du CNTE pour leurs prises de parole et précise que désormais les discussions devront porter sur le contenu du texte faisant l'objet de la saisine, qui ne comporte plus de titre I. Il donne la parole à Sophie MOURLON, directrice générale de l'énergie et du climat (DGEC), pour répondre aux questions et présenter le contenu du projet de loi.

Sophie MOURLON (DGEC) remercie Thomas LESUEUR et les membres du Conseil pour leurs prises de paroles. Elle rappelle, comme l'a indiqué Bruno LE MAIRE, que les sujets programmatiques feront l'objet d'une concertation.

S'agissant de la mise à disposition de données économiques, elle rappelle que celles-ci ont été discutées et mises en débat dans un nombre important de groupes de travail pluralistes auxquels ont participé les organisations représentées au CNTE. Sur le programme nucléaire, des travaux d'audit sont en cours pour le programme EPR2 et permettront d'actualiser les éléments économiques, qui seront partagés publiquement. Elle partage qu'une mise à jour s'impose également pour d'autres énergies, comme par exemple l'éolien en mer, puisque la crise économique et énergétique post-covid a engendré une hausse très importante des coûts des énergies renouvelables et des raccordements. La DGEC pourra préciser le calendrier de mise à jour des données économiques une fois les audits terminés.

Concernant la question du prix des énergies, notamment du prix de l'électricité qui a été soulevé par les collectivités territoriales, il y a dans le titre III du projet de loi, trois dispositions qui visent à mettre en place le post-ARENH et la protection des consommateurs, qui s'inscrivent dans une volonté de maîtriser le coût de l'électricité. Elle rappelle que pendant la crise énergétique des derniers mois, l'Etat a mis en place des boucliers tarifaires, des amortisseurs et a pris en charge une partie significative des factures d'énergie des consommateurs.

Sur la question de la sobriété, elle rappelle que celle-ci est au cœur de la politique énergétique et climatique française, comme l'ont montré les orientations de la programmation énergétique mises en consultation en novembre 2023. Ce document comporte des objectifs et des trajectoires sur la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que sur le développement des énergies décarbonées. Une partie du travail technique est donc déjà réalisée et c'est ce qui doit être mis en débat pour avoir une programmation complète.

Elle précise que le titre 3 du projet de loi comporte des dispositions qui ont vocation à consolider les possibilités de financement et à donner de la visibilité pour le financement des moyens de stockage pour le bon fonctionnement du système électrique. De plus, elle rappelle que le titre IV a pour objectif de desserrer la situation délétaire sur les concessions hydroélectriques pour que des investissements puissent être réalisés, notamment pour créer des stations de transfert d'énergie et de pompage (STEP) où il y a un potentiel considérable.

Enfin, le mix énergétique n'est pas seulement électrique, elle partage complètement ce constat avec la FNSEA. Elle renvoie les membres du Conseil à la publication de novembre 2023 concernant les orientations de la future programmation où des objectifs et trajectoires sont déclinés par type d'énergie.

Pour conclure sur cette partie, elle revient sur l'attente des membres du Conseil de co-construction avec les territoires et l'ensemble des parties prenantes, notamment pour les sujets d'acceptabilité et d'empreinte territoriale. Comme l'a rappelé Bruno LE MAIRE, le mix énergétique est aujourd'hui composé à 60 % d'énergie fossile qui est essentiellement importée. Si l'empreinte climatique de ces énergies est importante, leur empreinte territoriale en France, elle, est minuscule. Elle précise ainsi que sortir des fossiles signifie aussi aller vers des énergies qui auront une visibilité, une empreinte territoriale. C'est notamment pourquoi, en premier pilier de la politique énergétique, se trouvent la sobriété et l'efficacité énergétique. Par ailleurs, elle souligne qu'il faut avoir conscience que le système énergétique de demain sera plus favorable à la souveraineté énergétique puisqu'il sera plus résilient avec une production française et européenne.

Elle propose aux membres une courte présentation du projet de loi.

Le chapitre 2 est consacré au renforcement de la protection des consommateurs pour améliorer le cadre des offres de fournitures d'énergie, pour apporter plus de garanties et une meilleure information aux consommateurs, plus de pouvoir à l'administration et à la Commission de régulation d'énergie (CRE). Elle précise que ces dispositions prennent en compte des enseignements de la crise énergétique.

Le chapitre 3 vise à prévoir le nouveau cadre de régulation du marché de l'électricité post-ARENH. Il inscrit en droit français le bénéfice de l'accord important qui a été conclu au niveau européen sur l'évolution de la régulation du marché. Il prévoit le système post-ARENH, avec l'équilibre qu'a rappelé Bruno LE MAIRE de protection des consommateurs avec des prix stables et maîtrisés qui permettent également l'investissement du côté des producteurs. Ce chapitre prévoit également un renforcement du contrôle de la puissance publique sur le financement de l'aval du cycle de combustible.

Enfin le chapitre 4, comme précédemment évoqué, concerne les concessions hydroélectriques.

Thomas LESUEUR (CGDD) remercie Sophie MOURLON et partage l'intervention écrite de Sandrine BOURGOGNE de la CPME qui est aphone. La CPME regrette le retrait du titre I du projet de loi en l'absence d'un calendrier clair et précis sur la suite des textes relatifs à la programmation énergétique de la France. La CPME entend néanmoins les clarifications apportées par monsieur le ministre Bruno Le Maire, et salue les dispositions prévues au titre II tout en faisant écho aux demandes de clarification exprimées par l'U2P concernant les autres éléments contractuels visant à sécuriser les petits consommateurs.

Il présente Amélie COANTIC, directrice, adjointe au commissaire général au développement durable.

Amélie COANTIC (CGDD) indique être ravie de pouvoir accompagner les équipes du CGDD dans leur mission au sein du CNTE.

Thomas LESUEUR (CGDD) propose aux membres du Conseil de passer à l'examen du projet d'avis du CNTE, affiché à l'écran. Il précise que les débats en groupe de travail, contraints en termes de temps, ont principalement portés sur les titres I et II. Le projet d'avis en l'état traduit bien ce contexte avec peu de contenu relatif aux titres III et IV du projet de loi. Cependant, le titre I ayant été retiré du projet de loi, toutes les phrases du projet d'avis relatives à ce titre ont été retirées. Il propose donc aux membres du CNTE de retravailler ensemble le texte pour lui redonner une structure, en commençant par la partie introductive.

Isabelle LAUDON (WWF) demande à ce que le nom du projet de loi sur lequel le CNTE est finalement saisi soit précisé.

Sophie MOURLON (DGEC) indique que le titre n'a pas été modifié, c'est un projet de loi sur la souveraineté énergétique de la France.

Anne BRINGAULT (RAC) propose d'ajouter un propos introduction : « Le CNTE regrette le retrait de la partie programmatique de ce texte ».

Thomas LESUEUR (CGDD) propose de reformuler cette phrase de façon positive, sous la forme d'une demande : « demande à être saisi prochainement sur les questions programmatiques d'énergie et climat... ».

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) propose de souligner l'importance de s'appuyer sur l'ensemble des quatre piliers de la stratégie énergie et climat : sobriété, efficacité énergétique, énergie renouvelable et nucléaire ; dans une approche de neutralité technologique pour assurer la sécurité approvisionnement et la neutralité carbone.

Elle souhaite également, à titre introductif, faire une remarque sur le fonctionnement du CNTE. Le MEDEF a été très surpris de voir que le projet d'avis était dans la presse la veille de la séance plénière. Le MEDEF considère qu'il est essentiel de respecter la confidentialité du travail réalisé dans cette instance et que seul un avis adopté par le CNTE peut être diffusé.

Thomas LESUEUR (CGDD) remercie le MEDEF pour son intervention et indique qu'il avait prévu d'aborder ce sujet ultérieurement lors de la séance. Il partage que lui a été transmise une demande d'un certain nombre de membres de ce Conseil de travailler et de faire évoluer le cas échéant les modalités de travail, d'examen et en particulier de vote des avis. **Le MEDEF** exprime aussi une demande sur le fonctionnement du CNTE. Il souligne que ce sujet mérite de faire l'objet d'une réflexion approfondie qui ne peut avoir lieu en séance plénière ; un groupe de travail pourrait être mis en place pour réfléchir à des propositions, comme cela a pu être le cas par le passé dans cette instance.

Alain CHABROLLE (FNE) souhaite conserver une formulation simple comme l'a proposée Thomas LESUEUR afin d'éviter d'ouvrir de nouveaux débats autour de la neutralité technologique notamment. Il demande à ce que le communiqué de presse signé par FNE et plusieurs membres du Conseil soit partagé en annexe du compte rendu de séance

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) partage son accord pour retirer la mention de la neutralité technologique, mais insiste sur l'introduction des quatre piliers, qui semble être une position consensuelle au sein de ce Conseil.

Thomas LESUEUR (CGDD) confirme que le communiqué de presse signé notamment par FNE sera annexé au compte rendu de séance.

Laure PELLETIER (CFDT) partage son accord pour intégrer dans cette partie introductive, en première position, une phrase courte indiquant que ce projet de loi a vocation à s'intégrer dans un cadre programmatique centré autour des quatre piliers évoqués et que le CNTE sera vigilant sur la méthode démocratique proposée. Par ailleurs, la CFDT salue le travail collectif à venir sur le fonctionnement du CNTE.

Thomas LESUEUR (CGDD) retient l'inscription de ce paragraphe en première position de l'avis.

Julie LAERNOES (Assemblée Nationale) est d'accord pour ne pas revenir sur le débat de la neutralité technologique. Elle souhaiterait insister sur la nécessité d'avoir un calendrier sur la programmation énergie et climat.

Thomas LESUEUR (CGDD) intègre la question de calendrier dans le nouveau paragraphe proposé.

Isabelle LAUDON (WWF) aimerait ajouter que le CNTE « proteste contre la suppression du titre I du projet de loi sans qu'aucune explication soit fournie ni qu'un nouveau calendrier soit proposé ». Elle demande la transmission du tableau complet des amendements proposés par les membres du CNTE, y compris sur les sujets liés au titre I du projet de loi avant son retrait.

Thomas LESUEUR (CGDD) demande s'il y a des réactions à l'introduction du verbe « protester » concernant l'absence d'explication au moment du retrait du titre I ? Il précise cependant que les explications ont été données par les ministres aujourd'hui en séance plénière, soit 48 heures après l'annonce du retrait du titre I. S'il apparaissait urgent de partager l'information du retrait de cette partie du projet de loi, les explications associées ne pouvaient faire l'objet d'un mail et devaient être exprimées en séance plénière. Il est à noter que le CESE en a été informé dans les mêmes délais.

Il rappelle les deux nouveaux paragraphes proposés :

- "Proteste sur le retrait du titre programmatique du projet de loi ;"
- "Attend une prochaine saisine sur la stratégie française énergie-climat qui s'appuiera sur l'ensemble des quatre piliers portés par le gouvernement : sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables, production d'électricité d'origine nucléaire, pour assurer la sécurité des approvisionnements et la neutralité carbone ;".

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) se prononce contre la formulation négative proposée.

Dominique ALLAUME-BOBE (UNAF) indique ne pas vouloir protester. Elle trouverait regrettable de commencer un projet d'avis par une formulation de protestation. Les explications ont été données par les ministres ce matin, elle propose d'avancer en conséquence. Elle ajoute que la majorité des membres du CNTE n'approuvait pas du tout le contenu du titre I et a ainsi du mal à comprendre pourquoi le CNTE regrette maintenant son retrait.

Amélie COANTIC (CGDD) propose d'intégrer le regret du retrait du titre I au paragraphe mentionnant les délais contraints de saisine du CNTE, toujours au sein du titre introductif de l'avis : « regrette une nouvelle fois les délais contraints de saisine du CNTE sur ce projet de loi, et plus particulièrement le retrait tardif du titre programmatique, qui nuisent à la qualité du dialogue démocratique au sein du Conseil et s'interroge quant à l'urgence de la saisine ; ».

Olivier DAUGER (FNSEA) précise que s'il y avait des débats importants sur le titre I c'est que beaucoup le trouvaient très déséquilibré. Il considère que le retrait du titre I n'est pas anodin au sein d'un texte aussi important, il est donc possible de le regretter.

Isabelle LAUDON (WWF) souhaite ajouter au point 4 qu'il y a une attente forte pour une loi de programmation énergie climat et pour une saisine du CNTE sur ce sujet. Elle précise que l'attente porte précisément sur la constitution d'une loi.

Olivier DAUGER (FNSEA) approuve la demande de WWF.

Thomas LESUEUR (CGDD) propose en conséquence d'ajouter au point 4 : « ... et veillera à ce qu'elle permette l'exercice d'un dialogue démocratique *sur une loi de programmation* ».

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) précise que le souhait est d'avoir une bonne visibilité sur l'articulation entre la partie législative et réglementaire pour mettre en œuvre la programmation énergie climat.

Isabelle LAUDON (WWF) demande s'il n'est pas possible de dire simplement que le CNTE attend une loi de programmation énergie climat.

Madeleine GILBERT (CFE-CGC) souligne qu'il est important d'indiquer que le Conseil attend la programmation énergie climat.

Dominique AULLAUME-BOBE (UNAF) revient sur le point 4 où elle demande d'ajouter « ... comme l'a dit le ministre ».

Thomas LESUEUR (CGDD) indique de cette formulation personnalisée n'a pas sa place dans l'avis du CNTE.

Alain CHABROLLE (FNE) souhaite reformuler le point 1 en permettant « d'atteindre la neutralité carbone » d'abord puis « d'assurer la sécurité des approvisionnements ».

Thomas LESUEUR (CGDD) accepte cette proposition.

Laure PELLETIER (CFDT) souhaite que l'avis mentionne toujours une programmation et des objectifs « énergie et climat », au sein des points 4 et 5.

Thomas LESUEUR (CGDD) accepte cette proposition et propose de passer à l'examen du titre II.

Nathalie ROY (U2P) souhaite ajouter au premier paragraphe du titre II de l'avis, après le mot « consommateur » : « domestiques et non domestiques ».

Dominique AULLAUME-BOBE (UNAF) est d'accord avec cette proposition.

Thomas LESUEUR (CGDD) accepte cette proposition.

Virginie NEUMAYER (CGT) partage que les dispositions proposées étaient nécessaires au regard des dérives voire des arnaques à l'ARENH constatées ces dernières années, ce qui a d'ailleurs fait l'objet d'une mission d'enquête parlementaire. Toutefois, la question du renforcement de cette autorité en tant qu'autorité prescriptive ne semble pas de bonne nature pour la CGT, qui considère que celle-ci doit se concentrer sur sa mission et ne pas intervenir sur d'autres prérogatives que celles prévues par son cadre actuel. Pour permettre une meilleure transparence des informations et une ouverture à la société civile indispensable, la CGT souhaite ajouter à l'avis la phrase suivante « souhaite que la gouvernance de la Commission de régulation de l'énergie, soit le collège des commissaires, intègre une représentation des salariés désignée par les organisations syndicales représentatives ».

Thomas LESUEUR (CGDD) demande au Conseil si cette proposition suscite des réactions. Il accepte la proposition de la CGT.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) souhaite que les termes « TPE-PME » au point 6 soient remplacés par « les entreprises éligibles au TRVE », car certaines TPE ne le sont pas.

Alain CHABROLLE (FNE) demande à propos du point 7 si le mot « certains » est nécessaire. Sinon, il propose de le retirer.

Nathalie ROY (U2P) exprime son désaccord avec la proposition du MEDEF car le point porte sur l'étude d'impact et plus précisément l'impact pas assez renseigné sur les TPE-PME de façon générale. Elle précise qu'ensuite il y a la conclusion de l'étude qui aboutit aux dispositions du projet de loi dont celle qui concerne l'accès au TRVE pour une nouvelle catégorie d'entreprises, mais ce n'est pas la même chose.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) rappelle que le TRVE est élargi aux TPE quelle que soit la puissance souscrite, mais pas au PME, ni aux autres entreprises. L'idée de simplification sous-jacente à la proposition du MEDEF était de dire que pour le droit du consommateur, les TPE sont au même régime que les résidentiels pour renforcer leur protection, mais c'est une exception parmi les entreprises.

Gwénola STEPHAN (AMF) rappelle que dans le vocable TPE, il y a aussi les collectivités. En effet, du point de vue du code de l'énergie, les collectivités sont assimilables à des TPE. L'AMF propose donc sur ce point la formulation « les entreprises et les collectivités ».

Thomas LESUEUR (CGDD) accepte la proposition de l'AMF et propose de passer à l'examen du titre III de l'avis du CNTE.

Nathalie ROY (U2P) propose, comme au titre précédent, au premier paragraphe du titre III, de préciser « consommateurs domestiques et non domestiques ».

Thomas LESUEUR (CGDD) indique que la proposition est acceptée.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) propose au point 8 de substituer la fin de la phrase, à partir de « certains considèrent... » avec « certains considèrent que l'électricité étant un bien particulier, elle doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'Etat avec un bon équilibre entre le marché et la régulation ; ».

Alain CHABROLLE (FNE) souhaite remplacer « s'interroge » par « s'inquiète » à l'ancien point 8. Aussi, pour l'ancien point 10, il propose de retirer le mot « certains ». FNE aimerait également réintégrer un amendement, qui était présent au point 7 dans l'ancienne version de l'avis, relatif à la précarité énergétique : « ainsi que sur les risques d'aggravation de la précarité énergétique faute d'accompagnement suffisant ».

Isabelle LAUDON (WWF) soutient la proposition de FNE relative à la précarité énergétique.

Zaïma BENACHOUR (FO) indique son désaccord avec la proposition du MEDEF au premier point du titre III de l'avis. Si cette formulation était conservée, FO demande à ce que « prend acte » soit remplacé par « certains prennent acte ».

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) déclare qu'elle ne s'associera pas au « certains prennent acte ». Pour les points 10 et 11, le MEDEF considère que tous les consommateurs doivent pouvoir bénéficier du versement nucléaire universel, ce qui n'empêche pas d'avoir des tarifications incitatives pour la sobriété, des chèques énergie ou autres tarifs sociaux qui tiennent compte de la précarité, des différences de revenu... Le MEDEF est contre l'introduction d'une règle de distribution sur un versement qui par principe est universel. Le MEDEF souhaite ainsi conserver le « certains » au point 10 initial.

Sophie MOURLON (DGEC) partage que le reproche est souvent fait aux dispositifs d'être trop compliqués et illisibles. Elle précise que l'idée avec cette mesure est justement de mettre en place un dispositif simple et universel, qui sera complété par d'autres politiques publiques pour protéger les consommateurs vulnérables (bouclier tarifaire, etc.).

Thomas LESUEUR (CGDD) propose de conserver la formulation initiale, avec les « certains » aux paragraphes 7 et 10 initiaux.

Isabelle LAUDON (WWF) revient au paragraphe 10 initial et demande si les membres du CNTE ayant porté cette formulation souhaitent rejoindre la position du MEDEF. Sinon, elle souhaite dissocier la

question du versement nucléaire universel et celle de la prise en compte du revenu, pour pouvoir dire que le CNTE (et non certains membres) déplore sa non prise en compte.

Thomas LESUEUR (CGDD) reformule le point de désaccord qui correspond au lien direct entre la non prise en compte de la situation économique des consommateurs et le revenu nucléaire universel. Il propose donc d'ajouter un paragraphe qui rappellerait la vigilance du CNTE sur la prise en compte de la situation économique des ménages face au coût de l'énergie.

Pierre CAZENEUVE (Assemblée nationale) indique que pour ce sujet, qui est comparable à celui de l'eau, il est important de faire la distinction entre la tarification progressive et la tarification sociale. La tarification sociale c'est le fait d'avoir une tarification distincte entre les ménages sur des critères de richesse. La tarification progressive signifie que le prix du kWh diffère selon le niveau de consommation, dans l'idée de différencier une consommation de première nécessité d'une consommation de confort. Il déclare que la seconde permet d'avoir également une dimension sociale puisque les plus gros consommateurs sont majoritairement les ménages les plus aisés, et d'inclure une démarche de sobriété. Il partage également que la solidarité nationale s'inscrit dans un contexte plus large sur l'imposition, avec plusieurs dispositifs fiscaux qui permettent de redistribuer la richesse. Il alerte donc sur le risque d'augmentation de la complexité du système de tarification, en émettant aussi des doutes sur la capacité pour EDF de mettre en place une tarification sociale de l'électricité. A cet égard, il souhaiterait conserver la formulation « certains » dans le texte.

Alain CHABROLLE (FNE) se fait écho de Bruno LE MAIRE et de son inquiétude sur le coût de la transition écologique, et rappelle ainsi sa proposition pour le point 8 initial de remplacer « s'interroge » par « s'inquiète ».

Pierre CAZENEUVE (Assemblée nationale) indique qu'on ne peut s'inquiéter d'une mesure faite pour rassurer. Il précise que l'avant-projet de loi vise à donner de la visibilité et protéger les consommateurs, il juge ainsi compliqué de s'inquiéter de l'impact sur les entreprises.

Alain CHABROLLE (FNE) répond que ce sont les consommateurs qui prendront en charge le coût de l'investissement dans le système énergétique nucléaire, qui pourrait s'avérer finalement très cher. Il y a donc une inquiétude. Il ajoute que si les autres membres du CNTE ne la partagent pas, alors on peut conserver « s'interroge ».

Pierre CAZENEUVE (Assemblée nationale) rappelle que produire de l'électricité coûte de l'argent mais qu'en importer en coûte beaucoup plus. L'ARENH était un mécanisme qui réservait une partie de la production électrique nucléaire à l'industrie. Il ajoute que cet avant-projet de loi propose de faire bénéficier une électricité accessible, pilotable et bas carbone à une plus large part de consommateurs. Il juge que la formulation proposée par FNE laisse entendre que ne pas produire soi-même l'électricité diminuerait les coûts pour le consommateur, ce qui n'est pas vrai.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) revient sur le point 7 initial et regrette que la fin de phrase, commençant par « certains considèrent », soit conservée. Sur le point 8 initial, le MEDEF s'interroge mais

ne s'inquiète pas, et souhaite compléter la première partie de phrase en ajoutant « et de la transition énergétique », car le coût financier concerne l'ensemble des investissements de la transition énergétique. Le MEDEF exprime également son désaccord avec la deuxième partie de cette phrase évoquant de potentiels retards spécifiquement pour l'énergie nucléaire ; les retards peuvent concerner l'ensemble des projets de la transition énergétique, le MEDEF ne souhaite pas appeler à l'attention sur le sujet du nucléaire en particulier.

Sophie MOURLON (DGEC) souhaite préciser que le coût de la transition du système énergétique correspond notamment au financement des nouvelles installations énergétiques, dont le coût a de surcroît récemment augmenté du fait de l'augmentation du prix des matières premières. C'est notamment le cas pour les projets éoliens offshore. Elle ajoute qu'en fin de compte le coût du système énergétique devra nécessairement être endossé par les consommateurs d'électricité et/ou par le budget de l'Etat. Elle précise que s'il y a dans ce projet de loi une disposition sur le revenu universel nucléaire, c'est notamment parce qu'en réalité dans le champ des renouvelables les tarifs sont déjà quasiment entièrement régulés par le fait que les dispositifs de soutien, très largement répandus, constituent déjà une régulation. Elle ajoute que c'est d'ailleurs ce qui a permis de financer en partie les boucliers tarifaires et que c'est ce qui conduit donc dans le projet de loi au focus sur le nucléaire, mais seulement parce qu'il n'est pas encore couvert. En réalité, le sujet est général.

Isabelle LAUDON (WWF) indique que l'inquiétude porte sur le fait que les consommateurs pourraient devenir les garants des risques du coût du nouveau nucléaire. Elle ajoute que les risques liés au nouveau nucléaire sont connus, notamment grâce à l'exemple de Flamanville, et sont bien plus importants que pour les énergies renouvelables.

Pierre CAZENEUVE (Assemblée nationale) souhaite rassurer le Conseil. Il précise, en réaction au point 7 initial mentionnant un marché de l'électricité répondant à une logique de marché, que l'avant-projet de loi propose en fait une régulation où le prix de l'électricité sera décorrélé de son coût. Il ajoute qu'EDF et l'Etat français portent le risque des prochains projets nucléaires, éoliens offshore, etc., tandis qu'avant cet avant-projet de loi, le risque était davantage porté par les consommateurs ; avec celui-ci il y a l'introduction du TRVE qui instaure une lisibilité du prix sur le temps long. Il alerte sur la bonne compréhension des objectifs de ce projet de loi.

Isabelle LAUDON (WWF) demande si un prix plancher serait instauré par cet avant-projet de loi et, si dans le cas d'un prix du marché inférieur au prix plancher, ce serait le consommateur qui paierait la différence. De même, elle demande, dans le cas où le prix du marché serait supérieur au prix plancher, qui récupère la différence et à quoi cet argent servira. WWF souhaiterait savoir si cela servira à assurer le grand carénage et le démantèlement centrales nucléaires ou le coût du risque des investissements portés sur le nouveau nucléaire, puisque si le prix plancher est haut alors le risque des investissements est diminué mais il serait alors pris en charge par les consommateurs.

Sophie MOURLON (DGEC) répond à WWF en précisant la nature des articles 10 et 11. Pour le versement universel, il n'y a pas de prix plancher donc c'est différent du dispositif appliqué aux ENR. Pour les ENR, le contribuable est garant du prix servi au producteur. Dans le versement universel nucléaire, ce n'est pas le cas, il n'y a pas de prix plancher. L'article 11 qui est également dans ce chapitre, détaille une faculté de mise en place d'un complément de rémunération et décline l'accord qui a été obtenu au niveau européen. Dans cette hypothèse là il pourrait y avoir un prix plancher, mais ce n'est pas une obligation.

Cela reste une faculté qui est introduite en droit national sur la base du texte européen. Il crée le cadre général qui décline l'accord européen, qui contient la faculté de mettre des contrats pour différence, qui sont des dispositifs existants pour les énergies renouvelables.

Virginie NEUMAYER (CGT) estime que les pouvoirs publics doivent prendre les dispositions indispensables pour assurer un coût complet du système électrique actuel le plus compétitif, que ce soit pour les usagers ou les contribuables, et renoncer aux priorités d'injection sur le réseau.

Pierre CAZENEUVE (Assemblée nationale) partage qu'il est important pour la clarté des débats d'avoir un distinguo entre la dimension régulation et structuration du marché d'EDF d'un côté et un débat sur l'utilisation des revenus d'EDF, c'est-à-dire la stratégie énergétique française, de l'autre. Il précise qu'on peut avoir des doutes sur le nucléaire français, mais décrier une régulation qui n'est pas faite pour cela semble être une erreur d'appréciation.

Thomas LESUEUR (CGDD) propose, en conséquence de ces débats, de conserver la formulation initiale pour les points 7 et 10 initiaux. Concernant le sujet de la précarité, il figure dans le paragraphe 9 initial. Il invite les membres du CNTE à s'exprimer si la formulation proposée sur ce sujet ne convient pas.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) rappelle sa suggestion au point 8 initial d'ajouter en fin de première partie de phrase « et de la transition énergétique » et souhaite introduire la formulation « certains attirent l'attention » pour la deuxième partie de phrase, ne partageant pas l'idée qui y est portée.

Thomas LESUEUR (CGDD) répond que pour conserver le consensus, étant donné que la formulation « s'interroge » a été préférée à « s'inquiète », il n'est pas possible d'introduire l'expression « certains attirent l'attention ».

Isabelle LAUDON (WWF) rappelle que Bruno LE MAIRE lui-même a indiqué s'inquiéter du risque de non maîtrise des coûts du nucléaire et s'étonne ainsi que le MEDEF ne partage pas également cette inquiétude.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) convient bien qu'il y a un défi industriel mais considère que celui-ci concerne l'ensemble des investissements de la transition énergétique, pas seulement la technologie nucléaire. La formulation en l'état traduit une critique de l'énergie nucléaire et n'est pas acceptable pour le MEDEF.

Isabelle LAUDON (WWF) précise que la formulation actuelle ne remet pas en cause la place du nucléaire dans le mix énergétique français. Cependant, WWF estime que les exemples de Flamanville, les projets en Angleterre et en Finlande sont inquiétants en termes de retards et de coûts. Le président de la République et Bruno LE MAIRE s'en étaient vivement inquiétés il y a quelques années, WWF estime donc que le CNTE dans son ensemble pourrait attirer l'attention sur ce risque-là.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) ajoute que les projets éoliens offshore ont 10 ans de retard, ce qui constitue une inquiétude importante également.

Thomas LESUEUR (CGDD) précise l'objet du débat : la répercussion du coût sur le consommateur. Pour conserver la force de ce paragraphe, il propose la formulation suivante : « attire l'attention sur le risque que la non-maîtrise des coûts d'investissements, dus à des retards pris inhérents aux risques industriels, soit endossée systématiquement par les consommateurs ».

Alain CHABROLLE (FNE) propose plutôt de conserver la mention de la technologie nucléaire dans ce paragraphe, et de retirer la fin de phrase à partir de « soit endossée... ».

Thomas LESUEUR (CGDD) émet des réserves sur cette proposition puisqu'elle rejette le consensus qui porte sur le risque de prise en charge d'une dérive des coûts par les consommateurs.

Dominique ALLAUMBE-BOBE (UNAF) exprime son désaccord avec la proposition de FNE puisque ce titre de l'avant-projet de loi évoque la protection du consommateur.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) rappelle que le ministre a tout à l'heure évoqué son inquiétude concernant l'ensemble des coûts de la transition énergétique qui n'ont pas été complètement évalués. Le MEDEF refuse d'attirer l'attention sur une technologie plutôt qu'une autre, puisqu'elles comportent toutes des risques, mais est d'accord avec l'idée d'assurer la stabilité et la maîtrise des coûts pour les consommateurs, notamment par une programmation.

Zaïma BENACHOUR (FO) est d'accord sur ce point avec le MEDEF et soutient la nouvelle proposition partagée par Thomas LESUEUR au point 8 initial.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) est d'accord si, au point 8 initial, la formulation « la construction de nouveaux réacteurs nucléaires » est remplacée par « la transition énergétique ».

Isabelle LAUDON (WWF) propose de reformuler le point 8 en précisant « s'interroge, à l'exception du MEDEF, sur... ».

Thomas LESUEUR (CGDD) rappelle que FO a indiqué être d'accord sur ce paragraphe avec le MEDEF. Il propose au MEDEF pour accepter leur dernière proposition de remplacer « s'interroge » par « s'inquiète », sinon il n'y aura pas consensus.

Laure PELLETIER (CFDT) rappelle que le titre III traite de la question du nucléaire et qu'il n'est donc pas nécessaire de faire la mention du nucléaire dans ces paragraphes de l'avis du CNTE.

Thomas LESUEUR (CGDD) propose de scinder en deux paragraphes le point 8 initial, créant un nouveau paragraphe : « attire l'attention sur le risque que la non-maîtrise des coûts d'investissements, dus à des retards pris inhérents aux risques industriels, soit endossée systématiquement par les consommateurs ». Cette proposition est conservée. Il revient sur le sujet de la précarité énergétique au point 9 initial et demande s'il y a des nouvelles propositions.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) souhaite que pour ce nouveau paragraphe il soit précisé qu'il s'agit des coûts d'investissements « de la transition énergétique ».

Isabelle LAUDON (WWF) exprime son désaccord avec cette proposition en insistant avoir fait un effort en acceptant que cette phrase constitue un nouveau paragraphe.

Thomas LESUEUR (CGDD) propose de conserver la formulation initiale et de passer au titre IV.

Virginie NEUMAYER (CGT) partage sa proposition d'amendement qui portait sur l'idée qu'il y a aucune disposition prescriptive qui est intégrée pour le moment dans les futures ordonnances. La CGT demande d'intégrer les dispositions suivantes :

- avoir une attention particulière sur les concessions non échues, qui représente une préoccupation de la part des salariés ;
- inscrire des garde-fous concernant le statut du personnel dans le cadre de ce changement d'autorisation ;
- intégrer le caractère public majoritaire des structures qui accueilleraient le régime d'autorisation des concessions hydroélectriques ;
- garantir les différents usages de l'eau pour éviter les conflits : agriculture, tourisme, énergie.

La CGT invite à un débat plus large sur la question de l'avenir des concessions hydroélectriques.

Thomas LESUEUR remercie la CGT pour ce partage de ces préoccupations.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) revient sur le point 15 et propose de compléter la phrase par : « d'autres estiment que tous les consommateurs doivent pouvoir bénéficier du versement universel nucléaire sans préjudice de tarification incitative pour favoriser la flexibilité des consommations et l'accompagnement des ménages les plus précaires par des tarifs sociaux ou politique publique (chèque énergie, etc.) ».

Thomas LESUEUR (CGDD) regrette d'aboutir sur des formulations divergentes.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) indique que les sujets abordés dans le cadre de cet avant-projet de loi sont complexes et qu'avec plus de temps il aurait probablement été possible pour tous les membres de mieux comprendre les enjeux et d'arriver à des positions consensuelles.

Rosalie CRESPIN (CNPMEM) regrette la disparition au sein du titre IV d'une rédaction présente dans une précédente version de l'avis à propos des enjeux de biodiversité, due probablement au retrait des considérants relatifs au titre I, et souhaiterait qu'elle soit réintroduite.

Sophie MOURLON (DGEC) propose en ce sens d'ajouter à la fin du dernier paragraphe « notamment pour tenir compte des enjeux de ces dispositions sur la préservation de la biodiversité, de continuité écologique et de partage de l'eau ».

Thomas LESUEUR (CGDD) accepte la proposition.

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) propose d'ajouter la formulation suivante dans le titre IV : « salue la volonté du gouvernement de sortir de l'impasse sur le volet hydroélectrique pour libérer l'investissement dans un secteur essentiel à la souveraineté énergétique ».

Isabelle LAUDON (WWF) propose que l'ajout relatif au dernier paragraphe constitue un nouveau considérant afin qu'il soit porté par l'ensemble du CNTE et non « certains », le paragraphe commençant par ce mot : « attire l'attention du gouvernement sur la nécessité de tenir compte des enjeux de préservation de la biodiversité, de continuité écologique et de partage de l'eau. »

Laure PELLETIER (CFDT) revient sur le point 15 suite à l'ajout proposé du MEDEF. La nouvelle formulation ne convient pas à la CFDT car l'ajout sous-entend que les membres adhérant à la première partie de la phrase ne soutiennent pas l'idée de solidarité par la redistribution. La CFDT est donc contre cet ajout.

Virginie NEUMAYER (CGT) souhaite que le sujet des conflits d'usage apparaisse dans le dernier paragraphe.

Isabelle LAUDON (WWF) propose de fusionner la deuxième partie du dernier paragraphe initial et l'ajout proposé par le MEDEF : « salue la volonté du gouvernement de sortir de l'impasse sur le volet hydroélectrique, afin de libérer l'investissement sur un secteur essentiel à la souveraineté énergétique, et appelle l'attention du gouvernement sur la prise en compte des enjeux de biodiversité et de continuité écologique. »

Christine GOUBET-MILHAUD (MEDEF) précise que le mot « impasse » fait référence à l'écueil juridique en lien avec l'Union Européenne.

Thomas LESUEUR (CGDD) accepte la proposition de WWF qui fait consensus.

Isabelle LAUDON (WWF) remarque qu'il y a eu des débats techniques sur le marché de l'électricité, les titres III et IV sont arrivés quelques jours avant le GT2 où ils n'ont pas été discutés. En conséquence le

Conseil se retrouve dans la même situation que lors de la dernière saisine où des débats de fond ont eu lieu en séance plénière, alors qu'ils devraient être abordés en groupe de travail.

Anne-Juliette LECOURT (CFDT) explique la position de la CFDT qui ne peut se satisfaire de la rédaction actuelle du paragraphe 15. En l'état, la fin de la phrase sous-entend que ceux qui déplorent l'absence de prise en compte de la situation socio-économique dans le versement du revenu nucléaire universel, contesteraient le fait que la prise en compte de la situation socio-économique pourrait passer aussi par les tarifs sociaux ou autre politique publique. La CFDT défend les deux : la tarification incitative et progressive, et les tarifs sociaux. Elle propose donc d'ajouter « en complément des politiques publiques d'accompagnement existantes (chèque énergie, tarifs sociaux, etc.) » à la fin de la première phrase du paragraphe 15.

Thomas LESUEUR (CGDD) accepte la nouvelle formulation et conclut les échanges sur l'examen de l'avis. Il propose de diffuser aux membres du CNTE l'avis mis à jour, qui a beaucoup évolué pendant la séance, pour relecture, et d'ouvrir le vote par mél à l'adresse cnte@developpement-durable.gouv.fr jusqu'à 17h45. Il suspend la séance jusqu'à 18h.

Il indique que la lettre d'une partie des membres du CNTE à propos des modalités de délibération sera partagée à l'ensemble des membres du Conseil.

Il rouvre la séance à 18h et annonce que l'avis du CNTE sur ce projet de loi est adopté avec 25 voix « pour », 9 abstentions et 0 voix « contre ».

Annexe 1 – avis voté du CNTE

Délibération 2024-01 : Avis portant sur le projet de loi relatif à la souveraineté énergétique de la France

Adopté le 19 janvier 2024,

Le Conseil national de la transition écologique,

Saisi par Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour donner un avis sur le projet de loi relatif à la souveraineté énergétique de la France,

A titre introductif,

1. Attend une prochaine saisine sur la stratégie française énergie-climat qui s'appuiera sur l'ensemble des quatre piliers portés par le gouvernement : sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables, production d'électricité d'origine nucléaire, pour atteindre la neutralité carbone et assurer la sécurité des approvisionnements ;
2. Regrette une nouvelle fois les délais contraints de saisine du CNTE sur ce projet de loi, et plus particulièrement le retrait tardif du titre programmatique, qui nuisent à la qualité du dialogue démocratique au sein du Conseil et s'interroge quant à l'urgence de la saisine ;
3. S'étonne de l'envoi en deux parties du projet de loi au Conseil, et regrette ainsi l'absence d'analyse approfondie du Conseil des titres III et IV ;
4. Sera vigilant à la méthode de concertation qui sera mise en œuvre pour définir les objectifs énergétiques et climatiques, et veillera à ce qu'elle permette l'exercice d'un dialogue démocratique sur une loi de programmation ;
5. Demande la présentation d'un calendrier de travail sur l'élaboration de la programmation énergie-climat ;

Concernant le titre II,

6. Se félicite des propositions relatives à l'information et à la protection du consommateur, domestique et non domestique, lors de la souscription, du renouvellement ou d'une modification d'un contrat de fourniture d'énergie, et attire l'attention sur la nécessité de préserver la sécurité des contrats ;
7. Salue l'extension du TRVE (tarif réglementé de vente d'électricité) à l'ensemble des TPE (très petites entreprises) (article 5) ;
8. Regrette que l'étude d'impact ne détaille pas suffisamment les effets des dispositions relatives à la protection du consommateur sur les entreprises et les collectivités ;
9. Propose que l'ensemble des dispositions prévues aux articles 3 et 4 soient applicables aux TPE, quelle que soit la puissance souscrite ;
10. Souhaite que la gouvernance de la Commission de régulation de l'énergie, soit le collège des commissaires, intègre une représentation des salariés désignée par les organisations syndicales représentatives ;

Concernant le titre III,

11. Prend acte de la réforme du marché de l'électricité, telle qu'envisagée, qui induit une évolution vers un mécanisme fondé sur le marché ; et rappelle la nécessité de s'inscrire dans un cadre beaucoup plus large avec la mobilisation des différents leviers permettant d'apporter plus de visibilité sur un coût complet d'accès à l'électricité compétitif pour les consommateurs domestiques et non domestiques, le respect d'un espace concurrentiel et le financement des investissements de renouvellement du parc nucléaire ; certains considèrent qu'il faut sortir de la vision ultralibérale afin de construire une vision de long terme assurant la sécurité des approvisionnements et la neutralité carbone ;
12. S'interroge sur l'impact financier pour le consommateur (y compris les entreprises de toutes tailles et tous les contribuables) de la réforme du marché de l'électricité et des investissements nécessaires à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires ;
13. Attire l'attention sur le risque que la non-maîtrise des coûts d'investissements, dus à des retards pris inhérents aux risques industriels, soit endossée systématiquement par les consommateurs ;
14. Si le nouveau mécanisme de marché de l'électricité s'inscrit dans un marché européen de l'énergie et paraît conforme aux règles de concurrence, demande que les règles de redistribution soient précisées avec des priorités accordées à la prise en charge de la précarité énergétique des ménages concernés et à la réindustrialisation ;
15. Certains déplorent l'absence de prise en compte du revenu ou de la situation socio-économique des ménages dans le dispositif « versement universel nucléaire », qui induit un subventionnement de la consommation énergétique des ménages plus aisés alors qu'ils représentent les plus gros consommateurs d'énergie, ainsi que l'absence de seuil au-delà duquel la minoration universelle au titre de la compétitivité du parc nucléaire ne serait plus applicable, ce qui permettrait d'encourager la sobriété et la maîtrise des consommations énergétiques, en complément des politiques publiques d'accompagnement existantes (chèque énergie, tarifs sociaux, etc.) ; d'autres estiment que tous les consommateurs doivent pouvoir bénéficier du versement universel nucléaire, sans préjudice de tarifications incitatives pour favoriser la flexibilité de la consommation et l'accompagnement des ménages les plus précaires par des tarifs sociaux, ou autres politiques publiques (chèques énergie , etc.) ;

Concernant le titre IV,

16. Certains s'étonnent de la volonté du gouvernement de légiférer par ordonnance concernant les concessions hydroélectriques, élément essentiel de la souveraineté énergétique, et suggèrent l'examen d'un projet de loi à part entière sur ce sujet ;
17. Salue la volonté du gouvernement de sortir de l'impasse sur le volet hydroélectrique, afin de libérer l'investissement sur un secteur essentiel à la souveraineté énergétique, et appelle l'attention du gouvernement sur la prise en compte des enjeux de biodiversité et de continuité écologique.

Résultats détaillés du vote de l'avis

« Pour » : 25 votes	ADF (2) CFDT (2) CFDT (2) CFTC (1) CFE-CGC (1) MEDEF (3) CPME (2) U2P (1) LPO (1) FNE (1)	FNH (1) WWF (1) RAC (1) Surfrider (1) CNAJPEP (1) CFEEDD (1) FNPF (1) Assemblée Nationale (3) Sénat (1)
« Abstention » : 9 votes	AMF (2) CGT (2) FO (2)	FNSEA (2) UNAF (1)
« Contre » : 0 vote		
N'ont pas pris part au vote	Régions de France (2) Intercommunalités de France (2) Amis de la Terre (1) H&B (1) UFC Que Choisir (1)	CLCV (1) ESS France (1) FNC (1) Sénat (2) Parlement Européen (2)

Avis certifié conforme par le Commissaire général au développement durable

Annexe 2 - Liste des membres participants

Collège des collectivités territoriales

AMF : Christian METAIRIE, Denis MERVILLE
Intercommunalités de France : Odile BEGORRE-MAIRE
ADF : Pascal COSTE, Jacqueline ARCANGER, Edouard GUILLOT (expert)
Régions de France : Olivia de MALEVILLE (experte)

Collège des ONGE

FNE : Alain CHABROLLE, Nicolas RICHARD
Réseau Action Climat : Anne BRINGAULT
Humanité et Biodiversité : Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS
Amis de la Terre : Martine LAPLANTE
WWF : Isabelle LAUDON, Arnaud GILLES (expert)

Collège des employeurs

CPME : Zoé LAGARDE
FNSEA : Olivier DAUGER, Darell LEROUX
MEDEF : Luc BENOIT-CATTIN, Laurence ROUGER-de-GRIVEL, Jean-Baptiste BARONI (expert)
U2P : Nathalie ROY

Collège des salariés

CFDT : Laure PELLETIER
FO : Zaïma BENACHOUR
CGT : Virginie NEUMAYER, Jean-Philippe GASPAROTTO
CFTC : Franck DON
CFE-CGC : Madeleine GILBERT, Vinciane VIALARD

Collège des membres associés

UNAF : Dominique ALLAUME-BOBE
FNPF : Hamid OUMOUSA

Collège parlementaire

Assemblée nationale : Pierre CAZENEUVE, Nathalie BASSIRE, Julie LAERNOES
Sénat : Hervé GILLE

Membres de droit

CGDD : Thomas LESUEUR

Etablissements publics ou organismes

ADEME : Nadia BOEGLIN, Geoffrey ABECASSIS
CMA France : Maëlle CHAPUIS-MIROL
APCA : Luc SERVANT
CCI France : Emmanuelle PARACHE
CSFB : Jean-Michel SERVANT, Jean-Luc DUNOYER, Dominique WEBER
CNPMM : Rosalie CRESPIEN (experte)

Annexe 3 – explications de vote

Les Amis de la Terre : « Amputé de son titre 1, garder l'appellation « souveraineté énergétique » à ce projet peut être surprenant. Comme plusieurs membres du CNTE nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir des données beaucoup plus précises sur les éléments d'une approche équilibrée. En tout état de cause, chacun sait que les Amis de la Terre sont en profond désaccord avec la place donnée au nucléaire, et continuent à préconiser, comme certains scénarios, une transition fondée sur la sobriété, l'efficacité, et les ENR. Nous ne participerons donc pas au vote sur cet avis ».

Humanité & Biodiversité : « L'association Humanité et Biodiversité ne prendra pas part au vote. Ci-dessous la motivation de cette décision :

Considérant que :

- Par rapport au titre I du projet de loi qui avait été soumis au CNTE, les déclarations en séance des ministres Christophe BECHU et Bruno LE MAIRE annoncent une réorientation forte de la programmation de la politique énergétique et climatique du gouvernement, tant dans son contenu que dans ses modalités d'approche ;
- La traduction concrète de ces déclarations, permettant une nouvelle saisine éventuelle du CNTE, ne sera pas disponible à court terme ;
- En l'absence de ces éléments politiques, techniques et économiques, la question de la régulation du marché de l'électricité ne peut être abordée de manière satisfaisante, en particulier sur la manière dont les consommateurs-contribuables seront concernés par les conséquences de la politique qui sera mise en place ;
- Le groupe de travail du CNTE avait principalement travaillé sur le titre I, seul titre qui lui avait été initialement transmis, et n'avait pu débattre suffisamment des autres titres, transmis plus tardivement ;
- La démarche d'élaboration en séance plénière d'un avis sur les titres II, III et IV n'ont pas permis un véritable débat au sein du CNTE sur plusieurs points essentiels (comme le caractère universel ou non d'un « versement nucléaire » aux ménages) et a dû se limiter à des constats de dissensus qu'une concertation approfondie aurait sans doute surmontés ;

L'association Humanité et Biodiversité considère que les conditions requises pour l'élaboration d'un avis de qualité par le CNTE n'ont pas été réunies et ne prendra pas part au vote. »

MEDEF : « Le MEDEF exprime une forte réserve sur l'ajout, fait en séance dans la précipitation et sans débat, au point 10, relatif à la gouvernance de la Commission de régulation de l'énergie pour intégrer une représentation des salariés désignée par les organisations syndicales représentatives. S'agissant d'une autorité administrative indépendante, la participation d'une représentation des salariés est hors de propos. »

FNE : « Vote favorable de FNE, considérant :

- Que l'avis du CNTE vient appuyer la démarche du communiqué de presse inter ONG et structures du CNTE du jeudi 18-1-2024, qui exige particulièrement un volet programmatique de politiques « énergie et climat » ambitieux (CP annexé au CR de la plénière) ;
- Que les ministres concernés ont annoncé en CNTE que celui-ci sera pleinement traité ultérieurement, avec une large concertation publique ;
- Qu'à cet effet, d'ores et déjà, les premiers travaux du CNTE sur le titre I seront transmis au gouvernement,
- Que le GT du CNTE a principalement travaillé sur le titre I, seul titre qui lui avait été initialement transmis,
- Que, à cet égard, un temps de concertation plus approfondie accordé au CNTE aurait sans doute permis de surmonter les dissensus,

- Qu'il est important de soutenir les dispositions positives qui concernent les consommateurs (information, contrats, ...). »



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

**Compte rendu de la réunion du Conseil national de la transition écologique
du 5 novembre 2024 relative au programme de travail des prochains mois du Conseil (PPE,
SDMP, PNACC, SNBC)**

Annexes :

- 1 – Liste des participants

Agnès PANNIER-RUNACHER ouvre la séance en remerciant les participants à cette séance plénière du CNTE, et notamment les ministres Olga GIVERNET et François DUROVRAY. L'enjeu est désormais de finaliser la planification écologique qui a débuté il y a deux ans, et de travailler les textes de la PPE et de la SDMP soumis à consultation. Cette séance plénière est également l'occasion de parler plus largement des feuilles de route des ministères pour l'année à venir, au regard de la transition écologique et énergétique.

Elle débute en évoquant l'importance qu'elle attache au dialogue environnemental, malgré un travail qui n'est pas toujours évident ainsi que des délais souvent contraints. Elle reconnaît ainsi la chance de pouvoir compter sur l'expertise des membres du CNTE pour améliorer la décision publique ; elle note également la richesse des débats entretenus au sein de cette instance et la qualité des avis qu'elle rend, notamment depuis plusieurs mois sur différents projets de loi structurants, comme celui relatif à l'industrie verte. Agnès PANNIER-RUNACHER rappelle que les membres du CNTE peuvent compter sur les trois ministres présents pour les mobiliser sur les projets de textes de politiques qui relèvent de leurs différents portefeuilles. Certaines saisines ont par le passé eu lieu dans des délais très contraints ; elle présente ses excuses futures si cette situation devait se reproduire.

La ministre salue la participation du septième collège du CNTE dédié à la jeunesse. Elle insiste sur son importance, puisque les jeunes générations sont celles qui auront à vivre avec des décisions prises aujourd'hui. Elle salue également le travail du Député Pierre CAZENEUVE, président de la commission sur la planification écologique, et du Sénateur Ronan DANTEC, président de la commission dédiée au suivi de la mise en œuvre du plan national d'adaptation au changement climatique. Elle rappelle que le Sénat est actuellement en ordre de marche pour accompagner un agenda écologique qui s'annonce particulièrement chargé au cours des prochaines semaines. La ministre évoque les événements tragiques de Valence ; les inondations à répétition ne sont pas le fruit du hasard mais une conséquence du

dérèglement climatique. Pour répondre à ces urgences, l'agenda sera chargé. Avant tout, comme l'a dit le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale, l'objectif est de finaliser la planification écologique. C'est pour cela que trois textes ont été soumis à la consultation publique : le Plan national d'adaptation au changement climatique, la Stratégie nationale bas carbone et la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

La ministre précise l'objectif des textes sur lesquels le CNTE va travailler ces prochaines semaines. Ils visent à tenir l'objectif de réduction de 50% de nos émissions brutes en 2030. C'est donc un rehaussement de l'objectif de 25%, en ligne avec l'objectif européen. L'enjeu du Gouvernement est de permettre aux collectivités locales, aux entreprises, aux associations et aux citoyens de connaître la trajectoire, secteur par secteur, afin qu'ils puissent faire les efforts pour planifier leurs propres investissements et leur propre transformation. La SNBC définit la feuille de route en matière d'atténuation pour l'ensemble des secteurs. La ministre rappelle que, si nous souhaitons maintenir le réchauffement climatique en dessous de deux degrés, c'est à cette trajectoire qu'il va falloir se tenir.

De son côté, la programmation pluriannuelle de l'énergie est la traduction opérationnelle des objectifs énergétiques que va porter la ministre Olga GIVERNET afin de sortir des énergies fossiles. Les énergies fossiles représentaient dans la précédente trajectoire encore 60% du mix énergétique de la France. L'objectif est désormais qu'elles soient minoritaires et qu'elles ne représentent que 40% du mix énergétique. Pour cela, quatre leviers sont mobilisés : sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables et nucléaire. La ministre rappelle enfin l'importance de ne pas se laisser tromper par la nature technique de ces textes. Derrière chaque graphe, chaque chiffre, il y a une transformation absolument profonde, structurelle, de l'ensemble des secteurs de notre économie.

Agnès PANNIER-RUNACHER présente dans un second temps le PNACC. Ses cinquante-et-une mesures peuvent paraître très techniques, mais elles supposent une transformation structurelle de la France. L'enjeu est de répondre à la question « comment faire dans une France à plus quatre degrés par jour ? » et de faire en sorte que ce qui est construit et organisé aujourd'hui permette de faire face à cette augmentation de la température, tout en évitant la maladaptation.

Ce document, qui est le résultat de plusieurs mois de travail, a été mis en consultation publique. L'enjeu est que les membres du CNTE puissent s'en saisir, étant également contributeurs à sa préparation. Elle rappelle que l'agenda français inclura une action forte sur différents sujets : la biodiversité, avec l'anniversaire du lancement de la Stratégie nationale biodiversité, l'eau avec un point d'étape sur le Plan eau, une feuille de route sur les captages et une conférence nationale pour l'anniversaire de la loi sur l'économie circulaire, et enfin l'affichage environnemental qui va être lancé.

La ministre rappelle que l'agenda international est également très chargé. Au niveau européen, elle souhaite poursuivre la mise en œuvre du Pacte vert et son ambition en y accolant une véritable ambition industrielle et donc des plans d'action d'accompagnement de l'économie, mais aussi des citoyens dans l'optique d'une transition juste. Cette ambition sera soutenue par trois principes défendus à Bruxelles : la neutralité technologique, la concurrence loyale et la transition juste. Agnès PANNIER-RUNACHER explique par ailleurs revenir de la COP 16 biodiversité de Cali. C'est une COP qui a permis des avancées sur les océans et sur le lien entre biodiversité et climat, même si la négociation n'a pas pu être menée jusqu'au bout. Elle sera également très mobilisée dans les semaines à venir pour la COP29 à Bakou. Les autres moments importants de l'agenda international des mois à venir sont les négociations plastiques à Busan, la COP désertification et le One Water Summit à Riyad.

Elle rappelle qu'à cette feuille de route sont joints des impératifs. Le premier est de porter une écologie populaire, afin que l'écologie n'apparaisse pas comme un luxe réservé aux nantis et aux urbains. Il s'agit donc de solutions concrètes à déployer sur le terrain. Le deuxième impératif est d'ordre financier. Au regard de la situation dégradée des finances publiques, il est de l'intérêt de tous d'éviter de perdre la confiance des financeurs, ce qui amènerait une augmentation des taux d'intérêt, et donc une diminution de ressources pour payer les dettes du pays. La ministre rappelle que le deuxième poste de dépense du

budget est le paiement de la dette, ce qui n'est pas mobilisé pour les politiques publiques. L'objectif est de cantonner ce poste au niveau à ce qu'il est aujourd'hui, de l'ordre de cinquante-cinq milliards d'euros. L'ensemble des ministères fait des efforts très conséquents. Agnès PANNIER-RUNACHER souligne qu'elle sera évidemment attentive à la cohérence des mesures, notamment en ce qui concerne la taxation énergétique puisqu'il s'agit d'un enjeu de compétitivité et de pouvoir d'achat, ou aux certificats d'économies d'énergie (CEE) et financements complémentaires en particulier les financements au niveau européen ou ceux des filières à responsabilité élargie du producteur (REP). La ministre souhaite travailler avec les entreprises et le secteur privé pour monter des accompagnements à la transition écologique qui soient gagnant-gagnant, comme par exemple le tiers financement. Elle dit être satisfaite d'avoir été entendue sur le renforcement du budget du Fonds Barnier, avec une augmentation de soixante-quinze millions d'euros.

Enfin, Agnès PANNIER-RUNACHER souligne dans ce contexte le programme de travail du CNTE. Elle attend pour la mi-décembre l'avis du CNTE sur les projets de PPE et de SDMP. La commission spécialisée PNACC se réunira également au cours des prochaines semaines afin d'entamer ses travaux sur le plan national d'adaptation. Le programme de travail pour 2025 du CNTE se précisera dans les prochaines semaines, mais les grands enjeux de la transition écologique sont déjà connus : la gestion de la ressource en eau, la lutte contre l'artificialisation des sols, le maintien la biodiversité et le développement de politiques bas-carbone.

Olga GIVERNET remercie les ministres et les membres du CNTE. Elle confirme que la consultation publique sur la PPE a été lancée la veille, programmation très attendue qui donne les orientations en termes de développement des énergies pour les dix ans à venir. Elle rappelle que de nombreux membres du CNTE ont participé à la construction de cette programmation ; elle est soumise désormais à une consultation à un plus large public, et la contribution du CNTE est également attendue. Dessiner les paysages énergétiques souhaités est quelque chose qui est fait également pour les générations à venir, et la ministre salue les jeunes qui ont rejoint ce conseil. Cela va permettre de montrer tous les efforts mis en place jusqu'à présent pour décarboner la production d'énergie, notamment la production d'électricité ; 2027 marquera la fin du charbon. Il faut poursuivre les efforts en ce sens, tout en étant conscients que les fruits de ces actions ne seront parfois visibles que dans les décennies à venir.

Cette stratégie doit permettre à la France de redevenir cette grande nation de l'énergie, en étant souveraine, en étant indépendante, en maîtrisant également sa production, mais en maîtrisant aussi sa consommation. La PPE fixe des objectifs pour être plus ambitieux en matière de réduction de notre consommation, par la sobriété et par l'efficacité énergétique. Les réductions, déjà en marche, concernent l'ensemble des secteurs : le secteur de la rénovation des bâtiments, avec environ quatre-cent-mille maisons individuelles et deux-cent-mille logements collectifs bénéficiant d'une rénovation d'ampleur ; le secteur du transport, dans lequel des efforts ont été faits et sont encore à faire. Ce transfert des usages est très important puisque, même si nous produisons de l'énergie décarbonée, il faut que les secteurs des transports, du résidentiel et de l'industrie ne restent pas dépendants d'une énergie carbonée. Il y a deux autres moyens pour favoriser la décarbonation dans les transports : l'utilisation du vélo et de la marche.

Le deuxième enjeu est de maîtriser notre production. Il faut continuer de produire de manière plus décarbonée. Encore aujourd'hui, 60% de notre énergie est carbonée et il faut diminuer cette part d'ici deux mille trente afin d'avoir soixante pour cent d'énergie décarbonée et inverser la tendance. Pour inverser cette tendance, il faut avoir plus d'infrastructures, des énergies renouvelables d'un côté, du nucléaire de l'autre. Les ambitions concernant les énergies renouvelables sont fortes : multiplier par six la puissance installée de photovoltaïque, par cinq celles de l'éolien en mer et par deux celle de l'éolien terrestre. Il y a quelques jours a été annoncée la programmation de l'éolien en mer, afin de donner de la visibilité aux filières.

Le troisième enjeu est la maîtrise des coûts de l'électricité. Le Gouvernement est attentif, lorsqu'il prend ce pari de produire de l'énergie décarbonée, à ce qu'elle soit accessible à tous. Il est donc essentiel de mobiliser et mettre à contribution les gros acteurs, les industriels, ceux qui ont la capacité de faire le plus d'efforts. Le gouvernement veille justement à l'accompagnement des ménages les plus modestes avec des ciblages pour l'acquisition de véhicules électriques et la rénovation des bâtiments. C'est en développant également les différents réseaux sur la totalité du territoire que cette programmation se veut juste.

La ministre rappelle que la programmation énergétique doit être source d'emplois, d'avenir et d'écologie positive. La production d'énergie fait partie de cette transition écologique tant attendue. La France doit être moteur, elle doit être un pilier qui montre aux autres Nations comment on peut réussir la transition. Olga GIVERNET précise s'être rendue à Bakou en pré-COP afin d'échanger avec ses homologues, et démontrer qu'une voie est possible après l'accord de Paris, avec la volonté de partager et de démontrer que ce qu'on fait en France peut être également appliqué ailleurs.

François DUROVRAY exprime son plaisir de rencontrer les membres du CNTE dans cette instance, et salue la venue des représentants de la jeunesse.

A la suite des présentations de ses collègues ministres, il souligne que la mobilité est un secteur extrêmement important pour la décarbonation de notre économie, pour lequel les efforts sont peut-être encore plus importants et plus difficiles. Néanmoins, il rappelle que l'unique impératif est de réussir ensemble, surtout compte tenu du nombre d'acteurs concernés.

Trois verbes résument les enjeux de La Stratégie de développement des mobilités propres : aménager, massifier et électrifier. Ces verbes cachent des objectifs simples, qui concernent notamment la maîtrise de la demande pour faire en sorte, en rapprochant le domicile du travail, que les mobilités soient moins contraintes : jouer sur le besoin de mobilité en essayant de promouvoir les circuits courts par le report modal, sur la massification de tous les usages en optimisant les taux d'occupation des véhicules, sur l'efficacité énergétique en réduisant la consommation d'énergie par trajet, et enfin sur l'électrification des véhicules.

Le ministre souhaite partager avec les membres du CNTE trois convictions. Sa première conviction est que le secteur de la mobilité est le plus difficile à décarboner, du fait de la pluralité d'acteurs et des changements structurels à opérer afin de changer de modèle, construit sur la liberté de se déplacer. Il confie être convaincu que l'histoire de l'humanité est celle de la mobilité : l'espèce humaine a toujours eu envie de se déplacer de plus en plus, ce qui est intrinsèquement lié à sa liberté. Mais cette liberté s'est réalisée au détriment du reste du vivant, en utilisant massivement des énergies fossiles. Aujourd'hui, une partie des citoyens n'a conscience ni de l'impact de ses déplacements sur le niveau d'émissions de gaz à effet de serre du pays, ni des contraintes qu'occasionnent les mobilités telles que nous les connaissons, comme le temps perdu dans les embouteillages ou le coût de cette mobilité. Il est donc essentiel, rappelle le ministre, d'accompagner l'ensemble des concitoyens.

François DUROVRAY se retrouve dans le terme employé par Agnès PANNIER-RUNACHER d'écologie populaire et désirable plutôt que d'écologie heureuse. Il est nécessaire d'inscrire les nouvelles mobilités dans un projet collectif, mais aussi dans des projets individuels afin de se déplacer à plusieurs. Ces changements ne pourront en effet être mis en place qu'à partir du moment où sera démontré le gain personnel que chaque concitoyen peut retirer. Le gain collectif est évident : la réduction des gaz à effet de serre. Mais à l'échelle individuelle, l'écologie est souvent le dernier critère de choix de mobilité choisi : les premiers critères de choix sont liés au temps, au coût, à la sécurité et au confort de déplacement. Il faut donc que les solutions de mobilité décarbonée répondent également à ces critères de choix. François DUROVRAY souligne que les nouvelles mobilités constituent une belle histoire à raconter : elles permettent d'atteindre l'objectif collectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de

gagner du temps, de se reposer, de lire, de travailler en prenant un transport collectif, d'économiser de l'argent et de gagner en confort de vie. Cela nécessite que tous les acteurs soient impliqués et pour le Gouvernement de porter cette ambition collective, publique, et également de gains privés en termes de coûts, de temps et de confort.

Brice HUET remercie les trois ministres d'avoir partagé à la fois leur vision et le cadre de leur action. Il propose un premier temps d'échange avant de commencer les présentations plus détaillées de la SNBC, de la PPE et du PNACC.

Christian METAIRIE (AMF) remercie les ministres pour leurs présentations et retient qu'il ne sera possible de régler les problèmes qu'en travaillant tous ensemble dans la même direction. Il fait part aux ministres de trois remarques : le manque de temps de préparation et d'anticipation suite à la convocation de cette séance plénière, le besoin de stabilité et de clarté pour les communes dans les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et enfin la nécessité de maintenir le budget alloué aux enjeux environnementaux, comme le Fonds vert qui est pourtant considérablement réduit. Le manque de budget rendra difficile le fait d'atteindre les objectifs fixés.

Alain CHABROLLE (FNE) remercie l'engagement de la ministre et indique limiter son intervention à sept questions de fond. Premièrement, des études récentes montrent la montée du climato-scepticisme du fait du rejet du sujet environnemental ; or, il n'y aura pas de transition énergétique et écologique si la société reste divisée, et s'il n'y a pas de portage politique fort et cohérent à toutes les échelles du territoire. Cette transition doit être sociale et juste, pas seulement efficace. De réels changements structurels doivent être engagés, la PPE et la SNBC ne doivent pas apparaître comme des choix techniques. Deuxièmement, il est essentiel à cet égard de redonner aux citoyens du pouvoir d'agir et de reconstruire la confiance sociale et institutionnelle. Troisièmement, il réaffirme qu'on ne peut aujourd'hui pas dissocier énergie, climat et biodiversité, ceci dans une approche « santé globale ». Quatrièmement, l'ensemble des alternatives possibles doivent être portées à la connaissance des citoyens afin d'être discutées démocratiquement. Pour FNE, il y a d'autres scénarios possibles qui privilégient beaucoup plus la sobriété, notamment dans le bâtiment et les transports, l'efficacité et la lutte contre le gaspillage ou la publicité énergivore. Cinquièmement, il est possible de se passer du nucléaire ; le pari qui est fait est risqué, tant financièrement que technologiquement. Sixièmement, le financement de la PPE est problématique et il faut, selon lui, changer le statut des investissements écologiques. À cet égard, l'engagement des territoires et des collectivités est essentiel, et ne doit pas être contraint. Enfin, l'articulation entre les différents plans et schémas doit être beaucoup plus lisible. Pour conclure, il rappelle à la ministre qu'elle peut compter sur FNE pour être une force de proposition lors des diverses consultations.

Benoît CLOCHERET (MEDEF) rappelle qu'il est indispensable pour les entreprises de disposer d'une énergie décarbonée, pilotable et compétitive, et il salue la parole de la ministre à cet égard. Pour le MEDEF, le pays a besoin d'une croissance forte pour rendre possible la transition écologique et la rendre compatible avec un pouvoir d'achat soutenu et le financement de notre modèle social. Cette question de croissance est essentielle pour le MEDEF, qui voit donc d'un bon œil le fait que la PPE et la SNBC renouent avec une vision où la décarbonation rime aussi avec souveraineté et réindustrialisation. Maintenant, l'enjeu est de transformer cette vision en acte. Au niveau français comme au niveau européen, il explique que le MEDEF veillera à ce que cette accélération de la transition écologique rime avec compétitivité et croissance des entreprises. Le MEDEF salue la volonté du Gouvernement d'aller de l'avant sur la programmation énergie climat, avec des éléments de planification et un cap clair. Cette

nouvelle concertation, pour le MEDEF, doit être l'occasion de traiter des conditions pour parvenir aux objectifs déjà arbitrés, et non pas reparler de ces objectifs. Benoît CLOCHERET rappelle que l'enjeu consiste, ce qui est très important pour les entreprises, à rendre cette planification la plus opérationnelle possible. Pour cela, il faut débloquer les investissements privés massifs, qui ont été évalués à quarante milliards d'euros supplémentaires. Il faut donc un cadre incitatif, efficace, ciblé et stable, et en même temps, une énergie dont le coût soit stable, prévisible et compétitif.

Concernant la SDMP, le MEDEF encourage de longue date le développement des nouvelles formes de mobilité, notamment pour les déplacements domicile-travail. Le MEDEF soutient donc le dispositif de forfait mobilités durables et encourage les entreprises à s'en saisir, tout en laissant tout de même le choix à la discrétion des employeurs. Concernant la SNBC, il s'inquiète de l'absence de point d'atterrissage à court terme sur la trajectoire de la France. Il n'y a pas de convergence avec les feuilles de route de décarbonation sectorielles, la capacité d'absorption des puits de carbone et les gisements de biomasse. Par ailleurs, le calendrier qui a été annoncé sur la publication de décret relatif à la SNBC pour fin 2025 paraît trop éloigné pour assurer une visibilité pour les entreprises.

Enfin il conclut en affirmant qu'il paraît absolument essentiel au MEDEF que l'indicateur des émissions territoriales ne soit pas le seul paramètre cible de la SNBC. Il faut absolument intégrer de façon structurelle l'empreinte carbone.

Madeleine GILBERT (CFE-CGC) présente sept points retenus par la CFE-CGC. Premièrement, elle souhaite avoir une vision lucide sur l'emploi et la formation, points cruciaux dont dépend le succès de la transition pour la valorisation des filières industrielles dont la France a besoin. Deuxièmement, elle invite à aider au développement et au financement des entreprises pour continuer une industrialisation bas carbone, avec un volet conditionnalité des aides. Troisièmement, elle invite à tirer des enseignements des rapports parlementaires sur l'énergie. Dans ce cadre, il est crucial que l'Etat s'engage de manière pérenne en assurant la constance de sa vision et de son soutien, avec des plans d'appui aux investissements adaptés pour en diminuer les coûts. Quatrièmement, il faut conserver le potentiel hydraulique. Cinquièmement faire en sorte que le gaz renouvelable et bas-carbone soit un pilier pour la transition énergétique. Sixièmement, elle invite à prolonger le parc nucléaire actuel et financer le nouveau nucléaire en assurant son financement à long terme, ainsi qu'un cadre réglementaire approprié. Enfin, il faudrait favoriser l'hydrogène bas-carbone et sa production à partir du nucléaire. En conclusion, Madeleine GILBERT appelle à la mise en place d'une participation accrue des salariés au sein de la gouvernance au sens large dans les entreprises. Cette participation doit garantir un dialogue social de qualité et une meilleure prise en compte des intérêts des salariés dans les décisions stratégiques des entreprises.

Anthony GONTIER (JCEF) commence sa prise de parole par une invitation à toutes les structures présentes au CNTE de donner les moyens aux jeunes engagés de participer activement à tous leurs travaux, car ce sont eux qui construiront les politiques de demain. Il porte ensuite à l'attention des membres un point plus technique sur l'échelle de temps insuffisante considérée par ces stratégies. Il demande une planification sur le long terme, comme l'ont fait les rapports du GIEC et le rapport Meadows ; 2030 est un bon horizon, 2050 est mieux, et il serait souhaitable de planifier à horizon 2100 ou 2500. Il constate enfin que la population rêve d'un projet de société, mais que le personnel politique ne communique pas autour d'un vrai projet de société français et européen.

Sylvain BOUCHERAND (CESE) remercie les ministres d'attacher de l'importance à la démocratie environnementale et indique que le CESE se réjouit des propositions qui ont été reprises dans les différents plans. Il indique être très attaché à la planification écologique qui nécessite un portage interministériel fort. Il invite ensuite à prendre en compte la biodiversité dans chacune des mesures,

puisque l'adaptation ne se fera pas contre la nature mais avec la nature. Concernant la sobriété, Sylvain BOUCHERAND rappelle que le plan sobriété ministériel insistait sur le fait que la sobriété ne se décrète pas, mais s'accompagne à la fois de la transformation des modes de vie et de la transformation des modes de production ; il souhaiterait donc une rencontre sur le sujet avec les ministres de l'économie et de l'industrie. Par ailleurs, il lui semble nécessaire d'envisager la sobriété dans la perspective d'une écologie populaire, ce qui implique d'y associer les publics vulnérables, l'un des angles morts du plan. Concernant l'adaptation, Sylvain BOUCHERAND insiste sur la nécessité d'une approche commune de l'ensemble des acteurs, notamment afin d'éviter l'investissement public dans la mal-adaptation. Enfin, il souligne que la question de l'emploi et des compétences est centrale dans la transition écologique, et que des politiques publiques doivent être renforcées dans ce secteur-là. Par ailleurs, le CESE s'inquiète du manque d'une réelle concertation, à la fois sincère et globale, sur l'ensemble des sujets et en particulier sur la PPE. Quelques semaines de consultation ne semblent en effet pas suffisantes pour des choix structurants qui s'échelonnent sur le long terme.

Agnès PANNIER-RUNACHER remercie l'ensemble des membres du CNTE ayant pris la parole et souligne que l'ensemble de ces interventions donne une bonne vision des positionnements au sein des différents collègues. En réponse à l'intervention de Monsieur METAIRIE, la ministre souligne l'importance de la co-construction et rappelle les difficultés d'agenda qui contraignent le temps de travail et les échéances du CNTE. Concernant les financements de la transition écologique, les discussions sont en cours à l'Assemblée nationale et auront bientôt lieu au Sénat : l'enjeu est de les concentrer là où ils ont le plus d'impact. Elle assure entendre l'inquiétude des collectivités locales et rappelle que Catherine VAUTRIN travaille sur ce sujet, tout comme François DUROVRAY travaille au financement de la mobilité. Concernant le financement, la ministre évoque les sources extra-budgétaires, leviers considérables à ne pas oublier ; à titre d'exemple les certificats d'économie d'énergie représentent six milliards d'euros, ce qui est bien supérieur au budget d'intervention du ministère de l'environnement. Il faut donc penser à ces financements, ainsi qu'à ceux des REP, aux financements européens et aux financements ouverts à tous sur projet. En complément, la ministre informe qu'une phase importante de l'agenda du ministère est la déclinaison territoriale : le bloc communal va jouer un rôle essentiel sur l'adaptation et sur la poursuite de la trajectoire d'atténuation. L'un des grands enjeux est de porter une vision territorialisée de l'adaptation au changement climatique avec l'appui de l'ingénierie, afin de la mettre à disposition des collectivités locales. Il est donc important de travailler avec les régions et les membres du CNTE.

La ministre répond ensuite à la remarque de M. CHABROLLE de FNE et explique partager sa préoccupation sur l'augmentation du climato-scepticisme. Le problème en France n'est pas tant la contestation du changement climatique que celle de son origine. Il lui importe, ainsi qu'à Olga GIVERNET et François DUROVRAY, de construire un discours sur l'intérêt à agir pour la transition écologique, en termes de pouvoir d'achat, de confort, de santé et d'avenir ; il faut qu'il y ait des motivations égoïstes liées à l'écologie car c'est un vecteur de passage à l'acte. La transition écologique ne doit pas être acceptable mais désirable car il est agréable d'avoir une alimentation, une santé, un air et un cadre de vie de qualité. La ministre invite les membres du CNTE à diffuser ce récit, car le personnel politique et administratif n'est pas en mesure de le porter seul.

Concernant la question législative, Agnès PANNIER-RUNACHER rappelle avoir porté l'année passée la loi énergie-climat et reconnaît le besoin de financement pour continuer à accompagner les filières d'énergies renouvelables. En ce qui concerne son soutien au nucléaire, elle rappelle également que la France est en avance par rapport à l'Allemagne sur le déploiement des énergies renouvelables, avec 22,2% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique ; ce n'est pas parce qu'on fait du nucléaire qu'on ne fait pas de renouvelable. L'essentiel est de sortir du fossile et de la dépendance à l'égard des pays étrangers, ce qui est un enjeu économique de stabilité des prix, mais aussi de développement de nouvelles filières et de réindustrialisation. Pour atteindre cet objectif, les quatre leviers mis en place sont la sobriété, l'efficacité énergétique, le renouvelable et le nucléaire. Il s'agit de trouver un équilibre atteignable tout en

maintenant un niveau d'ambition considérable. La ministre tient à cet égard à rappeler que le rythme de déploiement du photovoltaïque a doublé et que l'objectif est de baisser de 40% la consommation en ce qui concerne la sobriété et l'efficacité. La ministre reconnaît cependant que l'électrification n'avance pas assez vite, d'où l'importance de mettre tous les acteurs en mouvement afin de baisser les émissions de GES de la France. Concernant la question des nouveaux opérateurs, Agnès PANNIER-RUNACHER attire l'attention sur le fait que les installations vieillissent et qu'il va falloir les remplacer ; le faire uniquement par du renouvelable est un objectif qui n'a pour l'instant été réalisé par aucun pays. La ministre rappelle que les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la Chine, l'Inde et la plupart des pays européens s'appuient sur le nucléaire dans les feuilles climatiques en raison d'une incapacité à faire du 100% renouvelable ; une partie du renouvelable n'est aujourd'hui pas pilotable, ce qui provoque une volatilité et une augmentation tendancielle des prix, ainsi qu'une baisse de rentabilité des facteurs non renouvelables. Il y a en effet un risque de black-out, aussi bien quand il n'y a pas assez de production pour trop de consommation, que quand il y a trop de production pour une consommation faible. Ce risque doit être affronté collectivement, c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir une énergie pilotable. Coupler de l'énergie renouvelable avec du stockage fonctionne, mais la ministre rappelle que nous ne savons aujourd'hui pas stocker à haute intensité. En ce qui concerne les risques d'approvisionnement en lithium pour les batteries et en uranium naturel pour le nucléaire, elle estime qu'il faut bien sûr les éviter tout en développant des solutions. Porter au niveau européen l'hydrogène bas carbone à partir de l'énergie nucléaire fait également partie des enjeux.

Concernant la PPE, Agnès PANNIER-RUNACHER reconnaît qu'il existe des zones non interconnectées, notamment dans les territoires d'outre-mer ; il y a des marges de progrès dans la cohérence des signaux prix envoyés et dans la cohérence générale des politiques. La ministre partage l'avis du CESE sur la biodiversité, qui n'est pas encore suffisamment prégnante dans les politiques publiques : elle rappelle que c'est un combat qu'elle portait en tant que ministre de l'énergie et qu'elle continuera à porter. Les solutions basées sur la nature ont en outre un bénéfice quasi-immédiat d'amélioration du cadre de vie. Concernant la compétitivité, il est nécessaire d'avoir un cap clair et de travailler sur les conditions de réussite de nos objectifs, et c'est ce qui est mis sur la table au niveau européen. Il s'agit de répondre aux enjeux de lutte contre la concurrence déloyale, de neutralité technologique, d'accompagnement des ménages les plus vulnérables et de réindustrialisation. Le modèle de croissance reposant sur l'accumulation quantitative d'objets qui nous expose à franchir des limites planétaires ne fonctionne pas ; il faut donc repenser la croissance dans une dimension de valeur plutôt que de quantité, une croissance sobre en eau, en foncier, en énergie et en matières premières. C'est un défi pour les entreprises, que l'on peut tous essayer de relever collectivement. Il n'est en effet pas possible de décarboner l'industrie simplement, et l'empreinte carbone est un enjeu essentiel à prendre en compte.

Concernant la conservation du système hydraulique, le ministère partage le constat de la CFE-CGC, d'autant plus que ces installations sont un levier majeur dans la gestion des inondations. Il est favorable à une gestion avec les opérateurs dont le sérieux et l'ancrage territorial est acquis mais n'est pas le seul décisionnaire, dans le cadre d'un dialogue avec les collectivités locales notamment.

Par ailleurs, la défense des intérêts des salariés est également un sujet essentiel : la transition écologique va créer des restructurations et certains secteurs devront être accompagnés pour la reconversion et la création de compétences, notamment par l'intermédiaire des comités stratégiques de filières.

Enfin, concernant la SNBC, Agnès PANNIER-RUNACHER explique que la PPE fixe des objectifs de long terme sur les prochaines dizaines d'années, mais la SNBC est une politique plus compliquée à construire à ces horizons-là : elle inclut donc un point d'étape en 2030 et une discussion sur les grandes orientations. Le sujet de la répartition des enjeux est important et le ministère attend notamment des retours de la concertation sur ce point. Il n'existe pas de financement pluriannuel mais c'est une demande aussi bien des ministères que des entreprises qui souhaitent plus de visibilité. Concernant la sobriété, la ministre rappelle que le sujet a été porté par Olga GIVERNET au Parlement en tant que pilote du groupe dédié.

Elle s'engage à élargir la sobriété à d'autres sujets, comme le plastique qu'il ne faut pas seulement recycler, mais dont il faut surtout diminuer la production.

Elle conclut en rappelant qu'autre enjeu essentiel est effectivement d'associer les publics vulnérables à la transition écologique, et c'est notamment le rôle des consultations et de la participation des associations.

François DUROVRAY réagit sur la perspective historique de long terme évoquée et partage son sentiment que l'histoire de nos sociétés, et notamment des sociétés occidentales, est une histoire de progrès dans les libertés et de progrès économique et social. L'un des grands enjeux du XXI^e siècle est de faire en sorte d'avoir un rapport au vivant qui soit harmonieux, sans sacrifier les libertés et le progrès. Il faut ainsi avoir une vision française, si ce n'est européenne, afin d'embarquer collectivement les jeunes générations, et aussi les plus anciennes, dans la transition. Il faut montrer les bénéfices collectifs et individuels que l'on peut tirer de la transition écologique afin d'atteindre les objectifs fixés. Or ceci doit être fait dans un contexte politique qui est effectivement compliqué. La question posée est de savoir si le ministère est capable, compte tenu de l'instabilité institutionnelle, de tracer des perspectives de long terme. Une infrastructure est en effet là pour plusieurs décennies alors que la vie politique française d'aujourd'hui est très instable. Or le ministre rappelle que nous devons être capables sur ce sujet qui relie les territoires, qui dépasse les étiquettes partisans, de faire un diagnostic sur les enjeux de régénération des infrastructures, sur les enjeux capacitaires des infrastructures et sur les enjeux d'adaptation au changement climatique de ces infrastructures sur le long terme. Il donne ainsi rendez-vous aux membres du CNTE à la conférence nationale de financement des mobilités début 2025 qui a pour but de donner de la visibilité et de rehausser les ambitions sans évacuer les problèmes à relever comme l'électrification de la mobilité par exemple. Il y a également des opportunités, comme le fait de réinventer le modèle des concessions autoroutières qui arrivent à échéance.

Le ministre partage son choix d'engagement au sein du Gouvernement pour cette capacité collective à tracer les conditions juridiques, politiques et financières permettant d'atteindre ces objectifs. Il ajoute par ailleurs que le PNACC-3 est basé sur l'hypothèse d'un réchauffement à 4°C, ce qui est un marqueur fort de l'aménagement du territoire à venir.

Brice HUET remercie les ministres pour leurs réponses détaillées, qui balayent une large part des préoccupations exprimées par les membres du CNTE. Il précise que des temps d'échanges sont prévus ultérieurement pour ceux à qui il n'a pas été possible de donner encore la parole, après les présentations détaillées de la SNBC, du PNACC et de la PPE.

Sophie MOURLON explique qu'elle fera une présentation synthétique de la PPE afin de rentrer dans les différents sujets et d'avoir un premier échange, en prélude aux travaux détaillés effectués pendant les séances des groupes de travail à venir. Elle commence par rappeler que les documents évoqués aujourd'hui constituent une stratégie complète, ambitieuse et détaillée à la fois sur la politique d'atténuation, c'est-à-dire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec la feuille de route de la décarbonation qui est la stratégie nationale bas-carbone, avec le Programme d'investissement et de transformation dans le domaine de l'énergie, avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie qui se projette sur un horizon de dix ans, et enfin avec le Plan national d'adaptation au changement climatique. Les deux premiers documents sont des documents réglementaires. Le troisième est un document volontaire qui permet d'inclure la politique d'adaptation dans cette stratégie cohérente.

Pour élaborer ces documents, des concertations approfondies ont été menées depuis plusieurs années. Les documents en vigueur ont été adoptés en avril 2022 et les travaux préalables à ces révisions ont été lancés avant même leur adoption dans le cadre d'un cycle de mise à jour quinquennal. Elle précise que la

DGEC a en particulier conduit deux concertations nationales volontaires, l'une orientée sur le climat et l'autre sur l'énergie, ainsi qu'animé des groupes de travail pilotés par des parlementaires et des ateliers. La Directrice générale de l'énergie et du climat rappelle que la majorité des organisations du CNTE y ont été associées ces dernières années. Les grands messages qui émanent de ces concertations sont les attentes fortes qui pèsent sur l'Etat pour fixer un cap à travers ces documents, afin d'encadrer et d'accompagner ces transformations en trouvant un équilibre entre les différents outils de politiques publiques que sont l'incitation, la subvention, l'encadrement du réglementaire et du législatif. Les autres enjeux pointés lors de la préparation de ces documents, que sont la sobriété, la transparence d'information, la sensibilisation et la formation, sont également évoqués dans la consultation publique qui se tient en parallèle des travaux du CNTE.

Premièrement, la SNBC mise en consultation ce jour, fixe les grandes orientations à horizon 2030 et les enjeux à horizon 2050. La SNBC et la PPE sont fondées sur un important travail de modélisation prospective avec l'élaboration et la fixation de milliers de paramètres, d'hypothèses et de scénarios. Cela explique le temps d'élaboration et les délais de finalisation, afin de refaire un cycle de modélisation sur la base des résultats de concertation.

Sophie MOURLON rappelle que l'objectif cardinal de la SNBC est l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050, pour lequel a été fixé un point de passage à horizon 2030, avec une réduction de 50% de nos émissions brutes. Elle constate que les efforts réalisés jusqu'ici sont de nature à nous mettre sur la bonne trajectoire mais il serait pertinent de la consolider, voire de l'accélérer, pour atteindre nos objectifs. Elle rappelle que cette stratégie planifie des transformations importantes, qui mobilisent l'ensemble des secteurs émetteurs de manière différenciée en fonction des outils mobilisables et des possibilités d'action : transport, agriculture, bâtiment, industrie, déchets, énergie et puits de carbone. La stratégie propose des hypothèses chiffrées sur des mesures et orientations dans ces secteurs, par exemple la suppression progressive des chaudières au fioul et au gaz, la rénovation des bâtiments, l'électrification des transports. Elle précise que l'agriculture est le seul secteur pour lequel on ne parle pas que des émissions issues de la combustion des énergies fossiles, mais aussi des émissions liées à l'élevage et aux fertilisants notamment. Sophie MOURLON explique que pour atteindre la neutralité carbone, réduire l'empreinte carbone de la France au-delà de nos émissions territoriales est nécessaire, puisque cette transition n'aurait pas de sens si elle se contentait de reporter les émissions à l'extérieur de nos frontières.

Concernant la Programmation pluriannuelle de l'énergie, un travail et des études de modélisation ont été conduits à partir de 2019 avec notamment la commission de régulation de l'énergie, l'Ademe sur nos modes de production et de consommation. L'un des grands enjeux de la PPE, rappelle-t-elle, est la réduction de nos consommations énergétiques dans une perspective de sobriété et d'efficacité ; cette réduction des consommations a déjà été engagée avec le Plan de sobriété lancé au moment de la crise énergétique, et a obtenu des résultats. Or, au-delà d'une destruction de demande liée à la crise, Sophie MOURLON souligne que le plan inclut une réduction structurelle de nos consommations d'énergie. Elle présente ensuite le deuxième pilier qui est la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles. Elle prend note qu'en France le mix électrique est déjà fortement décarboné grâce à l'hydroélectricité, au nucléaire et aux autres énergies renouvelables. Mais le mix énergétique est quant à lui encore composé à deux tiers d'énergies fossiles. Sortir des énergies fossiles suppose donc une transformation radicale, notamment par l'électrification des usages et l'augmentation de la production d'électricité décarbonée en valeur absolue, ainsi que par le développement de la chaleur décarbonée et des biocarburants avec une multiplication par trois de la production de biométhane. L'objectif d'augmentation de la production d'électricité décarbonée inclut le plan de développement du nouveau programme nucléaire ainsi que le développement de l'ensemble des énergies renouvelables avec à horizon 2035 une multiplication par six du parc photovoltaïque installé, par deux du parc éolien terrestre et par cinq du parc éolien en mer. La Directrice générale de l'énergie et du climat rappelle que ces objectifs seront adaptés à la réalité de nos trajectoires de consommation et de production par la révision quinquennale de la stratégie, même s'il est

nécessaire de se fixer un cadre de long terme pour lancer des investissements qui mettront du temps à se matérialiser.

Nicolas OSOUF-SOURZAT indique que la Stratégie de développement des mobilités propres est le document stratégique du secteur de la mobilité pour la décarbonation. Son objectif est d'une part, de définir une trajectoire précise de décarbonation d'ici 2030, et d'autre part de proposer des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs. Il rappelle que la SDMP a été préparée grâce à des propositions élaborées lors d'ateliers de concertation auxquels un certain nombre de membres du CNTE a participé. Afin de réduire de 30% les émissions du secteur de la mobilité d'ici 2030, la SDMP propose six grands axes de travail. Premièrement, il s'agit de maîtriser la demande de transport. A cet égard Nicolas OSOUF-SOURZAT rappelle qu'un exemple d'objectif est que la mobilité des voyageurs n'augmente pas plus vite que la population et que les mesures possibles reposent sur des actions d'aménagement du territoire et de changement des comportements. Deuxièmement, la SDMP propose de favoriser les modes de transport décarbonés et moins énergivores ; un exemple d'objectif à 2030 est d'augmenter de quatre points la part modale du ferroviaire pour les voyageurs, avec par exemple des actions concernant les services express régionaux métropolitains ou le développement de cars express pour renforcer l'usage des transports collectifs. Troisièmement, il s'agit d'augmenter le taux d'occupation des véhicules de 5% d'ici 2030, notamment grâce à des mesures sur le covoiturage. Le cinquième objectif est la baisse de 15% de la consommation des poids lourds diesel par des actions technologiques, mais aussi par le développement de l'écoconduite. Enfin, le dernier axe de travail vise à favoriser les motorisations qui émettent le moins de GES, en particulier grâce à l'électrification ; un objectif à 2030 est que les ventes de voitures électriques représentent les 2/3 des ventes de voitures neuves afin d'avoir un parc automobile avec environ 15% de voitures électriques. Pour cela, outre les leviers fiscaux et les aides, le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules et poids lourds électriques se poursuit.

Sophie MOURLON rappelle les modalités de consultation du Plan national d'adaptation au changement climatique, pour lequel les membres du CNTE sont invités à participer aux travaux de la commission spécialisée. Ce plan national d'adaptation au changement climatique se fonde sur la trajectoire de référence, qui est la trajectoire tendancielle élaborée par le GIEC. C'est un scénario d'augmentation de trois degrés à l'échelle mondiale, soit de quatre degrés pour la France qui se réchauffe plus vite que la moyenne mondiale. Le PNACC cible l'ensemble des sujets qui sont à prendre en compte si on se projette à la fin du siècle pour prendre aujourd'hui des décisions qui permettront de vivre mieux. Elle précise que le souhait n'est surtout pas d'aller vers une France à quatre degrés, mais il est de la responsabilité de l'Etat de s'y préparer. Le plan contient 51 mesures organisées en cinq axes : protéger la population, assurer la résilience des territoires, des infrastructures et services essentiels, adapter les activités humaines pour assurer la résilience économique, la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays, protéger notre patrimoine naturel et culturel, et enfin favoriser la mobilisation.

Brice HUET donne la parole aux membres du CNTE qui la demandent, en rédaction aux présentations faites par Sophie MOURLON et Nicolas OSOUF-SOURZAT.

Dominique ALLAUME-BOBE (UNAF) commence par rappeler que l'UNAF a activement participé à l'élaboration de ces documents au cours des trois dernières années et se réjouit du lancement de la consultation publique à un moment où les familles se sentent de plus en plus vulnérables aux effets du changement climatique. Elle souligne être d'accord avec les termes de transition juste, de sobriété, d'efficacité et de changement des modes de vie évoqués par la ministre. Concernant l'amélioration de l'acceptabilité du coût de la transition énergétique, l'UNAF estime cependant indispensable de

communiquer régulièrement auprès de la population et auprès de chaque famille sur les progrès réalisés, afin que cela les encourage à les poursuivre : baisse des émissions de CO2, amélioration de la qualité de l'air, baisse du niveau des consommations d'énergie, gains énergétiques liés à des gestes de rénovation énergétique et utilisation des transports collectifs. En ce qui concerne les transports, elle tient à rappeler que les publics vulnérables et en situation de handicap n'ont pas toujours la possibilité de prendre les transports en commun.

Olivier DAUGER (FNSEA) rappelle que s'il y a un secteur qui est concerné par l'ensemble des textes mis en consultation, c'est bien l'agriculture. Il souligne que la question du carbone doit être mise en perspective avec tous les enjeux de souveraineté alimentaire qui sont réels aujourd'hui et les pressions parasites en augmentation. Le secteur agricole est attendu aussi bien pour la production alimentaire, que pour la production de biomasse afin d'atteindre l'objectif de sortie du fossile.

Il demande à ce que, à ce titre, dans l'ensemble de ces discussions, on considère l'agriculture comme une activité économique, puisque les solutions doivent être analysées par rapport à la nécessité de travailler en filière, de la production à la consommation et également de travailler sur le partage de la valeur. C'est un élément très important de réussite des transitions agricoles, qui sont nécessaires. Il ne s'agit donc pas, souligne-t-il, de remettre en cause la transition, mais de se donner les moyens de sa réussite. Olivier DAUGER prend pour exemple la biomasse, que tout le monde souhaite mobiliser alors que les différentes ressources et usages attendus restent à actualiser. Il explique que l'une des seules certitudes est qu'elle ne sera pas produite en quantité suffisante : il y a donc tout un travail à effectuer pour optimiser la production de biomasse dans l'intérêt général, en veillant à partager la valeur afin de rémunérer les agriculteurs. Il constate que l'énergie est décarbonée grâce notamment à l'agriculture, qui n'en tire en retour aucun avantage direct puisque les systèmes qui produisent plus de biomasse sont également plus difficiles à décarboner ; il est donc nécessaire de réfléchir à l'utilisation du carbone dans le système agricole. Enfin, Olivier DAUGER conclut sa prise de parole sur le sujet de l'autoconsommation, car 20% des émissions de l'agriculture sont dues à l'utilisation d'énergie. Il rappelle qu'à l'époque où madame la ministre Agnès PANNIER-RUNACHER travaillait au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, un groupe de travail avait été lancé sur la transition du matériel agricole, notamment grâce au gaz et à l'électricité. Il invite à relancer ce groupe de travail dans le cadre de la stratégie nationale et d'un travail de long terme.

Anne CLAUDIUS-PETIT (Régions de France) commence par rappeler le rôle des Régions, compétentes en termes d'énergie et de transports, et plus particulièrement des comités régionaux de l'énergie. Elle souligne le besoin massif d'investissements dans la transition écologique, estimés à environ deux milliards d'euros d'ici 2030. Elle conclue en affirmant que les Régions de France sont à disposition pour trouver la bonne méthode et contribuer à la dynamique nationale des stratégies présentées.

Anne BRINGAULT (RAC) suggère pour les séances plénières à venir l'utilisation d'un minuteur afin de respecter le temps de parole alloué à chacun, comme c'était le cas par le passé. Elle souligne la déception du RAC au vu de la réduction de l'ambition puisque l'objectif de réduction d'émissions correspond à une baisse de 52% en net. Concernant la PPE, elle dresse trois constats : les citoyens demandent toujours une stabilité des politiques publiques, une territorialisation à une maille plus locale et un accent mis sur la justice sociale. Anne BRINGAULT notifie par ailleurs un point de vigilance à avoir sur les moyens mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs de la PPE, dont elle cite un extrait : des mesures supplémentaires restent à sécuriser dans les prochains mois pour permettre de réduire les émissions du secteur du bâtiment, avec mention du maintien du Fond vert et du Fond chaleur ; comment atteindre les objectifs

en l'absence de ces mesures supplémentaires ? Enfin, elle se joint aux remarques des syndicats sur l'importance des enjeux concernant les emplois des secteurs en transition.

Sandrine BOURGOGNE (CPME) remercie les ministres pour le lancement de cette consultation attendue, qui rappelle l'importance de disposer d'une énergie décarbonée et accessible à un coût maîtrisé pour les particuliers, mais aussi pour les petites et moyennes entreprises dans un cadre de concurrence saine. Au terme d'écologie populaire employé par la ministre, elle ajoute « acceptable par tous », « incitative » et « non punitive ». Elle insiste sur l'importance de mener la transition écologique dans un cadre d'intérêt à la fois collectif et individuel, en particulier pour les dirigeants des petites entreprises qui sont souvent au carrefour de ces deux intérêts. Pour cela, elle souligne la nécessité de donner de la visibilité aux entreprises, qui ont besoin d'être accompagnées face au dérèglement climatique dont elles souffrent déjà et aux pertes de revenus ou d'activité engendrés. Elle explique que l'enjeu de l'adaptation n'est pas un enjeu nouveau pour la majorité des entreprises accompagnées par la CPME ; elles ont besoin d'aides massifiées et de solutions adaptées à leur secteur d'activité. Après avoir posé ce cadre, Sandrine BOURGOGNE pose deux questions aux ministres : pouvez-vous nous en dire plus sur les partenariats public-privé et sur la recherche d'accompagnement gagnant-gagnant pour les entreprises évoqués ? Comment envisagez-vous l'enjeu assurantiel en contexte de multiplication des catastrophes naturelles, alors que les assurances privées ont tendance à se désengager ?

Nathalie ROY (U2P) souligne l'importance de donner de la visibilité et la lisibilité sur les trajectoires, avec une déclinaison opérationnelle, notamment sur les impacts socio-économiques, tout particulièrement pour les petites entreprises, quel que soit leur secteur et au sein des chaînes de valeurs, petites entreprises qui constituent la grande majorité du tissu économique et qui sont pourtant l'angle mort des deux stratégies.

Concernant la question relative au « comment mettre en œuvre » pour atteindre les objectifs fixés, elle fait référence au test TPE-PME prévu par le projet de loi simplification économique, actuellement discuté au parlement, et qui aurait précisément pour vocation de mesurer la soutenabilité des dispositions pour les petites entreprises en cohérence avec les objectifs partagés d'écologie populaire, de transition juste et de concurrence loyale.

Brice HUET remercie chacun des intervenants pour leurs prises de parole et laisse la parole à Agnès PANNIER-RUNACHER pour répondre aux remarques.

Agnès PANNIER-RUNACHER commence par rappeler que la priorité est de sortir des énergies fossiles, mais aussi se doter de mesures volontaristes pour réduire notre empreinte carbone. Et pour cela, il faut relocaliser la production essentielle, mais en premier lieu maintenir l'existant, notamment l'industrie actuelle ; les annonces de fermeture, notamment celle de Michelin ce jour, sont de mauvaises nouvelles. La question de l'énergie, et de la tenue d'assises de l'industrie de manière urgente, sera centrale parce que c'est avant tout un levier de compétitivité car la France dispose aujourd'hui d'un parc nucléaire que beaucoup envient. La ministre affirme cependant devoir se confronter à des questions jusqu'alors évitées, comme celle du signal prix pour l'électricité, du coût complet du système électrique, du développement des réseaux d'électrification ou encore de l'empreinte au sol. Elle rappelle également l'importance de stabiliser le fonctionnement du système électrique, aux vues des difficultés actuelles et à venir en fonction de l'afflux d'énergie intermittente dans des délais plus ou moins courts. Par ailleurs, elle se positionne en faveur de l'électrification du fret, à débattre lors du moratoire sur le démantèlement du

fret SNCF. Enfin, avant de revenir très rapidement sur le programme de travail à venir du CNTE, elle laisse la parole à Sophie MOURLON pour répondre aux questions sur la PPE.

Sophie MOURLON propose de revenir en détail sur les réponses lors des discussions au sein des groupes de travail, plusieurs membres du CNTE étant déjà partis. Elle note que l'approche économique et sectorielle de l'ensemble des sujets est un défi rappelé par les membres du CNTE. Elle souligne que cette approche est un des trois piliers de la PPE, avec la décarbonation et la sécurité d'approvisionnement. Elle indique que la DGEC sera à l'écoute pour répondre aux questions sur les démarches lancées. Concernant l'adaptation des entreprises, elle favorise également une approche sectorielle afin de mobiliser les entreprises ; si certaines le font déjà, d'autres n'ont pas encore conscience qu'au-delà de leur activité c'est l'ensemble du marché qui est amené à changer.

Concernant l'ambition de neutralité carbone et d'atténuation, évoqués à plusieurs reprises, elle justifie le fait que les objectifs de réduction des émissions, de préservation des puits de carbone et les mesures soient distincts par le fait que tous les secteurs qui doivent réduire leurs émissions ne sont pas concernés par les mêmes réglementations ; par exemple le marché du carbone européen ne concerne pas les secteurs du bâtiment et des transports, qui exigent donc des politiques spécifiques.

Brice HUET présente pour conclure le calendrier de travail du CNTE. Il rappelle que trois séances de travail des groupes de travail sur la PPE et la SDMP sont prévues au mois de novembre, afin de parvenir à un avis à l'issue de la première quinzaine du mois de décembre. Concernant le plan national d'adaptation au changement climatique, il précise que deux dates sont à retenir : le 26 novembre et le 9 janvier. La SNBC, quant à elle, ne sera mise en consultation qu'à partir du mois de juin 2025. Le Commissaire général au développement durable remercie tous les membres du CNTE pour leur participation.

Annexe 2 - Liste des membres participants

Collège des collectivités territoriales

AMF : Christian METAIRIE, Gwénola RABIER, Denis MERVILLE
Intercommunalités de France : Jean REVERAULT, Oriane CEBILE
Régions de France : Anne CLAUDIUS-PETIT, Olivia DE MALEVILLE (expert)

Collège des ONGE

FNE : Alain CHABROLLE, Nicolas RICHARD
Réseau Action Climat : Anne BRINGAULT
LPO : Cédric MARTEAU
RAC : Anne BRINGAULT

Collège des employeurs

CPME : Sandrine BOURGOGNE
FNSEA : Olivier DAUGER, Darrell LEROUX, Nelly LE CORRE-GABENS
MEDEF : Jean-Baptiste LEGER, Magali SMETS, Benoît CLOCHERET, S DOUGUET
U2P : Françoise PEROT, Nathalie ROY
CPME : Clara MARIANI (expert), Sandrine BOURGOGNE, Igor BILIMOFF

Collège des salariés

CFDT : Anne-Juliette LECOURT, Laure PELLETIER
FO : Mariette RIH, David FISK
CGT : Virginie NEUMAYER, Jean-Philippe GASPAROTTO
CFTC : Franck DON, Denis LAVAT
CFE-CGC : Madeleine GILBERT, Vinciane VIALARD, Jean-Claude GARCIA

Collège des membres associés

UNAF : Dominique ALLAUME-BOBE, Dominique LE BAIL, Valentine DE LA MORINERIE
UFC – Que choisir : Michel DEBIAIS

Collège parlementaire

Membres de droit

CGDD : Brice HUET
CESE : Sylvain BOUCHERAND

Collège de la jeunesse

AJEF : Paul BAUMELOU
FAGE : Flavie VINCKE
JCEF : Eva BERGIER, Anthony GONTIER, Anne-Charlotte BONJEAN
RESES : Paul VAN CELST

Etablissements publics ou organismes

ADEME : Gilles AYMOZ
CMA France : Maëlle CHAPUIS-MIROL
CCI France : Emmanuelle PARACHE
CSFB : Jean-Luc DUNOYER
CNPMM : Margaux HONNORE, Théotime FILY
APCA : Pascal FERREY
HFDD : Philippe KAHN, Eric GOUNEL, Emma PIANETTI, Zéna FADUL
IGEDD : Alain NEVEÛ
France Universités (CPU/CGE) : Patrice BARBEL



Compte rendu de la réunion du Conseil national de la transition écologique
du 12 décembre 2024 dédiée au vote de l'avis sur la PPE et la SDMP

Annexe :

- Liste des participants

La ministre démissionnaire **Agnès PANNIER-RUNACHER** ouvre la séance en remerciant les participants à cette séance plénière du CNTE, et notamment les ministres démissionnaires Olga GIVERNET et François DUROVRAÏ. Elle débute en rappelant que l'enjeu est d'avancer dans ce contexte politique particulier, suite au vote de la motion de censure : elle indique qu'il convient de prendre la mesure de ce que cette motion signifie sur les volets budgétaires, en termes d'activité économique et de capacité de financement, puis précise que les dépenses de fonctionnement sont préservées. Toute la partie investissement est néanmoins remise en cause aujourd'hui et rappelle que le Ministère de la Transition écologique était doté d'un budget initial 2,5 milliards d'euros supérieur à celui de 2023. La ministre précise que le poids des énergies renouvelables dans ce budget représente une augmentation de 4,5 milliards d'euros par rapport au projet de loi de finances initiale pour 2024.

Agnès PANNIER-RUNACHER souligne l'engagement du Gouvernement à ce que la SNBC et la PPE ne dévient pas de leur trajectoire et que des signaux clairs soient donnés aux collectivités locales, aux entreprises, aux citoyens et aux acteurs de la société civile pour porter cette transition.

La ministre confirme son engagement sur le PNACC, et rappelle que la CS PNACC du CNTE, réunie le 26 novembre dernier, doit poursuivre ses travaux de préparation de l'avis en janvier 2025. Un des enjeux principaux de ce plan sera de le territorialiser et le déployer de manière opérationnelle.

Agnès PANNIER-RUNACHER rappelle la concertation du public, en cours, sur la SNBC, stratégie à horizon 2030 avec des hypothèses et trajectoires basées sur un travail de modélisation prospective, qui a été co-construite avec les organisations membres du CNTE. Ce plan s'accompagne de mesures, d'actions, d'orientations de politiques publiques absolument nécessaires pour continuer à tenir nos objectifs climatiques et énergétiques. Il est important que les organisations donnent également leur avis pour nourrir la version finale de la SNBC. Elle tient à saluer, à cet égard, la très bonne participation sur les deux plateformes de consultation pour la PPE et la SNBC, la concertation étant ouverte jusqu'à lundi prochain : 30 000 participants, 6000 propositions déposées, près d'un million de votes et une dizaine de cahiers d'acteurs.

La ministre souhaite que le respect des calendriers d'adoption de ces textes permette d'agir dès 2025 : le PNACC devrait être finalisé et publié rapidement. La PPE sera établie par décret, la voie d'adoption par décret étant parfaitement possible d'un point de vue légal. Sans recours à une adoption de la PPE par décret, et en l'absence de perspectives législatives, le déploiement de l'éolien marin et du biogaz serait stoppé.

L'ambition portée au plan européen est une vision de développement d'une énergie « pilotable », bas-carbone, et la plus compétitive possible. Ce n'est donc pas du « tout énergie renouvelable », mais c'est beaucoup d'énergies renouvelables. Surtout, dans la manière de faire des énergies renouvelables, il convient de prendre en compte celles qui sont les plus « pilotables » possible : hydraulique, chaleur renouvelable, biogaz. S'agissant du photovoltaïque et de l'éolien terrestre ou marin, il convient de prévoir

le couplage entre « production énergétique » et « capacité à piloter » ces énergies (c'est-à-dire l'effacement, les flexibilités ou le stockage), gage d'efficacité.

Il s'agit d'obtenir une neutralité technologique parfaite : toutes les énergies sont mises sur la ligne de départ, puis chacune arrive avec ses avantages et ses inconvénients. Ce travail global nous permettra de disposer du meilleur système énergétique possible, plutôt qu'en se donnant des objectifs, technologie par technologie. Cette année, nous allons pouvoir avoir une production nucléaire qui renoue avec ce qu'on espérait avoir d'ici 2030 : EDF a communiqué sur une production de 358 à 364 MW. Nous avons donc atteint l'objectif de 2030 avec un peu d'avance. Nous sommes dans une situation où nous exportons historiquement à un niveau élevé, et où notre consommation électrique est la plus basse depuis 2005. Alors que la production d'électricité est à même de répondre aux enjeux, nous n'avancions pas assez vite dans l'électrification. C'est à la fois une bonne nouvelle en termes de sécurité de l'approvisionnement mais une mauvaise nouvelle d'un point de vue du rythme de transition énergétique. Il convient d'ajuster au maximum consommation et production, tout en pilotant la sobriété, l'efficacité énergétique, et la flexibilité, d'un côté, et coller cela à nos capacités de production et optimiser au maximum. Nous nous orientons donc vers une vision plurielle, en termes de types d'énergie et de process (réseau, stockage...).

Olga GIVERNET évoque le travail d'analyse important qui a suivi la première présentation de la nouvelle PPE, et l'écoute des différents points soulevés par les parties prenantes.

La demande de fiabiliser les données de coût de l'énergie, en lien avec les rapports de RTE, est un point qui a bien été pris. Concernant la demande de travailler sur une stratégie de mobilisation de la biomasse afin d'assurer la durabilité des approvisionnements, elle souhaite que le sujet de la durabilité des ressources soit globalement approfondi et en particulier sur les questions de biomasse dans la suite de la première étude menée.

Elle confirme la volonté du gouvernement d'avancer sur les deux fronts : le nucléaire et les énergies renouvelables, en termes de production, et également de sobriété et d'efficacité. Il s'agit d'assurer un approvisionnement en énergie décarbonée, et également d'accélérer la transition de l'ensemble du système, en particulier vers une consommation décarbonée : passer de 60 % de consommation d'énergie carbonée (2022), dont 40 % d'énergie décarbonée à 60 % d'énergie décarbonée d'ici 2030 et atteindre les deux tiers de notre énergie finale consommée d'ici dix ans en énergie décarbonée : la relance du nucléaire permettra d'augmenter la production d'énergie décarbonée de 60 % par rapport à 2022. La production massive des énergies renouvelables, s'appuyant sur le photovoltaïque, l'éolien terrestre doit être au moins doublé. Par ailleurs, l'éolien en mer va apporter une capacité de 18 GW, soit 12 % de la production électrique décarbonée. Enfin, la production de chaleur renouvelable doit également être doublée d'ici 2035, et le biogaz multiplié par cinq. Ce sont donc des objectifs ambitieux.

La transmission du décret de la PPE au Conseil supérieur de l'énergie répond aux obligations réglementaires : ce projet sera examiné sur sa forme et le fond. Ce décret correspond au contenu de la PPE qui évoluera en fonction de la consultation. Il s'agit de mener l'ensemble des consultations (grand public, instances nationales) afin d'avancer le plus rapidement possible sur la PPE malgré les circonstances politiques, pour en disposer d'ici la fin du premier semestre 2025. L'évaluation environnementale est en cours, l'avis de l'autorité environnementale devant être rendu le 19 décembre, et tous les documents seront rendus publics au plus tôt. La ministre démissionnaire se réjouit de la mobilisation d'un public jeune lors de cette première phase de consultation et d'une territorialisation de la concertation par les services du ministère qui ont pu faire une animation locale, notamment par les DREAL avec les préfets et le soutien de la DGEC.

Une fois que nous aurons la version finale de la PPE, à l'issue de cette concertation, il y aura de nouveau une consultation publique de trois semaines et la déclinaison régionale de la PPE sera lancée après la publication du document finale de la PPE.

Olga GIVERNET remercie l'ensemble des instances qui ont participé à la concertation.

François DUROVRA remercie les membres d'avoir accepté l'invitation en dépit du contexte politique actuel, et du processus en cours qui engage notre société globalement. Les conséquences de la censure et de l'absence de PLF concernent particulièrement nos ministères : la transition, notamment écologique, suppose de changer de modèle et, pour les mobilités, il s'agit d'inventer un nouveau modèle sur un secteur fortement émetteur, sur lequel nous avons peu progressé ces dernières années. Pour que ce modèle évolue, il est nécessaire de mobiliser des investissements publics sur les réseaux, très dimensionnants, qui permettront d'avoir des gains privés. Si nous n'en avons pas la capacité, les

conséquences dans le secteur des mobilités seront très lourdes et affecteront l'ambition de porter, à travers les contrats de projet entre l'Etat et les Régions, une trajectoire de décarbonation des mobilités. Le budget de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT) était déjà contraint alors qu'il soutient les actions prévues sur chaque territoire, visant à investir sur des infrastructures et décarboner la mobilité.

Pour que nos concitoyens puissent abandonner la voiture, il convient de trouver des solutions de transport public, même si elles ne sont pas aussi massives que le train. Pour encourager le covoiturage et l'usage de transports publics routiers, des annonces faites à l'automne, devaient se traduire dans le PLF. Il s'agissait d'apporter des réponses aux 15 millions de Français en précarité de mobilité et aux 10 millions de Français qui n'ont pas d'autre choix que la voiture pour effectuer leur trajet domicile-travail. Le prochain Gouvernement devra reprendre cet exercice.

Le ministre salue l'engagement de nos concitoyens sur ces enjeux, 30 000 contributions ont été recueillies lors de la consultation publique, qui nécessiteront des approfondissements. Ainsi l'enjeu de sobriété et potentiellement de démobilité va bien au-delà des transports car englobe l'aménagement des territoires et l'habitat. Sur la précarité dans le domaine des mobilités, il faudra prévoir un accompagnement plus personnalisé de nos concitoyens, pour déterminer quelle offre apporter. Les secteurs aérien et maritime, effectivement absents de la PPE, sont bien pris en compte à travers des dispositifs législatifs incitant à leur décarbonation. Enfin, sur la pollution et la qualité de l'air, des dispositifs seront mis en œuvre, notamment les ZFE à compter du 1^{er} janvier.

Le ministre conclut en indiquant qu'il est ravi que la concertation ait pu se tenir et qu'il souhaite qu'on retrouve la stabilité dès 2025, pour l'atteinte de nos objectifs collectifs.

Brice HUET (CGDD) précise que la parole sera donnée en priorité à ceux qui n'ont pu s'adresser aux ministres le 5 novembre dernier.

Odile BEGORRE-MAIRE (Intercommunalités de France) rappelle que les territoires peuvent compter sur les intercommunalités pour accompagner la mise en œuvre des objectifs. Sur le biogaz, les territoires ont besoin d'avoir des lignes plus marquées : ils ont eu un temps le sentiment qu'une préférence a été donnée à certaines énergies renouvelables plutôt qu'à d'autres.

Anne BRINGAULT (Réseau Action Climat - RAC) évoque le Grenelle de l'environnement et la planification écologique, à laquelle le RAC est particulièrement attaché. Elle a apprécié les propos de Monsieur DUROVRAY sur les quatre enjeux issus de la concertation, et qui soulignent comment la décarbonation se traduit dans la vie concrète pour nos concitoyens. Elle appelle à soutenir les objectifs portés par les deux stratégies dans le contexte actuel : ainsi, l'exemple du véhicule électrique, contre lequel les attaques et les fausses informations sont continues, et pour lequel une parole forte du Gouvernement est nécessaire. Le RAC regrette les politiques de « stop and go » sur la transition écologique, mortifères pour les filières économiques à développer et leurs acteurs. Elle regrette également les incohérences entre le cap fixé dans ces documents et les moyens mis en œuvre. Anne BRINGAULT cite l'exemple de l'obligation de verdissement des flottes, qui apparaît dans les documents mais qui n'existe pas. Elle évoque également la continuité nécessaire dans le soutien public aux véhicules électriques ou dans les aides à la rénovation, non prévue à un niveau similaire à 2024 dans le budget 2025. Sur l'électrification, le RAC est d'accord sur la nécessité d'une accélération mais rappelle que récemment de nombreux réacteurs nucléaires ont dû être mis à l'arrêt, ce qui interroge sur la robustesse du système envisagé.

Annabel FOURY (CFDT) revient sur le décalage entre la production et la consommation d'électricité, qui indique effectivement un manque d'électrification des usages, inquiétant sur le long-terme. Elle insiste en outre sur la nécessité de prévoir et de décliner une feuille de route emplois-compétences-qualité du travail en lien avec les feuilles de route énergie-climat.

Jean-Baptiste LÉGER (MEDEF) indique être satisfait que l'urgence du moment ait bien été comprise et remercie l'équipe du CGDD et de la DGEC pour l'excellent travail qui a été mené durant cette concertation. Lors du Congrès de l'UFE (Union Française pour l'Electricité), il a été précisé que l'Europe était à un moment où « ça passe ou ça casse » : notre modèle social et économique dépend de notre décarbonation ; c'est pourquoi cette PPE doit donner davantage de gage sur la viabilité économique des

scénarios. Les études économiques sont, d'une part, à compléter afin de déclencher la décision d'investissement par les acteurs économiques. D'autre part, il s'agit de se mettre dans une logique d'action : ne pas vouloir sans cesse rehausser ou complexifier les objectifs ou en créer de nouveaux, mais s'attacher à lever les freins pour atteindre les objectifs fixés.

Olivier DAUGER (FNSEA) indique que l'objectif 2030 pour le biogaz est satisfaisant mais que l'objectif 2035 est encore assez ambigu : il convient de garder une trajectoire linéaire sur le sujet, car cela nécessite des investissements sur trois ou quatre ans. Il convient en particulier conserver des tarifs attractifs pour les petits projets. Il mentionne un point d'alerte sur le décalage du rythme de la PPE et des objectifs et les travaux du GIS en faveur de la biomasse (qui s'est mis en place lors du dernier salon de l'Agriculture), dont les résultats semblent se dessiner au mieux pour 2027 ou 2028. Une accélération du temps nécessaire entre connaissances du sujet de la biomasse et des besoins semble nécessaire pour permettre aux filières de se positionner. Sur le photovoltaïque, l'objectif agrivoltaïque peut être revu à la hausse, car il y a une très forte complémentarité entre filière alimentaire et filière énergétique, et il s'agit de donner des perspectives de développement.

Sandrine BÉLIER (Humanité et Biodiversité) remercie le secrétariat du CNTE, le CGDD et la DGEC, qui ont bien fait remonter les objets de préoccupation des membres, discutés lors des réunions de préparation. Elle souhaite réattirer notre attention sur 3 points dont Humanité et Biodiversité ne partage pas l'analyse et qui semble fragiliser la PPE. D'abord, l'analyse de H&B sur l'obligation d'un vecteur législatif n'est pas celle qui a été évoquée ce matin par les ministres ; et cette différence d'analyse est partagée par un certain nombre d'acteurs. La PPE est bien un décret d'application d'une loi de programmation énergie-climat et qui ne s'inscrit pas seulement dans un rapport de compatibilité. Les articles L.100-1 A et l'article L.141 du code de l'énergie, sont plus précis. Elle évoque ensuite l'absence d'évaluation environnementale pour éclairer l'avis du CNTE, dont il aurait été souhaitable de disposer dès la saisine. Elle rejoint enfin le MEDEF : il y a une vraie inquiétude sur l'évaluation économique, voire sur une sous-évaluation des coûts d'investissement, en particulier pour le développement des nouveaux réacteurs nucléaires. La PPE annonce 50 milliards d'euros, or ce chiffre est remis en question notamment dans un article de la Tribune, article non démenti par EDF. Ces coûts ne sont actuellement pas pris en compte dans le chiffrage, alors qu'ils pourraient être doublés (soit 100 milliards de coûts d'investissement par rapport à Flamanville + coûts d'aménagement et de réseau). Quelle sera la répercussion sur le prix de l'électricité pour l'ensemble de nos concitoyens et de nos entreprises ?

Alain CHABROLLE (France Nature Environnement - FNE) remercie la Ministre pour ses propos sur le budget initial et la dernière COP. Il est satisfait de l'établissement d'une PPE3 et une SDMP3, pour autant il reste inquiet sur l'absence de vecteur législatif et préoccupé par la le risque juridique. Il regrette également l'absence de partage de l'étude environnementale et exprime une forte préoccupation au sujet des études économiques et des coûts. En point d'alerte, dans le cadre de la préparation du budget, il a vu apparaître plusieurs dispositions qui ne sont pas toujours à la hauteur des objectifs de la PPE. Sur le terrain, il note un problème de confiance, de lisibilité et de continuité qui est difficile à gérer et à comprendre par les citoyens et par les porteurs de projet. Face au climato-scepticisme, il convient de s'attacher à être à la hauteur en termes d'emplois nouveaux et de transition juste et solidaire. Il est difficile de gérer simultanément le développement des projets relatifs à l'énergie avec la biodiversité, la santé, le climat, l'environnement. Il est important que ces sujets constituent un fil conducteur lors de la réalisation des projets. En tant que président local d'une association, engagé depuis 55 ans, il n'a jamais vécu de telles agressions et pressions contre les associations environnementales et leurs responsables locaux. Il attend des réactions fortes de protection et de soutien de la part de l'Etat. Il s'associe aux remerciements adressés au CGDD pour son travail.

Julie LAERNOES (députée de la circonscription de Loire-Atlantique) revient sur le budget 2025 qui n'est pas en adéquation avec les objectifs et la trajectoire énergie climat. Elle s'étonne des engagements pris par les ministres, qui sont des ministres démissionnaires en attente d'un nouveau gouvernement et ne peuvent donc engager la parole de l'Etat. Elle rappelle que le travail sur le budget visait notamment à augmenter le fonds chaleur, ce qui a fini par être suivi par le Gouvernement, mais indique que les « stop and go » sur les budgets de la TE sont en inadéquation avec la trajectoire soumise. S'adressant ensuite au

Ministre des transports, elle indique que s'appuyer sur les collectivités locales est une bonne chose mais que leur enlever des moyens budgétaires pour mettre en place les politiques de transition énergétique est en inadéquation avec la déclinaison de la feuille de route de la PPE. Sur le regret qu'il n'y ait pas de loi, le Gouvernement Attal avait déjà opéré des reculs graves sur la loi. Elle s'étonne que Madame Givernet reprenne la proposition de loi d'un sénateur qui se saisit du nucléaire sans rien prévoir sur les énergies renouvelables. En ce qui concerne la hausse du nucléaire de 60 % depuis 2022, la députée rappelle qu'en 2022, la moitié du parc était à l'arrêt dû à la corrosion sous contrainte. Les principales critiques sur la PPE portent donc selon elle sur sa robustesse : nous prolongeons sans attendre les avis des autorités de sûreté, et nous nous engageons sur le nucléaire, sans prévision globale, en particulier par rapport à la montée en puissance des énergies renouvelables.

Flavie VINCKE (FAGE) exprime les remerciements du collège des jeunes pour le travail effectué sur ces deux textes, et demande d'excuser le RESES, qui n'a pu être représenté et qui se joint à la FAGE pour cette prise de parole. Ils auraient aimé voir apparaître des mesures spécifiques à la jeunesse, notamment dans l'accessibilité des sites universitaires et dans le fait de desservir les lieux d'études. Ils soulignent l'importance de prendre en compte la précarité et rejoignent sur la nécessité d'effectuer un travail sur l'accessibilité des aides pour un public particulièrement précaire. Ils souhaitent rappeler le besoin de financement pour pouvoir appliquer les mesures prises à travers ces textes.

Christian METAIRIE (AMF) remercie les ministres pour la présentation de cette PPE particulièrement ambitieuse. Il salue les efforts de sobriété réalisés ces dernières années, qui sont à poursuivre, pour tous les acteurs, même si les prix évoluent, et souligne l'importance de la communication sur ce point. Sur la production, étant favorable à un mix énergétique, il regrette le retard pris sur le parc nucléaire. Dans son département (Val de Marne), il voit les problèmes occasionnés pour former le personnel. Sur les énergies renouvelables, il évoque d'abord l'éolien offshore, sur lequel il reste des questions en termes de répartition de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER). En ce qui concerne l'éolien terrestre, les maires organisent des réunions avec leurs populations lors desquelles des difficultés sur le paysage sont toujours relayées. Dans un département où on produit beaucoup d'énergie, cela ne se fait pas sans difficulté, il y a un problème d'acceptabilité par la population. Il y a un effort de visibilité et de stabilité dans les politiques conduites. Il insiste sur la cohérence : il est certain que le problème de financement de la transition écologique se pose pour les uns et les autres. Baisser le fonds vert, alors que les collectivités locales sont engagées pose des problèmes. Sur le maritime, il y a des progrès à faire. Les problèmes de qualité de l'air sont à mieux prendre en compte dans les PCAET.

Virginie NEUMAYER (CGT) souhaite que l'urgence climatique s'invite face aux préoccupations économiques, comme l'illustrent la COP29 ou l'élection de D.Trump. C'est aussi vrai en France : il convient d'engager la planification de nos infrastructures dans le cadre de la décarbonation, sans tarder, et s'y tenir dans la durée. Dans la PPE et la SDMP, ne figurent pas suffisamment de dispositions qui visent à réduire les inégalités sociales et territoriales, et notamment de mesures fortes en matière de transport. Le poids relatif de l'empreinte carbone augmente et nous sommes mobilisés dans tous les territoires avec les salariés pour permettre un avenir industriel : sans industrie lourde, nous n'aurons pas d'industrie 2.0. Sans usines, la France serait encore plus déclassée. La CGT propose, dans les dispositions de la PPE, d'avoir le meilleur coût du système énergétique et, a fortiori, du système énergétique français, et d'intégrer cette question du coût complet du système, pour être efficient, compétitif et permettre l'accès pour les usagers à cette électricité bas-carbone pour tous. Cela impliquerait notamment d'envisager de mettre fin aux obligations d'achats et de conditionner les aides accordées aux entreprises, par exemple les aides concernant la décarbonation. Ces dispositions sont à renforcer, en étant plus volontariste sur les effets attendus. Nous aurions un accès à l'électricité de la même qualité et à un meilleur coût si nous pouvions sortir du marché européen de l'électricité.

Dominique ALLAUMÉBOBE (UNAF) indique que les ministres ont déjà répondu en partie à leur question sur les véhicules électriques, encore trop onéreuses pour la plupart des familles. C'est une bonne chose de vouloir développer les petites voitures électriques, légères et économiques, mais il y a également des familles nombreuses et des familles avec personnes âgées et personnes en situation de handicap, qui ont besoin d'un autre type de voiture. Le soutien par un leasing devrait être plus important, étant rappelé que les petites voitures électriques sont parties en peu de temps. Il va falloir renouveler ce genre

d'opération. Les coûts de production d'énergie renouvelable, nucléaire, des réseaux vont générer une augmentation du coût de l'électricité : Quel sera-t-il pour les ménages ? Le chèque énergie ne sera plus automatique à partir de cette année, des demandes individuelles devront être faites. Or, certaines personnes ne savent pas faire des demandes sur un ordinateur, malgré la présence des maisons France service. Il convient d'insister sur ce sujet de la fracture numérique, dans la mise en place des dispositifs de soutien.

Béatrice CLICQ (Force Ouvrière – FO) souhaite insister sur les points qui leur semblent essentiels. Elle rappelle d'abord l'importance du dialogue social pour réussir une transition écologique qui soit socialement juste. Il est également important de renforcer les investissements, notamment en termes d'emploi, de formation, et de recherche et développement, pour soutenir de nouvelles activités sur l'ensemble de la chaîne de valeurs. Il convient d'anticiper d'avantage les évolutions des emplois et des compétences, de relocaliser les activités en France et de sécuriser les parcours et les reconversions, notamment pour les filières en décroissance. Concernant les plus vulnérables, les aides existantes sont à pérenniser mais il est également primordial de maîtriser les prix de l'énergie et garantir l'accès à une mobilité peu carbonée abordable pour l'ensemble des usagers. Il est également important que la planification soit réalisée par l'Etat à l'échelle nationale, reposant sur des services publics efficaces, dans un souci d'égalité de traitement des citoyens. S'agissant de la PPE, si FO se félicite des récents changements politiques reconnaissant l'importance des différentes énergies dans le mix énergétique, la trajectoire de l'électrification portée dans la PPE3 semble trop rapide. Elle met en péril de nombreux secteurs industriels, avec pour conséquence la disparition de nombreux emplois. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de le prendre en compte et d'œuvrer pour trouver des solutions de diversification ou de reconversion des entreprises concernées, pour permettre le maintien des emplois. Sur le réseau gazier, FO n'est pas favorable au décommissionnement mentionné au point 25 mais y reviendra dans les échanges. Et concernant la CDMP, il faudrait une couverture territoriale des transports alternatifs à la voiture individuelle, pour permettre l'accès aux services publics essentiels et pour répondre à la précarité en matière de transport.

Agnès PANNIER-RUNACHER indique partager la préoccupation des membres du CNTE sur les attaques envers le véhicule électrique, constatées sur les réseaux sociaux. Cela témoigne également de notre difficulté à être convaincant, et c'est pourquoi elle a soutenu le leasing à 100 euros par mois, dispositif coûteux, mais seule solution permettant aux ménages les plus modestes, habitants aux périphéries, d'avoir accès à un véhicule électrique neuf, et d'en faire des ambassadeurs du véhicule électrique. Seuls 15 % des ménages ont la capacité de s'offrir une voiture neuve. Les solutions alternatives de soutien à des véhicules électriques qui ne sont pas des véhicules légers classiques sont effectivement examinées. En ce qui concerne le verdissement des flottes des entreprises, un premier amendement sur le PLF a été retiré à l'Assemblée nationale, du fait d'une mission en cours et un amendement a été introduit ensuite au sénat, pour permettre une mise en œuvre dans l'attente de ses conclusions. Le sujet pourrait être porté lors du collectif budgétaire. Aujourd'hui, 25 % des ménages passent à l'électrique, mais seulement 11 % des entreprises. La ministre partage les propos des membres sur le « stop and go ». Pour basculer sur l'électrique, les avantages fiscaux au thermique par rapport à l'électrique sont désormais à considérer. C'est également un sujet discuté au niveau européen, qui pourrait constituer une opportunité pour l'industrie automobile européenne.

Sur le nucléaire, l'une de ses faiblesses est le défaut générique : c'est pourquoi la PPE ne prévoit pas une augmentation de la part du nucléaire dans le mix énergétique, mais une réduction, en s'appuyant sur quatre objectifs, sobriété, efficacité, développement du renouvelable, poursuite et développement du nucléaire. Il y a aujourd'hui 62 GW de nucléaire disponible, dont les unités de production vont devoir être remplacées entre 2045 et 2055. Le défaut de maintenance a un coût : ce qui s'est passé en 2022 est une conséquence du désinvestissement du nucléaire entre 2008 et 2017. Nous maximisons tout ce que nous pouvons faire en renouvelable, en privilégiant le pilotable pour sécuriser notre système. Ainsi, cette année, nous constatons une désoptimisation des coûts de notre système énergétique, puisque nous réduisons la production nucléaire alors qu'elle est disponible ; dans le sud-ouest, il existe un risque de blackout par trop plein de production. Nous devons intégrer la notion de pilotabilité, parfaitement couplable avec les ENR. La ministre fait confiance à l'innovation pour trouver des solutions, améliorer ces capacités de pilotage du système dans les dix ans, en visant une énergie pilotable, décarbonée, compétitive.

Olga GIVERNET évoque le projet de loi proposé par le sénateur Daniel GREMILLET : il a évolué pour porter un meilleur équilibre du mix énergétique, à travers une ouverture importante sur les énergies renouvelables et un rééquilibrage entre les deux moyens de production. Les débats autour de ce P JL visent à avancer dans un dialogue constructif qui prend en compte l'ensemble des énergies sans les opposer les unes aux autres.

Agnès PANNIER-RUNACHER indique partager le souci exprimé sur le décalage en termes de production et consommation électrique, ainsi que sur la nécessité de décliner une feuille de route emplois-compétences. Il est également nécessaire de donner davantage de visibilité sur la viabilité économique des scénarios. Il est difficile d'identifier où les innovations auront lieu et, quels gains d'efficacité, de production nous permettront d'optimiser le coût énergétique. Cette optimisation doit être notre boussole, car ce sont les industries et les particuliers qui payent ces coûts. C'est donc un enjeu de pouvoir d'achat et de compétitivité. Pour rester sur la trajectoire des accords de Paris, il convient également d'identifier les politiques publiques qui mènent à une logique selon laquelle « ceci est un actif qui a vocation à être porté par l'Etat, parce qu'il n'y a plus de besoin économique sous-jacent ». Par exemple, les besoins du réseau conduisent ponctuellement à recourir au charbon, et en parallèle l'accompagnement des salariés du secteur doit se construire dans la durée.

L'empreinte carbone est effectivement un sujet, à porter au niveau européen : dans les scénarios de baisse d'émission de GES, il convient d'intégrer l'empreinte, car toute politique qui conduirait à délocaliser notre empreinte carbone ou nos émissions de CO₂ est un scénario hypocrite et destructeur de l'économie et des emplois. Un travail est à faire avec l'ensemble des organisations pour que celles-ci puissent, avec leurs propres réseaux, remettre ce sujet dans le débat. Les émissions de gaz à effet de serre restent souvent envisagées sur la base de nos activités territoriales sans intégrer la dimension empreinte importation versus exportation. La justice climatique est un enjeu très fort, notamment sur la transposition de l'ETS₂ (système d'échange de quotas d'émission).

La ministre indique que les objectifs pour 2030 ont été réhaussés. En revanche, il nous reste à fixer des objectifs pour 2035, 2040, 2045, 2050, et, également, au niveau européen dans le cadre des discussions que souhaite initier la Commission européenne. Aujourd'hui, l'Europe représente 6 % des émissions de CO₂ dans le monde et son scénario de baisse des émissions de CO₂ est crédible car elles ont diminué de 37 % depuis 1990 collectivement. Le quitus du Conseil d'Etat sur le sujet a confirmé que la France a tenu ses budgets carbone et rattrapé son retard. Mais le « stop and go » fragilise notre trajectoire des baisses d'émissions de CO₂ 2024-2025. Chaque mois qui passe représente 8 % de l'activité de l'année. L'enjeu est de poursuivre des baisses d'émissions de CO₂ dans les années qui viennent, sachant que le coût de la baisse des émissions en Europe est beaucoup plus élevé que celui de la baisse des émissions dans d'autres pays. Il convient d'envisager une action à l'échelle européenne, pour accélérer la baisse des émissions et permettre au développement de se faire sur un modèle défofossilisé.

Le Gouvernement note le point de la FNSEA sur le GIS biomasse : il convient d'accélérer les travaux. La ministre rappelle sa vigilance sur l'agriphtovoltaïsme : les modèles à développer doivent présenter un intérêt agronomique, notamment en termes d'adaptation au changement climatique.

Sur la question de la loi, le gouvernement entend le regret exprimé par certains membres du CNTE. La ministre précise que le choix du cadre s'appuie sur une analyse juridique.

Sur les coûts économiques, la préoccupation exprimée par les membres du CNTE est bien entendue. La ministre souligne qu'en matière de chiffrage, il est à noter que le nouveau programme nucléaire est d'un ordre de grandeur d'un facteur 3 à 4 fois moins que les investissements à avoir au niveau des réseaux. Elle précise que les coûts du réseau ont flambé de 100 milliards à 200 milliards en quelques mois. Un travail d'optimisation est à faire, et ce, également sur le renouvelable : aucun secteur n'a échappé à l'inflation. Il convient d'éviter le sur-développement des réseaux et de certaines techniques ENR. Sur le coût complet du système, les ministres partagent la vision exprimée : chaque type de technologie doit être pris en compte pour la complétude, sinon nous risquons d'aboutir à une mal-adaptation de notre développement du système énergétique.

Sur les agressions contre les associations environnementales, la ministre rappelle que sa prise de parole forte en la matière, et que, pour ses équipes (OFB, ADEME, DDTM, DREAL), une circulaire a été prise demandant le recours à la protection fonctionnelle pour les agents qui participent des politiques écologiques.

Sur le PLF, l'enjeu sera de recommencer les travaux pour porter les leviers au même niveau : ainsi, le fonds chaleur avait été porté par la majorité sénatoriale (800 millions d'euros), + 30 % sur le fonds Barnier, 1,6 Md d'euros sur la décarbonation de l'industrie. Le fonds vert étant une dépense qualifiée de discrétionnaire, il n'y a pas de services votés, donc pas d'engagement possible en début d'année pour soutenir des projets. Les ministres partagent le souci de lisibilité et de stabilité exprimé par les membres.

François DUROVRAY indique soutenir pleinement à la filière véhicule électrique. Il précise, sur les questions de précarité et de mobilité, qu'au-delà des politiques macro qu'on peut conduire, notamment sur l'électrification du véhicule, il convient de s'interroger sur la manière de prendre en compte les situations particulières. Nos administrations travaillent beaucoup sur ces questions et nous échangeons beaucoup, compte tenu des défis qui sont devant nous. Le ministre est très intéressé qu'au-delà du diagnostic, nous soyons capables de construire quelque chose ensemble. C'est le défi majeur.

Le ministre partage également les enjeux de viabilité économique des scénarios, et le fait qu'il ne faut pas se fixer des objectifs inatteignables.

Sur les agressions contre les militants et l'environnement, et sur les temps que nous vivons, le ministre appelle à apaiser la société dans les débats : il peut y avoir des avis différents, c'est le propre de la démocratie de trancher les tensions. Il convient de protéger l'ensemble des acteurs qui s'engagent pour des causes. La responsabilité des élus, des ministres, c'est également de faire des choix en fonction de ce qui est jugé possible. Le ministre reprend la formule employée par Max Weber et indique que ceux qui défendent les causes sont dans l'éthique de conviction et les élus et les ministres sont dans l'éthique de responsabilité : parfois, ils doivent donc faire des choix compliqués mais qu'ils assument par rapport à ce qu'ils estiment bien. Bien que très attachés à l'éthique de conviction, François DUROVRAY invite à essayer collectivement de prendre en compte les questions d'éthique de responsabilité.

Agnès PANNIER-RUNACHER remercie de mentionner l'importance de la sobriété, ce qui n'était pas évident il y a deux ans lorsque cette politique a été lancée. Celle-ci était alors assimilée à de la décroissance. Nous avons de la marge de manœuvre : c'était l'investissement le plus rentable, puisqu'il y avait peu d'investissements et beaucoup de bénéficiaires à en tirer. Nous sommes aujourd'hui sur une baisse combinée de consommation de l'ordre de 13 % de gaz et de l'électricité 30 %. Il convient de poursuivre en couplant sobriété et efficacité : faire de la rénovation thermique et se poser la question de l'emploi et du pilotage de notre système énergétique, par rapport aux bâtiments, qu'ils soient publics ou privés, pour éviter les effets rebonds post-rénovation thermique.

Sur l'IFER, le ministre partage la préoccupation exprimée et indique qu'un GT a eu lieu l'an dernier et a rendu des propositions, qu'il faudrait reprendre. Il y a le sujet de l'éolien marin, au-delà des zones économiques exclusives, et celui de l'éolien marin tout court, puisque les premiers chiffreages sur un petit périmètre déployé vont apporter beaucoup de recettes à l'OFB. Si on déploie tout ce potentiel, des révisions de curseurs sont probablement nécessaires, de façon à ce que la logique de l'IFER soit appropriée. L'intérêt est de décarboner toute la pêche et notamment les flottes, alors que peu de systèmes de décarbonation sont identifiés. S'agissant des collectivités locales, il serait logique de reconnaître un certain nombre de charges de services liées au déploiement des éoliennes marines. Cela représente des montants assez conséquents à l'horizon 2035. Sur la décarbonation du maritime, des efforts complémentaires sont effectivement à engager.

La ministre précise qu'il n'y aura pas une augmentation énorme du prix de l'électricité, au regard des prix 2026, 2027, 2028 et 2029 tels qu'ils s'établissent pour l'instant sur les marchés. La ministre est intervenue publiquement sur la question de la fiscalité. Aujourd'hui, le prix de fourniture de l'électricité est de l'ordre de 70 euros et tend plutôt à diminuer. Tel qu'il était envisagé dans le PLF initial, le coût de la fiscalité était à 60 euros, donc quasiment équivalent au coût de fourniture. Il est important d'être cohérent sur les signaux-prix qu'on envoie. Pour rappel, la TVA s'applique à la TICFE : dès que nous augmentons la TCEA d'un euro, cela fait en réalité 1 € 20 sur la facture finale. Quand nous passons de 22 à 36 euros, nous enlevons le bouclier énergétique, pour ajouter les 20 % : cela fait 20 euros de plus. Si nous montons à 50, cela fait 30 euros de plus. Ce n'est pas parce que le tarif réglementé diminue qu'il n'y a pas d'impact sur le pouvoir d'achat. Les groupes politiques étaient alignés : aucun n'est revenu sur la suppression du bouclier énergétique. La ministre rappelle que le gaz est taxé à 18 euros du MW, l'électricité à 22 euros et que le retour au bouclier énergétique, c'est 36 euros. Le gaz pourrait néanmoins augmenter, comme FO l'a indiqué par rapport aux réseaux : il va revenir au service public de compenser cette augmentation du

point de vue de l'utilisateur final, qui n'a pas choisi historiquement de se chauffer au gaz. Pour accompagner et anticiper, il convient de projeter ce que signifie un décommissionnement progressif du réseau de gaz, en ayant en tête que le gaz sera la dernière énergie fossile à être retirée, compte tenu de ses qualités : c'est la plus flexible, la plus facile et la moins émettrice de CO2 par rapport au charbon et au pétrole. Il s'agit de dessiner ces trajectoires, en sécurisant tous les salariés qui sont derrière ces filières. Nous avons encore du temps pour faire cet accompagnement proprement.

Sur la sortie du marché européen, la réforme du marché de l'électricité apporte une réponse forte : il y a bien des passagers clandestins sur les plaques européennes, mais au global, les Français ont été gagnants du marché de l'électricité européen.

La ministre évoque le chèque énergie : le PLF prévoyait un amendement gouvernemental pour remettre une couche d'automatique. Les CCAS ont un rôle à jouer pour ramener les personnes vers le chèque énergie. Une partie de celui-ci sera automatisée, mais beaucoup moins que ce qu'on souhaite aujourd'hui : nous n'avons pas assez d'informations pour l'automatiser à 100 %. Il s'agit de recréer la base qui permettra en 2026 d'avoir une automatisation du chèque énergie. Une étude récente d'une association luttant contre la pauvreté montre l'explosion du taux de non-recours, sur l'ensemble des aides. Elle indique avoir échangé avec le patron d'EDF : alors que les prix ont baissé et qu'il a renforcé les effectifs, il n'arrive pas à répondre téléphoniquement et par écrit aux sollicitations sur la précarité énergétique. Il observe une explosion des sollicitations autour des factures d'énergies, presque plus fortes que ces deux précédentes années alors que cela devrait pourtant tendre à diminuer. C'est un appel au secours très clair. La mobilisation de tous, énergéticiens, CCAS, associations de consommateurs, France service... est nécessaire pour soutenir le maximum de ménages qui sont dans ces situations de précarité. La ministre ajoute qu'une réflexion est à mener sur l'évolution de ce chèque qui n'a pas été revalorisé depuis quelques années. Pour répondre au déni climatique, il s'agit d'avoir une écologie populaire, c'est-à-dire une écologie dont les citoyens voient que les solutions sont faites pour eux.

Amélie COANTIC (CGDD) rappelle que les membres du CNTE se sont réunis dans le cadre de groupes de travail les 12, 18 et 25 novembre et ont préparé l'avis aujourd'hui proposé au vote. Il est proposé de procéder à son examen en trois parties : la première sera consacrée à l'introduction, la deuxième à la PPE et la troisième à la SDMP. Ne prennent la parole que les membres qui souhaitent demander des évolutions dans les formulations. Le processus de concertation vise à émettre un avis qui soit validé par le plus grand nombre.

Annabel FOURY (CFDT) adresse les remerciements de la CFDT pour l'énorme travail réalisé et la qualité d'écoute. Sur le point 16, il est parlé d'accompagner les transformations professionnelles : le terme employé n'est pas le plus adéquat et le plus clair. Il faudrait parler de parcours professionnels.

Olivier DAUGER (FNSEA) évoque le point 11 : ils sont d'accord pour un transfert des soutiens des aides par rapport à la volonté de sortir du fossile mais aimeraient ajouter que c'est à la condition qu'il existe des alternatives technologiquement et économiquement viables, ainsi qu'un accompagnement des pouvoirs publics à leur mise en œuvre, en cohérence avec les impératifs de protection du pouvoir d'achat, de la compétitivité, de la souveraineté énergétique et alimentaire. Les aides aux GNR, c'est globalement 2 000 à 2 500 euros par exploitation, ce qui est largement au-dessus du revenu moyen d'un agriculteur, qui est globalement du SMIC. Aujourd'hui il n'y a pas d'autre solution donnée aux agriculteurs pour sortir des GNR. Il s'agit de veiller à ne pas multiplier leurs charges. Un travail est fait avec les ministères pour la transition des matériels des agriculteurs vers l'électrique et le gaz, mais il n'y a pas de solution à ce jour. Il faudrait donc indiquer que cette progressivité doit se faire aussi sous condition d'avancer sur des solutions.

Jean-Baptiste LÉGER (MEDEF) soutient la demande de modifications en ce sens. Aujourd'hui, il y a des aides listées comme effectivement nuisibles à l'environnement en France dans le cadre du budget français. Mais leur substitution ou leur disparition condamne les activités et condamne donc à importer. Nous en arrivons donc à des solutions encore plus nuisibles à l'environnement, alors qu'un peu de flexibilité serait nécessaire.

Olivier DAUGER (FNSEA) indique qu'un premier vecteur pourrait éventuellement être de passer sur le

carburant issu du colza. Ce n'est pas la solution parfaite à terme mais nous n'avons pas encore de moteurs électriques. Le blocage n'est pas au niveau des agriculteurs mais des constructeurs. Il y a 4 constructeurs mondiaux de tracteurs aujourd'hui et seule la France demande le transfert en termes de garantie du moteur ; les constructeurs ne peuvent donc pas se permettre pour un pays qui est un petit marché pour eux, de changer les règles. Aujourd'hui, nous n'avons donc pas de solution à court-terme, sauf à travailler avec les constructeurs et à développer, notamment en faible puissance, l'électrique.

Sandrine BÉLIER (Humanité et Biodiversité) trouve particulièrement choquant d'entretenir, par des financements publics, un modèle économique ayant des impacts défavorables sur l'environnement, la biodiversité ou le climat, et d'envisager dans le cadre du CNTE, d'écrire que nous sommes d'accord pour distribuer de l'argent public à des activités qui ont des impacts défavorables sur l'environnement et la biodiversité dans le contexte actuel.

Olivier DAUGER (FNSEA) précise ses propos : la sortie est nécessaire, mais qu'elle doit se faire de manière à éviter de mettre encore une fois en distorsion de concurrence sans solution. La première des solutions, c'est d'obliger les constructeurs à garantir les moteurs, ce que personne ne fait aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas de supprimer la première partie du paragraphe. Il est favorable à l'idée de sortir, mais la question est de savoir comment on en sort et comment on trouve les solutions pour en sortir.

Sandrine BOURGOGNE (CPME) soutient le point de la FNSEA et indique qu'il y a un principe de réalité, dont la PPE ne peut pas s'extraire. Elle soutient donc la modification de ce point pour prendre en compte la demande de la FNSEA.

Anne BRINGAULT (RAC) indique qu'il y a des cas différents. Nous pouvons comprendre que sur le carburant des tracteurs ou sur le carburant des poids lourds, ne pas avoir d'alternative peut être compliqué. Mais si on parle du secteur du transport aérien, l'alternative est bien la sobriété. Il y a beaucoup trop de vols, notamment internationaux. Nous n'allons donc pas attendre d'avoir des avions décarbonés pour décarboner le transport aérien.

Théotime FILY (CNPMEM) indique que le CNPMEM soutient totalement cette demande, qu'il avait également fait par écrit. Le CNPMEM est pour un arrêt des aides mais dès lors qu'il y a des solutions disponibles. Il est important de proposer un changement dans le texte pour préciser que les aides pourront être arrêtées, une fois les solutions technologiquement adaptées disponibles.

Sandrine BÉLIER (Humanité et Biodiversité) indique qu'il ne s'agit pas d'aides à l'accompagnement à la transition mais de financements publics nuisibles à l'environnement. Un certain nombre d'aides publiques ne sont pas justifiées aujourd'hui. Elle a l'impression qu'ils évoquent le fait qu'il y ait des aides à l'accompagnement et des obligations en fonction des solutions alternatives disponibles, or selon la rédaction on demande un arrêt progressif dans le cadre d'une transition planifiée collectivement et accompagnée. Rajouter que cela doit se faire en cohérence avec les solutions alternatives disponibles apporterait presque de la confusion dans le texte : à quoi sert cette planification si ce n'est pas justement pour aller vers des solutions alternatives disponibles et accompagner celles-ci ?

Olivier DAUGER (FNSEA) répond que c'est en lien avec le principe de réalité économique. Le problème de l'agriculture, c'est un problème de revenu et de compétitivité. Se limiter à remettre des charges sans solution ne résout pas le problème. Aujourd'hui, ce qui ressort du débat avec les constructeurs, c'est que la France ne les intéresse pas. Tant que dure cette situation, ce n'est qu'une charge : le coût d'un passage électrique de certains modèles ou d'un passage au biogaz, c'est globalement de 50 à 100 % de coûts supplémentaires pour l'agriculteur, en termes d'investissement. C'est à prendre en compte, pour débloquer les solutions, en particulier faire pression auprès des constructeurs, et sortir des aides.

Amélie COANTIC (CGDD) indique la proposition rédactionnelle du paragraphe 10 de la FNSEA est un peu large à ce stade, ce paragraphe ayant fait l'objet d'un travail très long dans le cadre du GT pour une formulation consensuelle, et propose, derrière la progressivité, de mettre une référence, notamment, la disponibilité des solutions alternatives, sans revenir sur le message initial de ce paragraphe, qui est bien l'arrêt des aides. Elle comprend que le fait de rappeler l'importance de travailler sur les solutions

alternatives disponibles est important pour le collège des entreprises et entend aussi que le fait de le mettre dans la phrase sur l'arrêt des aides amène de la confusion. Elle propose de compléter ce paragraphe par une deuxième phrase pour demander ou rappeler l'importance de l'investissement dans les solutions et dans la recherche d'innovation pour des solutions technologiques au même rythme.

Olivier DAUGER (FNSEA) rappelle que nous parlons du coût d'investissement et du coût de l'énergie : c'est exactement la même chose pour les particuliers. C'est pour cela qu'intégrer le réalisme économique ne signifie pas que nous ne voulons pas sortir des aides. Il faut se donner les moyens pour en sortir. Sinon nous serons face à une hausse des charges sans solution, comme c'est le cas aujourd'hui.

Amélie COANTIC (CGDD) indique que le paragraphe 16 porte sur la compétitivité des entreprises. Elle propose une rédaction selon laquelle le CNTE rappelle l'importance de poursuivre les investissements dans la recherche et le développement de solutions alternatives.

Nathalie ROY (U2P) indique que les deux propositions doivent être plus en coordination. Nous rappelons certes l'importance de poursuivre la R et D, mais il est bien question d'une transition planifiée, collectivement, progressive et accompagnée. Si cela ne se fait pas en cohérence avec les solutions alternatives, nous pouvons aussi condamner à la mort certaine, de façon planifiée, collective et progressive, des secteurs dont nous savons qu'ils ont besoin de cette mise en cohérence avec les alternatives. Il y a une conditionnalité.

Alain CHABROLLE (FNE) indique que nous parlons d'aide publique et non du choix des entreprises. Si le monde agricole a un problème de motorisation, faut-il que les aides publiques continuent à financer des modèles qui ne sont pas conformes aux objectifs ?

Olivier DAUGER (FNSEA) interroge l'existence d'un modèle agricole sans énergie. Les solutions doivent être technologiquement et économiquement adaptées ou durables.

Amélie COANTIC (CGDD) a l'impression qu'il y a un consensus sur la nouvelle rédaction. Elle propose de mettre fin aux discussions sur le paragraphe 10 et remercie les participants pour leur effort de consensus. Elle invite le tour de table à d'autres alinéas sur cette partie 1 à 17.

Alain CHABROLLE (FNE) exprime un regret sur le paragraphe 2, au regard de l'inquiétude sur le risque juridique exprimée en GT et qui n'y figure pas. Plusieurs organisations souhaitent que le paragraphe 22 sur l'économie, point très important, soit remonté, par exemple entre le 8 et le 9.

Amélie COANTIC (CGDD) reprend la proposition : le paragraphe 22, qui porte sur les prévisions économiques et financières et les évolutions des impacts pour les coûts, remonterait dans la partie introductive entre le paragraphe 8 et le 9.

Jean-Baptiste LÉGER (MEDEF) indique que le MEDEF n'est pas hostile à ce que cette idée figure en chapeau, mais que ce paragraphe semble un peu indigeste. A partir de « considère que cette évaluation », il trouve que l'idée est déjà exprimée au début du paragraphe, et suggère de couper après « réseau ».

Sandrine BÉLIER (Humanité et Biodiversité), souligne qu'il y a une idée supplémentaire. D'abord, il y a un défaut d'évaluation. La deuxième partie, c'est la répercussion sur les achats, les ménages et la compétitivité. C'est parce que l'évaluation des coûts d'investissement est insuffisante dans la PPE qu'aucun politique ou technicien ne peut affirmer que cela n'aura pas d'impact sur le prix de l'électricité. A partir du moment où les évaluations sont insuffisantes, il n'y a pas de prévisibilité sur ce que sera le coût pour le consommateur ensuite. Il semble donc important qu'il y ait les deux idées.

Sophie MOURLON (DGEC) indique qu'il convient de distinguer coût et prix. Le fonctionnement des marchés et des tarifs de l'électricité fait que coût et prix ne sont pas exactement la même chose, même si on s'attache à les rapprocher l'un de l'autre. Une évaluation détaillée avait été faite par RTE dans « futur énergétique 2050 », un rapport assez complet publié début 2021. Ces évaluations seraient et seront à mettre à jour, ce qui est prévu en lien avec RTE, mais donnent bien déjà des ordres de grandeur. L'ordre

de grandeur était 15 % d'augmentation du coût total du système électrique, sachant que cette évaluation était à mettre en regard du fait que, dans la décarbonation, nous nous affranchissons dans le même temps, sur les factures des consommateurs, des consommations fossiles et que donc, au total, la transition était favorable au pouvoir d'achat des ménages, à condition d'accompagner évidemment l'investissement. Nous avons donc bien des données, à travers cette évaluation globale du coût du système électrique, qui figure à la page seize ou dix-sept de la synthèse de « futur énergétique 2050 », disponible sur le site de RTE. Nous n'avons donc pas d'objection, bien entendu, à dire qu'il convient de disposer des évaluations économiques et financières à jour.

Jean-Baptiste LÉGER (MEDEF) indique que la deuxième partie du paragraphe ne leur convient pas, parce qu'il y a deux idées : d'abord, celle que vient d'exprimer Madame la directrice générale, sur cette hausse prévisible qui en réalité n'est pas forcément prévisible. Et à la toute dernière partie du considérant, c'est-à-dire, « par le biais de mécanismes de régulation publique », une idée additionnelle est introduite. Nous anticipons ainsi totalement sur une étude qui n'existe pas, une hausse qui devrait être régulée par la puissance publique. N'en comprenant donc pas le sens, nous ne soutenons pas.

Il précise qu'il convient de parler, soit des coûts de production du système, soit des coûts du système. Il est plus intéressant, comme mentionné par FO tout à l'heure, de raisonner en coût du système. Cela nous amènerait à présenter les impacts de l'évolution des coûts du système sur l'achat des ménages et sur toutes les entreprises. La notion de régulation publique anticipe des moyens.

Virginie NEUMAYER (CGT) confirme qu'il s'agit d'évaluer le coût complet du système.

Amélie COANTIC (CGDD) comprend que la hausse prévisible lui semble préempter les conclusions d'études qui ne sont pas disponibles. Nous pouvons parler de présenter l'évolution des coûts, ou les impacts de l'évolution des coûts de production.

Alain CHABROLLE (FNE) revient au début après « s'inquiète » : pour FNE, les prévisions actuelles sont insuffisantes, inabouties, donc nous ne pouvons pas laisser cette ligne en l'état. Nous pouvons indiquer « s'inquiète des prévisions économiques et financières, à réviser ou à compléter ». Mais elles sont insuffisantes ou inabouties. C'est factuel, c'est un constat. Il s'agit de trouver un qualificatif.

Sandrine BÉLIER (Humanité et Biodiversité) indique que sur le nouveau nucléaire, elle pourra transmettre l'évaluation d'économistes et de personnes qui ont suivi notamment Flamanville. Si nous prenons juste cette filière qui est sous-évaluée de moitié, nous ne pouvons pas considérer que nous avons des prévisions économiques sur la réalisation du mix. Son propos n'est pas anti-nucléaire, H&B est bien favorable au mix et à mettre des efforts partout. L'inquiétude porte sur la question de l'évaluation économique. Au moment où ils sont saisis, ils n'ont pas cette évaluation. Ils ne disposent pas non plus de l'évaluation environnementale. Elle souligne ainsi le fait que le CNTE ne peut rendre un avis qu'avec les textes dont il dispose aujourd'hui. Il convient de faire les mises à jour nécessaires et saisir le CNTE avec les pièces qui lui permettent de rendre un avis éclairé. Elle précise qu'elle s'inquiète de l'évolution du prix de l'accès à l'électricité pour le consommateur. Ce prix risque d'exploser.

Sophie MOURLON (DGEC) répond qu'il y avait eu une évaluation complète, ouverte, à laquelle ont d'ailleurs participé beaucoup d'institutions représentées au CNTE, par RTE dans les groupes de préparation de futur énergétique. Il y a des mises à jour à faire sur l'ensemble des filières. Les coûts de toutes ont évolué : éolien, éolien en mer, coûts du réseau, nucléaire, la révision de l'évaluation est en cours. C'est pourquoi il n'y a pas d'opposition à évoquer la nécessité de mettre à jour toutes les évaluations économiques. Celles-ci ne seront pas « définitives » mais constitueront la mise à jour la plus récente, à date

Anthony GONTIER (JCEF), qui travaille dans la filière des ENR, évoque le contexte : il est aujourd'hui très difficile de prévoir des augmentations. Même la filière n'a pas la visibilité nécessaire, que ce soit sur le prix du réseau ou sur ce qu'il va falloir construire. Il est extrêmement compliqué de pouvoir apporter des solutions techniques aux développeurs de projets. Ingénieur dans le domaine, il sait qu'il est compliqué d'anticiper les coûts, tant pour les professionnels de la filière que pour les fournisseurs. Nos éventuelles prévisions évolueraient à chaque trimestre. L'installation d'un poste source est extrêmement compliquée

et, avec les batteries, ce sont les grandes thématiques actuelles sur le réseau.

Amélie COANTIC (CGDD) propose de remonter le paragraphe 22 entre le 8 et le 9. et d'ajouter les termes « à mettre à jour », après l'accroche sur les inquiétudes, pour bien intégrer cette notion d'évolution et de complétude des travaux d'évaluation en cours. Sur la deuxième partie et l'évolution, elle propose de se concentrer sur l'évolution du coût complet du système. Elle demande la confirmation d'un consensus sur l'ensemble de ces modifications.

Jean-Baptiste LÉGER (MEDEF) propose de supprimer « par le biais de mécanismes de régulation publique ». Le mécanisme de régulation publique n'est-elle pas justement la notion de bouclier ? Comme nous parlons du pouvoir d'achat des ménages et de la compétitivité des entreprises, celles-ci semblent également concernées.

Amélie COANTIC (CGDD) indique que ce qui pose problème n'est pas la notion de mécanisme de régulation publique mais la partie « par le biais », qu'on pourrait remplacer par « en tenant compte, le cas échéant, de mécanismes de régulation ».

Jean-Baptiste LÉGER (MEDEF), note que le paragraphe porte sur des études d'évaluation d'impacts de coût du système.

Virginie NEUMAYER (CGT) confirme que le paragraphe porte sur le coût, les aspects industriels et l'efficacité globale du système. La question de la régulation a un impact sur les prix, donc ce sont deux notions différentes, à intégrer effectivement sur la question des politiques publiques, dans une perspective d'incitation et de redistribution.

Amélie COANTIC (CGDD) constate que cette suppression proposée par le MEDEF est approuvée par la CGT et qu'elle ne suscite pas d'opposition. Elle demande si les participants ont des remarques sur d'autres paragraphes dans cette partie introductive, composée des paragraphes 1 à 17, complétés de l'ancien 22.

Anne BRINGAULT (RAC) évoque la dernière partie du point 9, qui concerne l'évaluation, avec l'indicateur du coût à la tonne de CO2 évitée. Lorsque le coût d'abattement a été débattu dans cette instance, le ministre Béchu avait souligné qu'il ne s'agissait pas du bon indicateur. Pour aller vers la neutralité carbone, il convient de tout décarboner. Ce critère de la tonne de CO2 évitée n'est donc pas pertinent. Si nous ne regardions que ce critère, nous pourrions envisager de retarder la rénovation des logements, ce que nous ne pouvons nous permettre. En outre, les financements publics devraient davantage être orientés vers ce qui n'est pas rentable, par exemple le soutien aux ménages précaires ou aux entreprises en difficulté, et non vers les acteurs qui ont les moyens d'investir. Par ailleurs, la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique identifie d'autres enjeux que ce coût d'abattement, et propose par exemple une hausse des investissements privés sans moyens identifiés pour y parvenir. Aussi, Anne BRINGAULT propose de supprimer le critère du coût à la tonne de CO2 évitée.

Jean-Baptiste LÉGER (MEDEF), indique que, bien que le critère du coût à la tonne de CO2 évitée ne soit pas parfait, le ministre Béchu ne semblait pas y renoncer. C'est un moyen de priorisation comme un autre. C'est pourquoi la formulation actuelle, à travers l'emploi d'un conditionnel (« pourrait, par exemple »), semble pertinente, surtout si on se place dans une logique de compétitivité internationale.

Anne BRINGAULT (RAC) souligne que cet indicateur est sans doute le pire exemple, et ne peut être le seul mentionné. Elle suggère de prioriser les financements publics vers les ménages aux bas revenus qui n'ont pas accès aux solutions et les aides aux entreprises qui font le moins de profit et en ont donc le plus besoin. Nous pourrions prévoir une conditionnalité de ces aides aux résultats attendus, en termes de baisse d'émission, par exemple.

Sophie MOURLON (DGEC) précise que cet indicateur, qui, par ailleurs, est très imparfait, pourrait avoir tendance à être utilisé pour justifier de ne pas faire un certain nombre d'investissements dans la transition.

Amélie COANTIC (CGDD) indique supprimer la phrase « cette évaluation pourrait par exemple déployer l'indicateur du coût de la tonne de CO2 évitée pour évaluer la double contrainte budgétaire et climatique ». Elle demande s'il y a d'autres remarques sur les paragraphes un à dix-sept et donne la parole à l'AMF.

Demandant à être excusé pour son intervention un peu décalée et précisant qu'il doit partir, **Christian MÉTAIRIE** (AMF) indique que le bureau de l'AMF s'est réuni mardi pour se consacrer au plan national d'adaptation au changement climatique. L'AMF partage naturellement l'ensemble des objectifs et fait part de sa plus grande inquiétude sur les 51 mesures annoncées qui ne sont l'objet d'aucune évaluation, ni environnementale, ni financière. L'AMF ne participera pas au vote sur la PPE, car ne peut accepter de travailler sans savoir à quoi les collectivités s'engagent et sans qu'il n'y ait aucune mesure d'accompagnement et de financement.

En ce qui concerne les paragraphes suivants, **Madeleine GILBERT** (CFE-CGC) précise que les organisations syndicales se sont coordonnées avant la réunion avec Monsieur RAMON, pour trouver un texte commun et accorder leurs positions, en ce qui concerne le paragraphe 25.

Guillaume RAMON (CLCV) confirme qu'une formulation consensuelle sur le réseau de gaz a pu être trouvée par la CLCV, les trois organisations syndicales et UFC Que Choisir. Leurs organisations proposent ainsi cette formulation : « suite à une étude d'impact, une discussion pourrait être ouverte sur le futur du réseau gazier (reconversion, mise sous cocon, décommissionnement ». Cette rédaction remplacerait la phrase « ainsi que de déprogrammer le décommissionnement au moins partiel du réseau ».

Amélie COANTIC (CGDD) remercie les organisations concernées pour ce travail en chambre préparatoire.

Alain CHABROLLE (FNE) évoque, en accord avec les pêcheurs, le paragraphe 27 sur les zones de pêche et propose de remplacer « zones » par « activités » afin de souligner la continuité globale des activités de pêche.

Dominique ALLAUME-BOBE (UNAF) évoque le paragraphe 33 : l'UNAF n'a rien contre la biomasse mais voudrait être sûre que l'alimentation reste prioritaire, dans tous les cas. Elle suggère d'indiquer « l'alimentation restant prioritaire ».

Olivier DAUGER (FNSEA) confirme que l'alimentation, dans la bioéconomie, reste l'enjeu prioritaire.

Alain CHABROLLE (FNE) propose de parler de privilégier l'alimentation.

Olivier DAUGER (FNSEA) propose « en rappelant que la production alimentaire doit rester prioritaire ».

Amélie COANTIC (CGDD) adopte cette formulation et propose d'arrêter la discussion sur le paragraphe 33.

Jean-Baptiste LÉGER (MEDEF) indique que la première partie du « considérant 30 » convient au MEDEF et souhaite évoquer la partie qui débute à « estime toutefois ». Le MEDEF est mal à l'aise avec l'idée de définir les secteurs vers lesquels le gaz renouvelable et bas-carbone seront réorientés. Il avait proposé de supprimer cette idée, qui désoptimise le réseau et crée un manque de visibilité pour les consommateurs et les différents utilisateurs. Par ailleurs, il semble que la notion de chaudière ait été introduite assez tard sans avoir été discutée en GT. Il est donc proposé de supprimer cette partie du paragraphe, a minima la partie sur la définition des secteurs. Et sur la deuxième, il ne se souvient pas de la raison pour laquelle cette mention avait été intégrée.

Amélie COANTIC (CGDD) indique que la proposition du MEDEF est adoptée.

Odile BÉGORRE-MAIRE (Intercommunalités de France) évoque le paragraphe 18 : les ménages et les industriels y sont mentionnés, mais ce n'est pas le cas des collectivités, malgré leur importance.

Intercommunalités de France propose de compléter ce paragraphe pour évoquer la rénovation des bâtiments publics.

Amélie COANTIC (CGDD) propose d'intégrer cette idée à travers la notion de « service public ».

Hamid OUMOUSA (Fédération nationale de pêche) évoque le paragraphe 29, qui traite de l'hydroélectricité. Il est actuellement en-deçà des attentes : cet avis du CNTE ne peut être en-deçà des exigences de son propre avis de 2019 qui avait acté qu'en matière d'hydroélectricité, un niveau d'équipement suffisant étant atteint. Il propose donc de remplacer l'adverbe « notamment » par l'adverbe « prioritairement » et d'introduire, en fin de paragraphe, le règlement sur la restauration de la nature, qui vient d'être adopté au niveau européen. Il suggère également de retirer les termes « sans en réduire le potentiel » : ce bout de phrase est en contradiction avec le précédent avis de 2019 ; étant précisé que le saumon disparaît actuellement de nos cours d'eau, que l'anguille également, que les autres poissons migrateurs sont l'objet d'une situation alarmante.

Amélie COANTIC (CGDD) indique les modifications rédactionnelles apportées au paragraphe 29, en l'absence d'opposition : mention du règlement sur la restauration de la nature, suppression du « notamment » pour le remplacer par « prioritairement », sur l'optimisation des grands ouvrages existants.

Olivier DAUGER (FNSEA) propose de modifier le paragraphe 26 pour y ajouter les mots suivants : « en tirant profit des espaces non agricoles et des toitures ». Il a toujours été indiqué _ et notamment par les parlementaires dans la loi sur l'agrivoltaïsme _ que les toitures et les espaces non agricoles devaient rester prioritaires, pour éviter de mettre une trop forte pression sur les besoins de terres agricoles. Il précise ce qu'il entend par espaces non agricoles : d'après la loi, cela désigne toute surface inculte à la production agricole. Le terme « artificialisé » peut vouloir dire « construit » ou « urbanisé ». Il est important d'ajouter « les toitures ». Par ailleurs, « et les toitures » semblent mieux couvrir toutes les toitures et pas uniquement les toitures agricoles. Le terme « en particulier » semble indiquer un cumul. Or, ce ne sont pas les mêmes appels d'offres ni les mêmes systèmes.

Amélie COANTIC (CGDD) demande si cela convient à tous et remercie la FNSEA. Nous mentionnons donc les espaces déjà artificialisés et les toitures.

Annabel FOURY (CFDT) a des remarques sur plusieurs articles, qui n'ont pu être prises au fil de la séance, la prise de parole à distance étant complexe lors des échanges en salle. Dans le paragraphe 19, il est question d'une destruction de la demande, qui pourrait induire une baisse des consommations énergétiques. Mais il semble qu'il peut y avoir une problématique d'offre : cela peut-il apparaître dans la rédaction ? Est-il possible d'intégrer dans ce paragraphe la question de la bonne adéquation entre l'offre et la demande ?

Amélie COANTIC (CGDD) précise qu'il s'agit là d'un paragraphe qui ne porte que sur la demande et que pour cette raison, il n'est pas sûr que la réaction de la CFDT puisse être traduite par un complément de formulation. La CFDT tient-elle à ce que la rédaction soit modifiée ?

Annabel FOURY (CFDT) répond que la rédaction actuelle peut convenir. Elle évoque le point 25 : à la dernière partie du paragraphe, il est question d'anticiper l'évolution des coûts prévisibles. Il semble important d'avoir une visibilité d'ensemble des coûts, à la fois pour les impacts réseaux et pour les consommateurs. Elle évoque également l'alinéa 27 et, précisément, le bout de phrase « tout en évitant un surdéploiement ». Elle indique que le sujet est la bonne répartition, déjà précisée en-dessous.

Amélie COANTIC (CGDD) précise que la remarque sur le point 25 est déjà couverte dans la rédaction actuelle.

Pour le paragraphe 27, un temps assez long a été consacré en GT pour aboutir consensuellement sur cette formulation. Elle propose donc de garder la formulation actuelle, tout en restant à la disposition de la CFDT pour l'explication de cette formulation.

Annabel FOURY (CFDT) évoque l'alinéa 29, où il est question des grands ouvrages. La CFDT propose d'y ajouter les moyens ouvrages.

Amélie COANTIC (CGDD) propose de parler d'ouvrages de grande taille, l'idée étant bien de comprendre qu'on ne parle pas d'ouvrages de petite taille et de petite puissance. Il s'agit de bien distinguer les grands ouvrages de production hydroélectrique et les petits ouvrages historiques, notamment. La notion « grands ouvrages » semble donc importante ; *ce qui est confirmée en séance par une autre organisation syndicale.*

Khaled GAIJI (Amis de la Terre) évoque l'alinéa 21. Les Amis de la Terre ne considère pas le nucléaire comme une solution aux problématiques climatiques. La rédaction actuelle leur pose donc problème et ce, également dans sa partie relative aux énergies renouvelables et à l'électrification. Les Amis de la Terre ne peut donc pas voter en faveur de cet avis en l'état et propose un amendement, pour indiquer « vers des solutions alternatives », sans préciser lesquelles. Il propose de ne pas entrer dans les détails, en ne mentionnant ni les énergies renouvelables, ni le nucléaire, ni l'électrification. Nous indiquerions seulement « vers des solutions alternatives ».

Amélie COANTIC (CGDD) indique qu'il s'agit néanmoins ici de la formulation de la PPE, proposée en GT par les membres du CNTE.

Khaled GAIJI (Amis de la Terre) précise que les Amis de la Terre partage l'objectif que s'est assignée la PPE, quant à la décarbonation de l'énergie en France, mais n'approuve pas le fait d'indiquer que le nucléaire est une solution.

Virginie NEUMAYER (CGT) indique que les organisations syndicales présentes dans la salle rappellent que l'urgence est la lutte contre le réchauffement climatique. Les énergies bas-carbone et les atouts dont nous disposons sont indispensables pour l'avenir en France et dans le monde, et le nucléaire en fait partie. Des positions ouvertes, permettent aussi d'engager dès à présent des travaux pour ne pas être dos au mur d'ici 2035, 2050. Nous engageons l'avenir des générations futures. Nous restons donc sur l'idée de ce mix équilibré et ouvert.

Madeleine GILBERT (CFE-CGC) rappelle que le nucléaire est inscrit comme énergie verte dans la taxonomie européenne.

Amélie COANTIC (CGDD) propose de ne pas rouvrir un sujet de débat très compliqué et demande si on peut soit ne pas mentionner le nucléaire et parler d'énergie décarbonée ou d'énergie bas-carbone, soit de rester sur la rédaction actuelle. Nous modifions finalement la rédaction du paragraphe 21, pour mentionner uniquement les énergies bas-carbone.

Khaled GAIJI (Amis de la Terre) confirme que cette rédaction leur convient, l'imprécision étant consensuelle.

Madeleine GILBERT (CFE-CGC) indique que rien ne vaut mieux que de nommer les choses avec les vrais mots. Avec « bas-carbone », il peut y avoir des confusions.

Jean-BAPTISTE LÉGER (MEDEF) souhaiterait que figurent « renouvelable » et « nucléaire » entre parenthèses.

Anne BRINGAULT (RAC), précise que la difficulté tient à l'emploi du verbe « partage ». Le RAC est préoccupé par la question du changement climatique et rappelle que RTE a fait des travaux intéressants sur l'évolution du mix électrique pour aller vers la neutralité carbone. Ces travaux portaient sur trois scénarios avec nucléaire et trois scénarios sans nucléaires. Les deux types de scénarios peuvent fonctionner : c'est donc une question de choix et ceux sur lesquels repose la PPE misent sur le nucléaire. Le RAC n'est pas favorable au fait de mentionner le nucléaire, car il ne partage pas l'objectif de s'appuyer sur celui-ci. Il donc préférable de mentionner l'énergie bas-carbone.

Virginie NEUMAYER (CGT), indique que la rédaction actuelle du point 21 semble équilibrée, à travers la référence aux énergies bas-carbone et le fait de rappeler que dans celles-ci, il s'agit de renouvelable intermittent et pilotable avec de l'hydraulique mais également du nucléaire. C'est important pour la France et en termes de coopération internationale.

Jean-Baptiste LÉGER (MEDEF) rappelle que RTE indiquait qu'il fallait à la fois le nucléaire et le renouvelable. Il demande donc pourquoi ce débat a lieu maintenant alors que ce considérant avait fait l'objet d'un accord en groupe de travail. S'agissant aujourd'hui d'un outil de la souveraineté énergétique de la France et d'un pilier de la PPE, l'intérêt national est de mentionner le nucléaire dans l'avis du CNTE. Ne perdons pas de vue l'échéance 2035.

Anne BRINGAULT (RAC) indique qu'il ne s'agit pas de débattre ici du nucléaire. Elle participe aussi aux travaux de RTE. S'il n'est pas simple de faire du 100 % ENR, faire des EPR est également compliqué. Nous sommes donc face à des choix complexes et il n'y a pas un bon choix et un mauvais choix. Le sujet est le verbe « partage » : s'ils ne partagent pas, pourquoi en débattre ? Il s'agit soit de changer le verbe employé, soit de supprimer le détail.

Alain CHABROLLE (FNE) souhaite que les points évoqués par le RAC et Amis de la Terre et partagés par FNE soient mentionnés dans le compte-rendu de cette séance.

Amélie COANTIC (CGDD) confirme que ce type de mention dans les comptes-rendus permet de rappeler l'effort de consensus des participants, qu'elle salue, et s'il y a lieu, qu'il n'y a pas une adhésion pleine et entière, tout en veillant à construire des avis clairs. Elle propose de suspendre les discussions sur ce paragraphe central sur l'objectif et les quatre piliers de la PPE. Rappelant que ce paragraphe a été largement évoqué en groupe de travail, elle indique que nos travaux doivent s'inscrire dans la continuité de ce dernier. Nous veillerons cependant à intégrer les positions des membres du CNTE qui n'y avaient pas participé.

Jean-Luc DUNOYER (France Bois Forêt) évoque le paragraphe 31, sur la hiérarchie des usages de la biomasse. Le projet d'avis n'évoque pas les carburants aériens durables alors qu'en termes de bouclage biomasse, c'est l'un des sujets les plus complexes. 3,5 millions de tonnes sèches sont nécessaires pour produire 1 million de tonnes de biokérosène. France Bois Forêt propose donc de compléter le paragraphe avec une mention explicite, qui pourrait être la suivante : « compte tenu de la disponibilité limitée de la biomasse, les besoins croissants en SAF devraient être assurés par la production majoritaire de kérosène de synthèse ». Cela n'exclut pas la possibilité de faire des biokérosènes à partir de transformations thermo-chimiques de la biomasse, mais celle-ci ne suffira pas à satisfaire les besoins du secteur aérien. Il est indiqué que la trajectoire sera calée à partir de modélisations complémentaires sur la biomasse, réalisées dans le cadre de la SNBC. En revanche, le décret PPE dispose d'un article spécifique, qui prévoit un taux d'incorporation d'énergie renouvelable dans les SAF très important, c'est-à-dire de l'ordre de 20 %, dès 2035. La question paraît donc légitime.

Amélie COANTIC (CGDD) indique une difficulté en termes de méthode : cette idée nouvelle arrive en fin de processus, sans qu'il y ait eu d'amendement précédemment. Sur le fond, les membres du CNTE s'interrogent sur le sens de la proposition. Ce point est-il fondamental dans l'avis du CNTE à l'échelle de l'équilibre de la PPE ?

Après avoir rappelé que la PPE comportait un tableau relatif aux priorités, elle indique ne pas être sûre que l'ensemble des membres du CNTE partagent la nécessité de faire valoir ce point. Il sera mentionné dans le compte-rendu de la réunion, qui permettra de faire apparaître les différentes positions.

Jean-Sevestre GIRAUD (DGEC) confirme que la PPE comporte une hiérarchie des usages de la biomasse, à travers un tableau. Les SAF y sont mentionnés parmi d'autres usages et les mettre particulièrement en visibilité peut interroger, sachant que la priorisation porte sur l'ensemble des usages et que d'autres usages sont également présentés comme des usages dont le développement doit être à modérer.

Sandrine BOURGOGNE (CPME) évoque le paragraphe 39, concernant les plans de mobilité employeurs : la CPME demande la réintroduction d'une mention qui figurait dans la troisième version du projet d'avis

et qui portait sur la nécessité de prévoir des concertations avec les employeurs préalablement au renforcement de ces plans.

Jean-BAPTISTE LÉGER (MEDEF) indique que le MEDEF avait discuté avec Anne-Juliette LECOURT (CFDT) de la deuxième partie du considérant et que lors de la réécriture, il a supprimé par erreur la troisième partie (« pour les déplacements ayant trait »).

Dominique ALLAUME-BOBE (UNAF) demande dans quel cadre s'agit-il ici d'envisager des concertations avec les employeurs ? Elle indique ne pas comprendre le sens de cette concertation, étant précisé que selon elle, une concertation peut renvoyer à une discussion entre gouvernement et organisations salariales ou patronales.

Amélie COANTIC (CGDD) indique que l'idée importante est la notion de concertation.

Sandrine BOURGOGNE (CPME) confirme que cela convient à la CPME.

Amélie COANTIC (CGDD) En l'absence d'autres remarques, indique que nous parlerons donc de concertation sans lister les acteurs concernés.

En ce qui concerne les paragraphes 34 et 35, **Jean-BAPTISTE LÉGER** (MEDEF) fait part d'un problème de sémantique, sur la notion de réduction des déplacements. Dans le paragraphe 34, il paraissait plus intéressant de garder la notion de sobriété, qui était évoquée dans l'intégralité du considérant. Pour le paragraphe 35, la notion de territoire économe en infrastructures routières est un peu limitante et celle, écrite dans la SDMP, de maîtrise de la demande de mobilité par l'aménagement du territoire paraissait plus large et couvrante. Le MEDEF propose donc, pour le paragraphe 34, de remplacer « réduction des déplacements » par « sobriété », et pour le 35, de s'arrêter à « territoire » et d'enlever la mention « économe en infrastructures routières », pour ne pas préjuger d'une solution d'infrastructure par rapport à une autre.

Alain CHABROLLE (FNE) propose d'indiquer « en nouvelles infrastructures routières ».

Jean-BAPTISTE LÉGER (MEDEF) interroge : le terme « économe » est intéressant, mais il ne saisit pas pourquoi se limiter aux infrastructures routières.

Sandrine BÉLIER (Humanité et Biodiversité) indique qu'il est plus intéressant de s'arrêter à la proposition du MEDEF et d'introduire le terme « économe ».

Amélie COANTIC (CGDD) En ce qui concerne le paragraphe 21, elle rappelle que pour parvenir à cette rédaction, le GT a repris les termes de la PPE, en évoquant le transfert de la consommation des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, le nucléaire et l'électrification. Le débat impulsé par les Amis de la Terre a amené à proposer une contre-rédaction pour parler de transfert du fossile vers les énergies bas-carbone. Faut-il ou non compléter pour préciser ce qu'il y a derrière la notion d'énergie bas-carbone ? Pour les participants, il ne s'agit pas ici de revenir sur le fond mais d'exprimer leur capacité à voter l'avis du CNTE avec cette rédaction.

Anthony GONTIER (JCEF) propose la formulation suivante, qui permettrait de regrouper toutes les idées : « vers une électricité industrielle et bas-carbone ».

Amélie COANTIC (CGDD) précise qu'à travers l'idée de consommation fossile, nous n'englobons pas que l'électricité. Le point est néanmoins pris en compte.

Béatrice CLICQ (FO) suggère la formulation suivante : « sobriété, efficacité, et pour une partie de ses membres, transfert des consommations fossiles vers les énergies renouvelables, le nucléaire, l'électrification ou vers les énergies bas-carbone ». Cela permettrait d'indiquer qu'une partie des membres n'était pas d'accord, puisque le nucléaire serait mentionné, mais dans le respect du mandat de ceux qui ont exprimé leur opposition.

Amélie COANTIC (CGDD) rappelle qu'il s'agit d'aboutir à une rédaction qui n'empêche pas le vote de tout ou partie de cet avis. Mais nous prenons le point exprimé par FO, sur la question de savoir si nous pouvons nous satisfaire d'un accord partiel. Nous pourrions envisager un vote qui ne soit pas unanime, sous réserve qu'il soit largement majoritaire.

Sandrine BÉLIER (Humanité et Biodiversité) rappelle que les Amis de la Terre a signalé qu'ils voteraient contre l'avis si le terme « nucléaire » était mentionné et que c'était également le cas du RAC et de LPO. Mentionner les énergies bas-carbone sans spécifier le type d'énergie permettra à chacun d'entre nous de voter pour cet avis. Sinon, l'avis sera voté mais l'ensemble des ONG environnementales votera contre, pour un détail.

Olivier DAUGER (FNSEA) indique que l'électrification n'est pas un vecteur de production. Nous parlons de l'électrification des usages et ne parlons des vecteurs de production que sur les énergies renouvelables, le nucléaire, etc. Cela n'est pas la même chose de rajouter l'électrification et c'est l'ensemble des énergies renouvelables qui doivent être décarbonées, dont le nucléaire.

Jean-BAPTISTE LÉGER (MEDEF) voit deux solutions : il s'agirait soit de mentionner le transfert vers les énergies renouvelables, soit de faire un avis divergent. La modalité de vote séparé de type CNB n'est pas forcément quelque chose qui nous convient. Une réflexion avait été menée sur ce point mais n'a pas abouti.

Khaled GAJI (Amis de la Terre) indique ne pas comprendre la position des syndicats. Nous pouvons avoir des avis divergents mais si le but est la recherche du consensus, il est fortement étonné par les positions qui consistent à souligner le nucléaire comme une solution alors que cela n'est pas consensuel.

Béatrice CLICQ (FO) indique, en précisant s'exprimer ici uniquement au titre de FO, que nous pourrions parler de transfert des consommations fossiles vers un mix énergétique bas-carbone. Avec la notion de mix, nous évoquerions quelque chose de plus large.

Amélie COANTIC (CGDD) remercie Sandrine BÉLIER et laisse les organisations syndicales échanger deux minutes et lui dire quand elles sont prêtes pour une prise de parole.

Virginie NEUMAYER (CGT) appelle à réfléchir aux moyens d'améliorer le fonctionnement du CNTE dans le cadre du GT, les organisations travaillent en GT, avec les moyens dont elles disposent. Revenir sur des points débattus et arrêtés en groupe de travail paraît extrêmement préjudiciable pour la crédibilité de l'instance et pour ce que portent nos organisations. Elle précise qu'il s'agit maintenant de passer sur ce principe afin d'aboutir à une solution, mais à terme, cette situation n'est pas satisfaisante.

Amélie COANTIC (CGDD) comprend que la rédaction suivante : « transfert des consommations énergétiques vers un mix énergétique bas-carbone » est celle, retenue. Elle remercie l'ensemble des participants pour l'effort réalisé. Sur le fonctionnement du CNTE, elle confirme qu'il convient de déterminer comment améliorer les modalités de travail : elle remercie les participants pour la qualité des débats et travaux menés en GT et elle confirme qu'il convient de déterminer comment éviter lors de l'examen en séance plénière, les amendements relatifs à des sujets non évoqués en GT ou qui remettraient en question le travail collectif du GT. L'enjeu est d'aboutir à des avis votés le plus unanimement possible et qui éclairent le travail des administrations, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de frustration à l'issue de la réunion. Les membres doivent sentir qu'ils ont contribué de manière positive. Nous allons donc regarder comment être plus efficaces collectivement.

Théotime FILY (CNPMEM) indique que la CNPMEM exprime son opposition à l'avis, tel que rédigé.

Amélie COANTIC (CGDD) indique que la CNPMEM n'ayant pas de droit de vote, sa position apparaîtra dans le compte-rendu. Elle note qu'il y a une abstention de l'AMF, et que quasiment l'ensemble des membres votent cet avis du CNTE, sous réserve de leur confirmation par mail . Elle demande s'il y a d'autres demandes de prises de parole avant de libérer la salle.

Alain CHABROLLE (FNE) demande s'il n'est pas prévu de discuter des îles du Ponant. S'il y a 1900 habitants en moyenne l'hiver, il y a 4 millions de visiteurs. Cela peut être des territoires formidables d'expérimentation des ENR de route nature. C'est un sujet important.

Amélie COANTIC (CGDD) indique que l'avis voté intègre la proposition sur les îles du Ponant. Elle confirme que ces territoires sont très importants par définition, car non interconnectés. Ce n'est pas une PPE particulière mais une annexe du document. Nous n'avons pas ouvert le sujet mais l'administration s'excuse du retard de transmission et de saisine conjointe qui auraient permis de clarifier les choses. Elle confirme que l'avis porte sur la PPE et ses annexes.

Annexe 1 - Liste des membres participants

Membres de droit

CGDD : Brice HUET et Amélie COANTIC

Collège des collectivités territoriales

AMF : Christian METAIRIE, Denis MERVILLE

Intercommunalités de France : Odile BEGORRE-MAIRE

Régions de France : Olivia DE MALEVILLE

Collège parlementaire

Assemblée nationale : Julie LAERNOES, Samuel LANGLADE

Collège des employeurs

CPME : Sandrine BOURGOGNE, Ludovic POYAU, Virginie RABY, Solène CHAMBARD

FNSEA : Olivier DAUGER, Darrell LEROUX

MEDEF : Jean-Baptiste LEGER, Laurence ROUGER-DE-GREVEL, Magali SMETS, Sébastien DOUGUET

U2P : Françoise PEROT, Nathalie ROY

Collège des membres associés

UNAF : Dominique ALLAUME-BOBE, Valentine DE LA MORINERIE

CLCV : Guillaume RAMOND

CNAJEP : Yessine JELASSI

CFEEDD : Vanessa LORIOUX

FNPF : Hamid OUMOUSSA, Bernard BRETON

Membres de l'administration

Sophie MOURLON, directrice générale de l'énergie et du climat

Jean SEVESTRE-GIRAUD, adjoint au directeur de l'énergie

Igor SGUARIO, conseiller du directeur de l'énergie

Chloé LE BARON, adjointe au chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux

Nicolas OSOUF, adjoint au directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités

Uriel KAUFMAN, chef de la mission de la synthèse et de l'analyse stratégiques

Collège des ONGE

FNE : Alain CHABROLLE, Nicolas RICHARD

FNH : Dany BRETONNIERE

Humanité et Biodiversité : Sandrine BELIER

LPO : Cédric MARTEAU

RAC : Anne BRINGAULT

Surfrider : Antidia CITORES

Amis de la Terre : Khaled GAJJI

Collège des salariés

CFDT : Annabel FOURY

FO : Mariette RIH, Béatrice CLICQ, Zaïnïl NIZARALY

CGT : Virginie NEUMAYER, Jean-Philippe GASPAROTTO

CFTC : Denis LAVAT

CFE-CGC : Madeline GILBERT, Vinciane VIALARD, Alexis QUENTIN

Collège de la jeunesse

AJEF : Paul BAUMELOU

FAGE : Flavie VINCKE

JCEF : Anthony GONTIER

Etablissements publics ou organismes

ADEME : David MARCHAL

Chambres d'agriculture France : Arnaud NIESZ

CPU/CGE : Patrice BARBEL

CNPMEM : Théotime FILY
